

Document de référence

07.08



solucom
group

Document de référence

07.08



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 30 juin 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 et l'article 212-11 du Règlement Général de l'AMF, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés du groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2007 tels que présentés aux pages 54 à 74 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 juillet 2007 sous le numéro D.07-0670.
- Les comptes sociaux de Solucom et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2007 tels que présentés aux pages 76 à 92 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 juillet 2007 sous le numéro D.07-0670.
- Les comptes consolidés du groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2006 tels que présentés aux pages 76 à 115 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 juillet 2006 sous le numéro D.06-0740.
- Les comptes sociaux de Solucom et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2006 tels que présentés aux pages 116 à 140 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 juillet 2006 sous le numéro D.06-0740.

Ce document a été établi selon les recommandations AMF du Guide d'élaboration du document de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites, publié dans le cadre de la position de l'AMF du 9 janvier 2008.

Ce document est disponible sur le site www.solucom.fr et au siège social de la société.

Mot des présidents

UN CHANGEMENT
DE DIMENSION,
UN POSITIONNEMENT
ÉLARGI



Pascal Imbert
Président du Directoire



Michel Dancoisne
Président du Conseil de Surveillance

Chers actionnaires,

L'exercice 2007/2008 a constitué la première étape du plan de développement que nous vous avons dévoilé il y a un an et qui ambitionne d'installer Solucom parmi les cinq premiers cabinets de conseil en système d'information (SI) en France, à horizon 2010.

Cette première étape a été parfaitement réussie.

Une réussite, tout d'abord, sur le plan financier. Avec une progression annuelle de 38% du chiffre d'affaires, dont 21% de croissance interne, et une marge opérationnelle courante de 13%, en haut de la fourchette visée pour l'ensemble de l'exercice, Solucom s'est inscrit au-delà de ses objectifs.

Outre ces performances financières, le groupe, historiquement centré sur le conseil en technologies, a su renforcer ses positions dans ce domaine, tout en accélérant sa transformation en un cabinet de conseil abordant tous les domaines du système d'information.

L'intégration de la société Vistali, acquise en début d'exercice, a été couronnée de succès et a contribué aux performances 2007/2008. Solucom figure désormais en tête des cabinets de conseil en architectures SOA (Service Oriented Architecture), qui permettent d'apporter de l'agilité aux SI de nos clients, et donc de répondre plus vite à leurs nouveaux besoins métiers.

Le conseil en gouvernance, enjeu clé pour les DSI dans les prochaines années, a tenu toutes ses promesses et a pris une belle place au sein de notre portefeuille d'activité. Il constitue indéniablement un levier de développement de premier ordre pour les années à venir.

Malgré les incertitudes liées à la conjoncture économique, c'est dans un esprit de croissance et de conquête de nouvelles parts de marché que nous abordons l'exercice 2008/2009, deuxième étape de notre plan stratégique.

Cette deuxième étape s'ouvre avec l'acquisition de Cosmosbay-Vectis, en avril 2008, un rapprochement qui s'inscrit dans la droite ligne de notre stratégie. Cosmosbay-Vectis vient enrichir la palette de compétences de Solucom, avec un savoir-faire de conseil sur les chantiers SI destinés aux directions métiers, et une prise de position en conseil en management. Tout aussi essentiel, ce rapprochement nous offre l'accès à de nouveaux donneurs d'ordres chez nos clients, les directions métiers, appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans les projets SI.

Au-delà du rapprochement avec Cosmosbay-Vectis, la progression de l'exercice 2008/2009 sera également le fruit d'une croissance organique dynamique. Dans un environnement de marché qui pourrait devenir plus *challenging* au cours des prochains mois, nous entendons poursuivre nos efforts de recrutement, tout en accentuant nos investissements commerciaux.

En quelques années, Solucom a véritablement changé de dimension et de positionnement.

Nous nous sommes ainsi donnés les moyens de gagner les plus grands projets du marché, et les plus stratégiques. C'est plus que jamais notre objectif, car c'est ainsi que Solucom s'installera durablement parmi les acteurs de référence de son domaine.

Notre ambition 2010 est maintenant à portée de main, et c'est notre façon de vous remercier de votre confiance !

Profil du groupe

Solucom est un cabinet de conseil en système d'information et management.

Solucom conseille les grandes entreprises sur leur stratégie en système d'information, et les accompagne dans la définition et le pilotage de leurs chantiers SI. En amont, Solucom conseille également les entreprises et opérateurs télécoms en matière de marketing, performance commerciale et transformation des métiers.

Un positionnement qui se résume en une mission : le système d'information au service de la performance de nos clients.

Depuis sa création, Solucom a inscrit au cœur de son développement quatre principes fondamentaux qui lui donnent un positionnement privilégié et qui permettent une pleine expression des expertises et des savoir-faire réunis au sein de ses équipes :

- Un modèle de *pure player* du conseil,
- Une obsession de la valeur ajoutée,
- Une clientèle exclusive de très grands comptes,
- Une parfaite indépendance vis-à-vis des acteurs du marché.

Ces fondamentaux constituent le ciment des équipes du groupe. Des équipes qui partagent un même projet d'entreprise et une même ambition : intégrer le top 5 des cabinets de conseil SI d'ici 2010.

13%
de marge opérationnelle
courante

73,0
millions d'euros
de chiffre d'affaires

666
collaborateurs

Données boursières

Cours au 13/06/08
17,20 euros

Nombre d'actions
4 950 662

Capitalisation boursière
85 millions d'euros

Valeur d'entreprise ⁽¹⁾
80 millions d'euros

BNPA au 31/03/08
1,28 euro

Informations sur le titre
Marché : Euronext Paris de NYSE Euronext
Mnémonique : LCO
Code ISIN : FR0004036036
ICB : 9533 Services Informatiques
Reuters : SLUC.LN2
Bloomberg : LCO:FP

⁽¹⁾ Capitalisation boursière au 13/06/08
+ dette financière nette au 31/03/08

Répartition du capital

Au 07 mai 2008



■ **58,3%** Fondateurs et dirigeants ⁽²⁾
■ **39,3%** Flottant
■ **1,8%** Autocontrôle
■ **0,6%** Actionnariat salarié

BCE et stock-options non exercés : 0,7%.

⁽²⁾ Mandataires sociaux de la société Solucom

Calendrier financier

2008

29 juillet ⁽³⁾ CA T1 2008/2009
26 septembre Assemblée Générale
21 octobre ⁽³⁾ CA S1 2008/2009
25 novembre ⁽³⁾ Résultats S1 2008/2009

2009

27 janvier ⁽³⁾ CA T3 2008/2009
5 mai ⁽³⁾ CA 2008/2009
2 juin ⁽³⁾ Résultats 2008/2009

⁽³⁾ Après clôture de la Bourse

Compte de résultat simplifié

(en millions d'euros)	2007/2008	2006/2007	Variation
Chiffre d'affaires	73,0	52,8	+ 38%
Résultat opérationnel courant	9,5	6,9	+ 38%
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>13,0%</i>	<i>13,0%</i>	-
Résultat opérationnel	9,2	6,9	+ 34%
Résultat net part du groupe	6,2	4,6	+ 33%
<i>Marge nette</i>	<i>8,5%</i>	<i>8,8%</i>	-
BNPA (en euros)	1,28	0,96	+ 33%

Tableau de flux

(en millions d'euros)	2007/2008	2006/2007
Capacité d'autofinancement	6,9	5,4
Variation du besoin en fonds de roulement	(1,6)	0,8
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5,4	6,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(6,1)	(5,9)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	9,9	(0,7)
Variation de trésorerie	9,1	(0,3)

Historique

1990

Création de Solucom, société de conseil en Réseaux et Télécoms par Michel Dancoisne et Pascal Imbert

2000

Inscription sur le Marché Libre

2001

Transfert sur le Nouveau Marché et levée de fonds

Rapprochements avec Arcome et Idesys

2005

Rapprochement avec Dreamsoft

2006

Rapprochement avec KLC et New'Arch

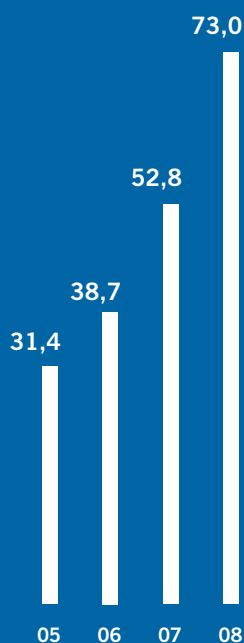
2007

Rapprochement avec Vistali

2008

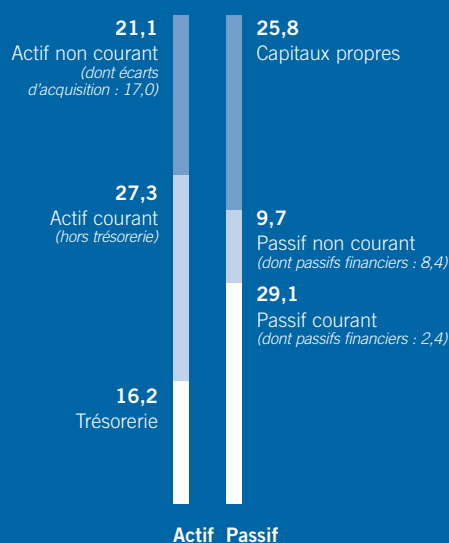
Rapprochement avec Cosmosbay-Vectis (avril 2008)

Chiffre d'affaires



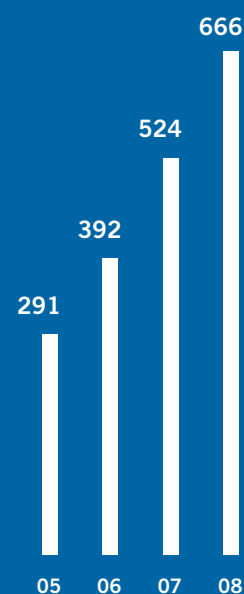
Evolution du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars
(en millions d'euros)

Bilan



Bilan au 31 mars 2008
(en millions d'euros)

Effectifs



Evolution des effectifs au 31 mars

Sommaire

Présentation du groupe et de ses activités

1

Le SI au service de la performance de nos clients

PAGE 10

Une palette de compétences sans équivalent sur le marché

PAGE 11

Nos clients

PAGE 13

Marché et concurrence

PAGE 14

Nos équipes

PAGE 15

La compétence et les savoir-faire au cœur de notre stratégie

PAGE 16

Organisation du groupe

PAGE 17

Implantations, politique d'investissements et immobilisations

PAGE 20

Rapport d'activité

2

Rapport du Directoire

PAGE 24

Rapport du Conseil de Surveillance

PAGE 44

Risques

PAGE 45

Informations sur les tendances

PAGE 51

Informations financières

3

Comptes consolidés
PAGE 54

Comptes sociaux
PAGE 76

**Honoraires
des Commissaires
aux Comptes**
PAGE 97

Gouvernement d'entreprise

4

**Rapport du Président
du Conseil de Surveillance
sur les conditions
de préparation
et d'organisation
des travaux du Conseil
et sur le contrôle interne**
PAGE 100

Organes de Direction
PAGE 109

**Intérêt des membres
des Organes d'Administration
et de contrôle**
PAGE 110

Intéressement du personnel
PAGE 111

Cahier juridique

5

**Renseignements
de caractère général
concernant Solucom
et son capital**
PAGE 114

**Descriptif du programme
de rachat d'actions**
PAGE 124

Textes des résolutions
PAGE 126

**Faits exceptionnels
et litiges**
PAGE 129

Annexes réglementaires

**Document
d'information annuel**
PAGE 132

**Documents
accessibles au public**
PAGE 134

Personnes responsables
PAGE 135

Table de concordance
PAGE 136

Présentation du groupe et de ses activités

1

Le SI au service de la performance de nos clients

[PAGE 10](#)

Une palette de compétences sans équivalent sur le marché

[PAGE 11](#)

Nos clients

[PAGE 13](#)

Marché et concurrence

[PAGE 14](#)

Nos équipes

[PAGE 15](#)

La compétence et les savoir-faire au cœur de notre stratégie

[PAGE 16](#)

Organisation du groupe

[PAGE 17](#)

Implantations, politique d'investissements et immobilisations

[PAGE 20](#)



Le SI au service de la performance de nos clients

Solucom group est un cabinet de conseil en système d'information et management.

Le groupe conseille les grandes entreprises sur leur stratégie en système d'information, et les accompagne dans la définition et le pilotage de leurs chantiers SI. En amont, Solucom group conseille également les entreprises et opérateurs télécoms en matière de marketing, performance commerciale et transformation des métiers.

Un positionnement que nous résumons en une mission : le SI au service de la performance de nos clients.

Nous avons en effet une conviction : le système d'information est devenu un levier indispensable pour la compétitivité des entreprises, leur transformation et la conquête de nouveaux marchés.

Inexorablement, le système d'information prend une place centrale dans toutes les activités économiques. Il pénètre en profondeur l'ensemble des processus, du *back* au *front office*.

Son efficacité est devenue un impératif, sa pertinence une exigence.

La mission que nous nous sommes donnés, c'est donc d'aider nos clients, les plus grandes entreprises françaises, à faire de leur système d'information un avantage compétitif au service de leur stratégie.

Pour y parvenir, nous avons réuni les meilleurs experts dans chacune des disciplines du domaine des SI : conseil en gouvernance, conseil sur les SI métiers, conseil en technologies.

Des experts porteurs d'une vision, afin d'éclairer nos clients dans leur réflexion stratégique ; des experts

riches de nombreux retours d'expérience, afin de guider les choix de solutions et de fournisseurs ; des experts dotés de modèles et méthodes éprouvés, afin de concevoir des architectures, des organisations et des processus efficaces ; des experts pragmatiques et opérationnels, afin de piloter les déploiements et d'accompagner les transformations nécessaires au sein des équipes utilisatrices.

L'ensemble de ces expertises, nous savons les mobiliser et les conjuguer pour adresser toutes les facettes des projets SI de nos clients, dans une approche globale.

Une approche également imprégnée des enjeux métiers de nos clients, grâce à notre rôle de conseil auprès des directions métiers sur leurs réflexions marketing et leurs chantiers de transformation.

Solucom group a inscrit au cœur de son développement quatre fondamentaux qui lui permettent de pleinement exprimer les expertises et les savoir-faire réunis au sein de ses équipes :

- Un modèle de *pure player* conseil,
- Une obsession de la valeur ajoutée,
- Une clientèle exclusive de très grands comptes,
- Une parfaite indépendance vis-à-vis des acteurs du marché.

Ces fondamentaux constituent le ciment des équipes du groupe.

Des équipes animées par les mêmes valeurs d'ouverture, d'échange et de partage.

Des équipes qui partagent un même projet d'entreprise et une même ambition : intégrer le top 5 des cabinets de conseil SI d'ici 2010.

Une palette de compétences sans équivalent sur le marché

Au 31/03/08, les 4 domaines d'intervention de Solucom group étaient :

Gouvernance SI

Organiser et mettre en place le pilotage du SI

- Alignement & performance économique du SI
- Sourcing
- Service management

Architecture d'entreprise & SOA

Rendre le SI performant et aligné sur les enjeux métiers

- SOA
- SOI & architecture technique SI
- Postes de travail & services collaboratifs
- Urbanisation
- Datacenters

Télécoms & Innovation

Apporter de la valeur grâce aux nouvelles technologies

- Marketing télécoms
- Innovation & nouvelles technologies
- ToIP

Sécurité

Manager les risques et mettre le SI en conformité réglementaire

- Management des risques
- PCA - Continuité d'Activité
- IAM - Gestion des Identités

En avril 2008, l'offre de Solucom group a été complétée par de nouveaux savoir-faire, issus du rapprochement avec **Cosmosbay-Vectis** :

- Conseil en développement et transformation.
- Conseil en système d'information, *notamment auprès des directions métiers.*
- Conseil en technologies & projets, *en particulier web et mobilité.*

Gouvernance SI : organiser et mettre en place le pilotage du SI

Solucom group met en application pour ses clients les meilleures pratiques, visant à mettre leur SI au service de la stratégie de l'entreprise et de ses objectifs de création de valeur.

- **Alignement et performance économique** du SI et de la DSI dans la maîtrise de l'équilibre apports, coûts, risques,
- Pertinence du **sourcing**, c'est-à-dire de la répartition des ressources internes et externes nécessaires au fonctionnement et à l'évolution du SI,
- Mise en place de **service management**, afin d'industrialiser le fonctionnement de la DSI et de professionnaliser sa relation avec les métiers.

Architecture d'entreprise & SOA : rendre le SI performant et aligné sur les enjeux métiers

Solucom group conçoit et accompagne la mise en œuvre et le déploiement de l'ensemble des composantes d'un SI de façon à garantir aux métiers une réponse globale cohérente et évolutive.

- **Urbanisation** : élaboration d'une cible de SI coïncidant avec sa stratégie métier,
- **SOA** (service oriented architecture) : organisation du SI sous forme de services fonctionnels qui garantissent l'agilité et un alignement rapide du SI sur les process métiers,
- **SOI** (service oriented infrastructure) : constitution d'un socle de SI sous forme de services techniques industrialisés qui, par assemblage, garantissent et accélèrent la mise en œuvre des applications,
- **Datacenters** : optimisation de la stratégie d'hébergement et de l'architecture IT afin de garantir l'évolutivité des services techniques du centre de production,
- **Postes de travail et services collaboratifs** : organisation des services *desktop* offerts aux utilisateurs afin d'accéder aux applications et aux outils collaboratifs.

Télécoms & Innovation : apporter de la valeur grâce aux nouvelles technologies

Solucom group aide les grands comptes à tirer le meilleur parti des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications.

- Conseil auprès des DSI dans l'optimisation de leurs infrastructures de télécommunications, et dans l'utilisation la plus pertinente des nouvelles solutions proposées par les acteurs du marché, à l'instar par exemple de la **Téléphonie sur IP (ToIP)**,

- Conseil auprès des directions métiers de l'entreprise dans leur recherche d'**innovation** en faisant le lien entre leurs besoins et les opportunités offertes par les **nouvelles technologies**,
- Dans le secteur Télécoms & Médias, conseil auprès des directions **Marketing des opérateurs Télécoms et Internet** pour les aider à identifier, construire et développer leurs nouvelles offres et produits.

Sécurité : manager les risques et mettre le SI en conformité réglementaire

Solucom group accompagne ses clients dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de maîtrise des risques.

- Mise en place d'un **système de management des risques SI** efficient,
- Garantie de continuité des processus critiques du SI, sous un angle informatique et métier, en toute situation, et à un coût adapté aux enjeux (**plan de continuité d'activité**),
- Définition de l'organisation, des processus et des solutions innovantes de gestion des identités et des accès (**IAM**), pour sécuriser et optimiser les accès au SI tout en répondant aux exigences réglementaires.

Cosmosbay~Vectis : des savoir-faire qui viennent compléter la palette de compétences du groupe

- **Conseil en développement et transformation** : améliorer la position compétitive des entreprises dans leurs environnements.
- **Conseil en système d'information, notamment auprès des directions métiers** : le SI levier de performance de l'entreprise.
- **Conseil en technologies & projets, en particulier web et mobilité** : le marketing au moyen des canaux interactifs.

Sur l'ensemble de ces sujets, nos équipes de consultants apportent au quotidien des réponses concrètes aux besoins des entreprises, à travers trois grands types de missions :

- Eclairer les choix, afin de retenir les meilleures stratégies,
- Concevoir les architectures, les organisations, les process,
- Piloter les chantiers et projets de transformation, de la sélection des fournisseurs à la conduite du changement en passant par la gestion de programmes.

Nos clients

Des clients très grands comptes

Solucom group s'adresse exclusivement à de très grands clients, les 200 premières entreprises et administrations françaises.

Plus de 2/3 des entreprises du CAC 40 sont clientes du groupe.

Des entreprises au sein desquelles le SI a définitivement pris une importance stratégique.

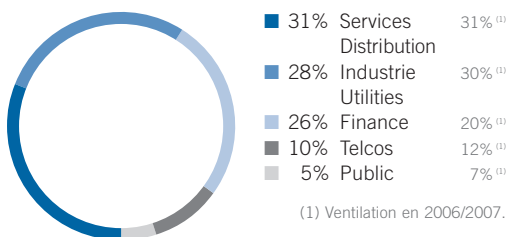
La répartition du chiffre d'affaires par secteur témoigne de l'implantation équilibrée du groupe sur cette cible de grands comptes.

La politique commerciale du groupe allie conquête et fidélisation. Chaque année le groupe réalise plus de 85% de son chiffre d'affaires avec des clients de l'exercice précédent (95% en 2007/2008) et enrichit son portefeuille clients de plusieurs nouveaux grands comptes. Au 31/03/08, le groupe était présent sur plus de la moitié de sa cible des 200 premiers comptes français.

Les vingt premiers clients du groupe

Clients	% du CA 2007/2008
1. SNCF	7%
2. SOCIETE GENERALE	6%
3. LA POSTE	6%
4. GAZ DE FRANCE	5%
5. FRANCE TELECOM / ORANGE	5%
6. TOTAL	4%
7. EDF	4%
8. AIR FRANCE - KLM	4%
9. CREDIT AGRICOLE	3%
10. BANQUE DE FRANCE	3%
11. SUEZ	3%
12. RTE	2%
13. BNP PARIBAS	2%
14. LVMH	2%
15. BANQUES POPULAIRES	2%
16. SFR	2%
17. GROUPAMA	2%
18. L'OREAL	2%
19. AXA	2%
20. CARREFOUR	2%

Ventilation du chiffre d'affaires 2007/2008 par secteur de clientèle



Marché et concurrence

Solucom group évolue dans le domaine du conseil SI, l'un des segments du marché des services informatiques.

Contexte marché

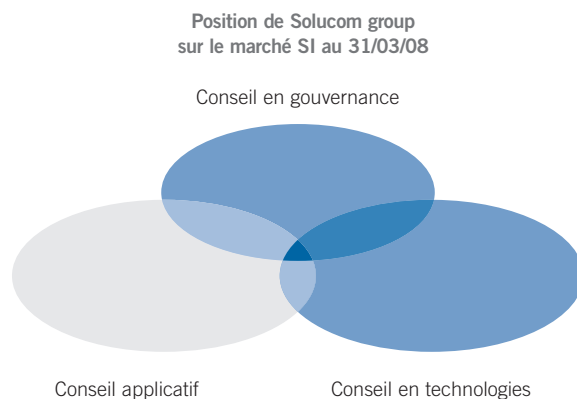
Le marché des services informatiques évolue, depuis 2004, dans une dynamique positive.

Ces dernières années, le conseil SI, comme l'ensemble du marché des services informatiques, a été extrêmement porteur.

Selon Syntec Informatique, la croissance du marché s'est établie à 5,5% en 2007, dont 7% pour le segment conseil qui concerne plus particulièrement l'activité de Solucom.

Le début de l'année 2008 se situe dans la lignée des années précédentes. Le marché reste dynamique. Les DSI restent avant tout mobilisés par les réponses à apporter aux besoins métiers des entreprises, et ne paraissent pas subir de contraintes ou restrictions budgétaires marquées.

Les effets de la dégradation de l'environnement économique paraissent, au moins pour le 1^{er} semestre 2008, très localisés. La crise financière et les difficultés économiques mondiales peuvent toutefois faire craindre un ralentissement des investissements IT à partir du 2nd semestre 2008. La corrélation entre croissance économique et investissements informatiques s'est en effet toujours avérée dans le passé. La conviction de Solucom group est néanmoins que le marché restera en croissance même s'il devenait moins dynamique à partir du 2nd semestre, un coup de frein comparable à celui de 2001 paraissant exclu.



Paysage concurrentiel

Solucom group fait partie des 10 premiers acteurs du conseil en SI (IT Consulting). On rencontre sur ce marché plusieurs catégories d'acteurs :

- **Des acteurs globaux** qui, au-delà du conseil SI, sont présents dans toutes les activités du service informatique : IBM, Capgemini, Accenture.
- **Des SSII**, qui ont réussi pour certaines à s'implanter dans le conseil : Logica, Devoteam, Sopra.
- **Des pure player du conseil** : Bearing Point, Ineum Consulting, Octo Technology, Solucom.

Rang	Classement 2006 ⁽¹⁾	Classement 2005 ⁽²⁾
1	IBM	Accenture
2	Capgemini	IBM
3	Unilog-LogicaCMG	Capgemini
4	Accenture	Unilog
5	CSC	CSC
6	ATOS ORIGIN	ATOS ORIGIN
7	Solucom	Sopra Group
8	Sopra Group	Bearing Point
9	Bearing Point	Solucom
10	Alten	Alten

Les dix premiers acteurs du IT consulting (source PAC)

(1) Classement du conseil IT en France (PAC 2007).

(2) Panorama du conseil en France 2005/2009 (PAC août 2006).

Positionnement

Au 31/03/08, Solucom était positionné sur deux des trois grands thèmes du conseil SI (conseil en technologies, conseil en gouvernance).

Avec Cosmosbay-Vectis, Solucom prend également position sur le conseil applicatif et est désormais en mesure de répondre aux besoins de ses clients sur toutes les facettes de leurs projets en matière de système d'information.

Relations avec les acteurs du marché

En tant que société de conseil, Solucom entretient d'étroites relations avec les acteurs majeurs du marché. Ces relations se traduisent par des partenariats purement technologiques qui préservent parfaitement l'indépendance du groupe. Cette indépendance est déterminante compte tenu du rôle de prescripteur joué par le groupe auprès de ses clients grands comptes.

Nos équipes

Attirer les meilleurs...

Solucom group cultive un esprit d'excellence et pratique, par conséquent, un recrutement hyper-sélectif.

Le groupe recrute ses consultants au sein des meilleures écoles d'ingénieurs et de commerce et a une longue tradition de recrutement de jeunes diplômés.

Plus de la moitié des consultants ayant rejoint le groupe en 2007/2008 sont issus de Centrale, INSA Lyon, Polytechnique, Supélec, Telecom ParisTech, Telecom & Management Sud Paris, Telecom Bretagne.

Cette politique de recrutement demande un investissement important et continu, et requiert de faire preuve d'innovation pour attirer les meilleurs talents : programme intensif de relations écoles avec plus d'une trentaine d'écoles cibles, organisation d'opérations originales comme Solucommunity ou Solucom'meeting.

Ces efforts ont permis à Solucom de développer un véritable savoir-faire en matière de recrutement et ont contribué à la création d'une marque employeur reconnue.

... et les fidéliser

Les équipes du groupe sont construites dans un souci d'excellence et de culture de la qualité.

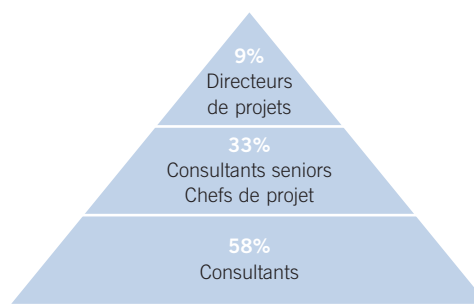
Cette culture et cet esprit constituent un levier essentiel de fidélisation. Les consultants sont intégrés dans des équipes à taille humaine de quinze à vingt collaborateurs, favorisant ainsi le management de proximité et la construction de parcours individualisés.

Le juste équilibre des savoir-faire et des expériences au sein de chaque équipe est de plus précieux pour favoriser l'intégration et la progression des jeunes diplômés qui rejoignent Solucom group chaque année.

Pour accompagner le parcours de ses consultants, le groupe investit de façon permanente dans leur formation et la gestion des connaissances. Les actions de formation peuvent prendre la forme de formations externes ou de séminaires organisés au sein de l'institut de formation interne du groupe.

Exclusivement réservé aux collaborateurs du groupe, cet institut délivre des formations sur des thèmes variés : métier, méthodologie, techniques, développement personnel.

Enfin, le groupe a mis en place pour ses collaborateurs un dispositif d'épargne salariale, permettant de les associer durablement au développement du groupe.



Répartition des consultants du groupe au 31/03/2008

Ouverture, échange, partage

Depuis sa création, Solucom cultive des valeurs d'ouverture, échange et partage.

Ouverture, parce que le métier de consultant demande à tout instant ouverture d'esprit, capacité d'adaptation et curiosité intellectuelle pour mener à bien des missions et des projets auprès de clients divers et variés.

Échange et partage, parce que les échanges informels entre seniors et juniors, la transmission des savoir-faire et le partage des connaissances sont les pierres angulaires de la valeur ajoutée de nos prestations de conseil.

Pour favoriser ces échanges et ce partage, Solucom group a développé une politique active de gestion de la connaissance (cf. § ci-après « La compétence et les savoir-faire au cœur de notre stratégie »).

Le groupe multiplie par ailleurs les initiatives afin de favoriser les échanges informels (organisation de forums ou de séminaires, soirées ou dîners, petits-déjeuners hebdomadaires).

Solucommunity, un grand concours destiné aux associations étudiantes

Lancé en 2005, ce concours destiné aux associations étudiantes des écoles cibles du groupe, permet d'entretenir des relations privilégiées avec ces écoles et de tisser ainsi un lien plus fort avec les étudiants. Pour sa troisième édition, il a rencontré un succès considérable :

- 30 écoles partenaires ont participé,
- 195 projets ont été proposés par les associations,
- plus de 6000 étudiants ont participé au vote en ligne.

La compétence et les savoir-faire au cœur de notre stratégie

Solucom group a réuni des équipes et des entreprises de 1^{er} plan sur le marché. Ces équipes partagent une même raison d'être : parvenir chacune, dans son domaine, au meilleur niveau de compétence et de savoir-faire. Et elles sont animées par la même conviction : c'est en conjuguant et en faisant fructifier l'ensemble de ses savoir-faire que Solucom group réussira son projet d'entreprise, devenir le cabinet de conseil indépendant de référence sur le marché.

Le groupe consacre donc chaque année une part importante du temps de ses consultants à la formation, à la veille technologique et marché, à la capitalisation sur les retours d'expérience et à l'élaboration de méthodologies et doctrines. En 2007/2008, cet effort représentait de l'ordre de 6% du temps des consultants.

Des équipes de consultants structurées par domaines de compétences

Les consultants de Solucom group appartiennent à des pratiques, chacune d'entre elles ayant la responsabilité d'une ou plusieurs offres dans l'un des quatre domaines d'intervention du groupe. Ce sont donc les compétences qui structurent l'organisation des équipes et non les secteurs de clientèles ou les types de prestation.

Un acteur de référence

Solucom group est contributeur actif aux principaux groupes de réflexion de ses domaines d'intervention : AFAI/ISACA (Association Française de l'Audit et du Conseil Informatique / Information Systems Audit and Control Association), AeSCM (Association eSCM), CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français), EBG (Electronic Business Group), ITSMF (Information Technology Service Management Forum).

Les consultants du groupe interviennent régulièrement dans des conférences et séminaires. Le groupe a par ailleurs développé ses propres marques événementielles comme les séminaires « Stratégie », l'« Atelier KLC » ou les « Points d'Orchestration ».

En 2007/2008, le groupe a publié plusieurs livres blancs et études thématiques.

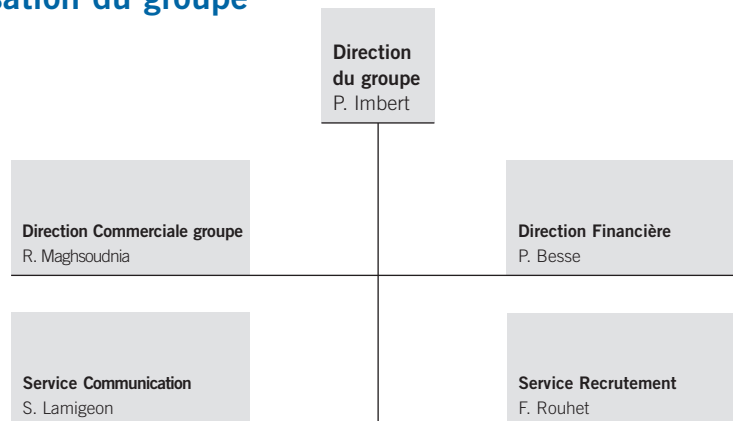
- Synthèse KLC « Relations DSI Métiers », septembre 2007,
- Livre Blanc « ISO 27000, le nouveau nirvana de la Sécurité ? », octobre 2007,
- Synthèse KLC « Le Sourcing des Etudes », décembre 2007,
- Synthèse KLC « Les End-User Services », janvier 2008,
- Étude SOA : « Les enjeux métiers au cœur de la dynamique », février 2008.

L'ensemble des publications du groupe figurent sur le site www.solucom.fr. Le groupe publie également des newsletters, telles que la *Lettre Sécurité* et *Optiques*.

Les pratiques du groupe par domaines de compétences (31/03/08) :

Gouvernance SI	Idesys <i>GO-op</i>	KLC
Télécoms & Innovation	Arcome	Solucom <i>Télécoms</i>
Architecture d'entreprise & SOA	Dreamsoft New' Arch	Vistali Solucom <i>D2S</i>
Sécurité	Solucom <i>Sécurité</i> Idesys <i>I-Sec</i>	

Organisation du groupe



Solucom P. Hirigoyen	Idesys S. Günther	Arcome B. Almoussa	Dreamsoft M. Muller	New'Arch R. Dumoucel	KLC P. Laigle	Vistali P. Bougeret	Cosmosbay~Vectis E. Rabaux
--------------------------------	-----------------------------	------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	-------------------------	-------------------------------	--------------------------------------

Organisation opérationnelle au 01/04/08.

Une organisation décentralisée

Solucom group a choisi un modèle d'organisation décentralisé et un fonctionnement en réseau, mais ceci dans le cadre d'une stratégie unique et d'une coordination étroite des opérations.

Les équipes de consultants sont organisées en pratiques d'une vingtaine à une centaine de collaborateurs, abritées par les différentes sociétés qui constituent le groupe. Chaque pratique a la responsabilité d'une ou plusieurs offres dans l'un des domaines d'intervention de Solucom group.

La direction de chaque société pilote ses équipes opérationnelles ainsi que ses équipes de support décentralisées : ressources humaines et administration de ventes.

Les forces commerciales sont coordonnées par un directeur commercial groupe chargé de définir et piloter la stratégie commerciale du groupe. Les fonctions support qui trouvent à l'évidence une meilleure efficacité en agissant pour l'ensemble du groupe sont mutualisées : direction financière, service communication, service recrutement.

Direction du groupe

Le comité de direction du groupe rassemble le Président du groupe, les directions générales de chaque société, le directeur commercial groupe et le directeur financier.

Ce comité pilote la stratégie du groupe, l'élaboration et le suivi des plans d'action et budgets annuels ainsi que la coordination des opérations et le développement des synergies entre pratiques.



Pascal Imbert
Président du Directoire



Patrick Hirigoyen
Directeur Général Adjoint
et membre du Directoire
de Solucom



Siegfried Günther
Président d'Idesys



Bassam Almoussa
Président d'Arcome



Marc Muller
Président
de Dreamsoft



René Dumoucel
Président de New'Arch



Pierre Laigle
Président de KLC



Pierre Bougeret
Président de Vistali



Eric Rabaux
PDG de
Cosmosbay~Vectis



Reza Maghsoudnia
Directeur Commercial
groupe



Pascale Besse
Directeur Financier

Membres du comité de direction groupe au 01/04/08

Services fonctionnels groupe

Au-delà de la direction commerciale groupe, trois services fonctionnels, rattachés à la direction du groupe, agissent pour l'ensemble des sociétés.

La direction financière rassemble les fonctions de finance, contrôle de gestion, comptabilité et système d'information.

Le service recrutement pilote l'ensemble des actions de recrutement pour le compte de chaque société du groupe.

Le service communication a en charge les actions de communication et le développement de la notoriété du groupe.

Organigramme juridique (31/03/08)

Les activités du groupe sont réparties dans les 6 filiales (Idesys, Arcome, Dreamsoft, New'Arch, KLC, Vistali) détenues à 100% et au sein de la société Solucom qui est non seulement la holding du groupe mais possède sa propre activité économique. Solucom est également actionnaire à 100% de la société Arcome Consulting, société implantée en Espagne et mise en sommeil depuis le 31/03/2002.

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net
Idesys	14 844	1 742	1 029
Arcome	7 509	504	249
Dreamsoft	13 119	1 687	1 000
New'Arch	6 744	816	419
KLC	3 276	383	270
Vistali	7 492	701	361

Données clés des filiales du groupe sur l'exercice 2007/2008

Pour une présentation de l'organisation économique du groupe et des sociétés qui le constituent, on se reportera au paragraphe « La compétence et les savoir-faire au cœur de notre stratégie » (p. 16) et au chapitre 3 « Informations financières/tableau des filiales et participation » (p. 91).

Au sein du groupe, chaque filiale détient des actifs relatifs à son exploitation. Compte tenu de l'activité du groupe, purement des prestations intellectuelles, ces actifs sont très limités. Les principales ressources des sociétés résident dans leurs équipes. Les filiales du groupe ne détiennent aucun actif économique stratégique.

Dans le cadre des synergies instaurées entre les pratiques du groupe, les collaborations entre les sociétés du groupe sont multiples. Ces collaborations portent sur la réalisation de prestations en commun.

Les affaires communes à plusieurs sociétés du groupe se traduisent par des opérations de sous-traitance internes. Les facturations internes correspondantes sur l'exercice 2007/2008 clos le 31/03/2008 sont détaillées ci-dessous. Elles n'intègrent pas Comosbay-Vectis, consolidée à partir du 01/04/08.

(en milliers d'euros)	Sociétés clientes							Sociétés fournisseurs						
	Solucom	Arcome	Dreamsoft	Idesys	New'Arch	KLC	Vistali	Solucom	Arcome	Dreamsoft	Idesys	New'Arch	KLC	Vistali
Solucom	-	737	2 689	4 225	1 297	362	67	-	-	-	-	-	-	-
Arcome	120	-	258	173	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-
Dreamsoft	1 508	29	-	688	65	82	12	-	-	-	-	-	-	-
Idesys	2 126	422	1 318	-	72	218	0	-	-	-	-	-	-	-
New'Arch	587	14	0	64	-	4	0	-	-	-	-	-	-	-
KLC	71	0	0	0	15	-	0	-	-	-	-	-	-	-
Vistali	0	41	28	0	11	0	-	-	-	-	-	-	-	-

Les autres facturations internes du groupe correspondent à des mutualisations de moyens : partage de locaux, de moyens techniques, gestion centralisée de la trésorerie, mise en commun de certaines équipes des services fonctionnels.

Directoire et Conseil de Surveillance

Le Directoire est composé de :

Pascal Imbert

Président du Directoire

Patrick Hirigoyen

Membre du Directoire

Au 01/04/08, le Conseil de Surveillance est constitué de quatre membres :



Michel Danscoine
Président



Jean-Claude Malraison
Vice-Président



Hervé Nora
Membre



Jacques Pansard
Membre

Les biographies des membres du Conseil de Surveillance figurent dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance, dans la partie 4 - Gouvernement d'entreprise, page 100.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 26/09/08 la nomination au Conseil de Surveillance des deux personnalités suivantes :



Pierre Laigle

Né le 10/05/44, diplômé de l'École Centrale de Paris, Pierre Laigle a commencé comme responsable technique de sociétés de services informatiques (CFRO et Cigeca).

En 1972 il rejoint SG2, SSII filiale de la Société Générale, où il crée l'activité « Services de traitements » qu'il dirigera pendant 10 ans (SG2 Exploitation). Il a en particulier démarré le premier centre de secours du monde bancaire (Sitex). Il a également supervisé plusieurs filiales spécialisées du SG2 (Ingénierie de locaux, Maintenance réseaux et micros, Assistance Système), ainsi que des filiales étrangères (Iran, Grèce, Pays-Bas).

En 1984, il crée et dirige l'activité Facilities Management au sein de GFI (groupe BP).

En 1990 avec Henri Kloetzer il fonde KLC, société de conseil en Sourcing et Gouvernance du système d'information, dont il prend la Direction Générale.

Spécialiste des diverses activités de sourcing, Pierre Laigle a notamment publié aux éditions Hermès Sciences, le *Dictionnaire de l'Infogérance*.

La société KLC a rejoint Solucom group en novembre 2006.



Jean-François Perret

Né le 05/06/42, diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Electronique, Electrotechnique, Informatique, Hydraulique et Télécommunication de Toulouse (ENSEEIH) et de l'IAE de Paris, Jean-François Perret intègre la Société Anonyme de Télécommunication (SAT) en 1967 en tant qu'ingénieur d'études. En 1969, il devient ingénieur d'affaires à ELECMA (Division Electronique de la SNECMA). En 1970, il devient chargé de mission à la Délégation à l'Informatique auprès du Premier Ministre et participe aux études relatives à l'émergence de l'industrie du logiciel et au plan stratégique visant à la création d'une industrie européenne de l'informatique (UNIDATA).

En 1974, il devient Chef de Service Economique et Financier à la Direction des Industries Electroniques et de l'Informatique (DIELI) au Ministère de l'Industrie. En 1977 il rejoint Pierre Audoin Consultants (PAC) où il effectuera le reste de sa carrière, successivement comme Directeur Général Adjoint, Directeur Général et Président du Directoire.

A ce titre, il a contribué à établir PAC en leader reconnu en matière de conseil et études stratégiques et marketing dans les marchés du logiciel et des services informatiques. Il a également pris une part essentielle dans le développement international de PAC.

Jean-François Perret est actuellement Vice-Président du Conseil de Surveillance de Pierre Audoin Consultants, gérant de CVMP Conseil et Président de l'Association des Ingénieurs ENSEEIH.

Implantations, politique d'investissements et immobilisations

Les équipes des sociétés du groupe sont réunies dans un site unique situé :

Tour Franklin
100/101, terrasse Boieldieu
92042 Paris La Défense Cedex.

Le groupe dispose d'un établissement à Nantes :

Immeuble les Salorges 2
1, bd Salvador Allende
44100 Nantes

La société Cosmosbay~Vectis, qui a rejoint le groupe le 01/04/08, est pour sa part située :

- En région parisienne
10, rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris
- En région lyonnaise
Le Parc de Villeurbanne
107, bd Stalingrad
69628 Villeurbanne Cédex
- En région PACA
Chemin de Saint-Lambert Actiburo 1, Bâtiment A
13400 Aubagne

Les locaux occupés par le groupe sont loués à des propriétaires indépendants de la société et de ses filiales.

L'activité du groupe n'exige pas d'investissements autres que ceux concernant le matériel informatique, les achats de licences de logiciels, le mobilier de bureau et les agencements de bureau nécessaires à l'activité courante.

Ces opérations sont comptabilisées soit en investissement, soit financées en crédit-bail (les matériels financés sous ce mode ont vocation à être acquis en fin de période de crédit-bail).

Investissements	31/03/08	31/03/07	31/03/06
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 759 ⁽¹⁾	1 258 ⁽²⁾	550 ⁽³⁾

(1) Dont 584 milliers d'euros financés en crédit-bail.

(2) Dont 184 milliers d'euros financés en crédit-bail.

(3) Dont 308 milliers d'euros financés en crédit-bail.

Rapport d'activité

2

Rapport du Directoire
PAGE 24

**Rapport du Conseil
de Surveillance**
PAGE 44

Risques
PAGE 45

**Informations
sur les tendances**
PAGE 51





Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 26/09/08

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été tenus à votre disposition, dans les délais légaux.

Préambule

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la situation de la société Solucom et des sociétés de son groupe.

Le présent rapport constituera également le rapport de gestion visé par l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et devant être inclus dans le Rapport Financier Annuel prévu par l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier.

1. Activité du groupe

Les comptes clos au 31/03/08 consolident Solucom, Idesys, Arcome SAS, Arcome Consulting, Dreamsoft, New'Arch, KLC et Vistali sur 12 mois.

Les comptes clos au 31/03/07, dont il est également fait état ci-après, consolidaient Solucom, Idesys, Arcome SAS, Arcome Consulting et Dreamsoft sur 12 mois, ainsi que les sociétés New'Arch et KLC depuis respectivement le 01/07/06 et le 01/11/06. Pour mémoire, la société Arcome Consulting (Espagne) est en sommeil depuis le 31/03/02.

1.1 Analyse des résultats

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 72 970 milliers d'euros contre 52 847 milliers d'euros sur l'exercice précédent, soit une croissance de 38%.

Le résultat opérationnel courant est de 9 455 milliers d'euros (après participation des salariés). Il est en progression de 38% par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 6 860 milliers d'euros. La marge opérationnelle courante, obtenue en divisant le résultat opérationnel courant par le chiffre d'affaires est de 13,0%, identique à l'exercice précédent.

Le principal produit non-courant est une indemnité de 290 milliers d'euros reçue d'un client du groupe suite à la violation d'une clause contractuelle de non-sollicitation.

Les charges non-courantes comprennent le reversement de l'indemnité reçue, arrondie à 300 milliers d'euros, à la Fondation d'Entreprise Solucom en cours de création, et la charge liée à la résiliation anticipée du bail relatif aux locaux anciennement occupés par Vistali.

Compte-tenu de ces produits et charges non-courants, le résultat opérationnel est de 9 223 milliers d'euros,

en progression de 34% par rapport au résultat opérationnel de l'exercice précédent, qui s'établissait à 6 878 milliers d'euros.

Le groupe étant en situation de trésorerie excédentaire, le coût de l'endettement financier net est négatif à hauteur de 75 milliers d'euros (soit un produit financier net de 75 milliers d'euros). Ce chiffre est à comparer à un produit financier net de 120 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat avant impôt est de 9 233 milliers d'euros, en progression de 32% par rapport au résultat avant impôt de l'exercice précédent, qui était de 6 992 milliers d'euros.

L'impôt sur les résultats est de 3 066 milliers d'euros, soit 33% du résultat avant impôt.

Le résultat net de la période s'établit à 6 168 milliers d'euros, soit une marge nette de 8,5%. Ce résultat progresse de 33% par rapport à l'exercice précédent, pour lequel le résultat net de la période était de 4 632 milliers d'euros, soit une marge nette de 8,8%.

La société Solucom étant actionnaire à 100% des sociétés Idesys, Arcome SAS, Arcome Consulting, Dreamsoft, New'Arch, KLC et Vistali il n'y a pas d'intérêts minoritaires : le résultat net part du groupe est donc également de 6 168 milliers d'euros, contre 4 632 milliers d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 33%.

La situation nette de l'ensemble consolidé s'élève au 31/03/08 à 25 797 milliers d'euros contre 20 243 milliers d'euros un an plus tôt, soit une progression de 27%.

La trésorerie nette des découverts, obtenue en retranchant les découverts bancaires et les intérêts courus non échus du montant de la trésorerie brute, est quant à elle de 16 098 milliers d'euros au 31/03/08, contre 6 998 milliers d'euros au 31/03/07.

Les passifs financiers (hors découverts bancaires et intérêts courus non échus) représentent 10 657 milliers d'euros, se décomposant en 10 020 milliers d'euros d'emprunts bancaires et de dettes financières diverses ainsi que 637 milliers d'euros de dettes de crédit-bail ; la société Solucom ayant en effet mis en place un financement bancaire de 10 000 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2007/2008. Pour mémoire les passifs financiers s'élevaient à 342 milliers d'euros au 31/03/07.

La trésorerie nette du groupe (endettement financier net négatif, hors actions propres) reste élevée à 5 442 milliers d'euros au 31/03/08 contre 6 656 milliers d'euros un an auparavant, alors même que l'acquisition de la société Vistali a été financée intégralement en numéraire.

Les principaux mouvements qui sous-tendent cette évolution de la trésorerie nette sont : une capacité d'autofinancement de 6 942 milliers d'euros en

progression de 29% sur l'exercice ; 674 milliers d'euros de dividendes versés ; des opérations d'investissement à hauteur de 6 142 milliers d'euros, notamment liées à l'acquisition de Vistali, et une augmentation du besoin en fonds de roulement de 1 562 milliers d'euros.

Il est précisé que le groupe n'a recours ni à l'affacturage, ni à l'escompte.

1.2 Données sur les comptes sociaux de Solucom

Le chiffre d'affaires de la société Solucom s'établit à 37 285 milliers d'euros contre 30 953 milliers d'euros sur l'exercice précédent, soit une croissance de 20%.

Le résultat d'exploitation avant participation des salariés s'établit à 4 609 milliers d'euros contre 3 146 milliers d'euros sur l'exercice précédent, soit une hausse de 47% d'un exercice à l'autre. Ainsi, la marge opérationnelle ressort à 12,4% contre une marge de 10,2% pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 3 048 milliers d'euros, contre un résultat financier de 1 266 milliers d'euros, pour l'exercice précédent. Le résultat financier de l'exercice intègre 3 100 milliers d'euros de dividendes provenant des filiales.

Le résultat exceptionnel est négatif de 1 millier d'euros, contre un résultat exceptionnel de 64 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéficiaires s'élève à 1 601 milliers d'euros contre 1 155 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise représente un montant de 530 milliers d'euros, contre 426 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net s'élève à 5 525 milliers d'euros, contre 2 895 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres de la société ressortent à 26 169 milliers d'euros au 31/03/08 contre 21 054 milliers d'euros au 31/03/07.

La trésorerie nette des découverts, obtenue en retranchant les découverts bancaires et les intérêts courus non échus du montant de la trésorerie brute, s'élève à 11 215 milliers d'euros au 31/03/08 contre 2 184 milliers d'euros au 31/03/07.

La trésorerie nette (hors actions propres et compte tenu de la dette bancaire de 10 000 milliers d'euros mise en place en fin d'exercice) au 31/03/08 est de 1 202 milliers d'euros contre 2 184 milliers d'euros au 31/03/07.

1.3 Activité de la société Solucom et du groupe durant l'exercice

Les informations qui suivent concernent la société Solucom et son groupe.

Au 01/04/07, Solucom a lancé un plan de développement à 3 ans, couvrant la période 2007-2010.

Ce plan est marqué par une ambition : intégrer le *top 5* des cabinets de conseil en système d'information à horizon 2010.

Pour réaliser cette ambition, Solucom s'est fixé 3 objectifs d'ici 2010 :

- renforcer son statut de leader sur le conseil en technologies,
- asseoir sa position sur la gouvernance et les grands projets SI,
- poursuivre sa croissance pour atteindre 1 000 collaborateurs en 2010.

L'exercice 2007/2008 a constitué la première étape de ce plan.

Le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 73,0 millions d'euros, soit une croissance de 38% par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance a largement dépassé l'objectif annoncé en début d'exercice, de 30% de croissance globale, objectif relevé au cours de l'exercice à 35%.

Ce développement s'est appuyé sur une croissance organique en accélération sur l'exercice. Ainsi, à périmètre comparable (hors New'Arch, KLC et Vistali), la croissance organique s'est établie à + 21% en 2007/2008, contre + 18% en 2006/2007. Par ailleurs, cette croissance a été complétée par l'apport des opérations de croissance externe, à hauteur de + 17% : contribution de Vistali (acquise le 02/04/07), et acquisitions de New'Arch et KLC en cours d'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant s'est, quant à lui, élevé à 9,5 millions d'euros, en croissance de 38% par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle courante, qui s'établit à 13,0%, se situe dans la borne haute de l'objectif de 11% à 13% annoncé en début d'exercice.

Le résultat net part du groupe s'est élevé à 6,2 millions d'euros, en hausse de 33%, et a représenté une marge nette confortable de 8,5%.

Cette performance est à la fois le reflet du maintien du taux d'activité, qui s'est établi à 84%, correspondant au taux normatif du groupe, et de la bonne tenue du ratio prix de vente sur salaire.

En effet, même si les salaires à expérience constante ont connu une progression sensible, cette progression a pu être absorbée par des prix de vente en hausse et une expérience moyenne optimisée du fait de la politique de recrutement de jeunes diplômés.

La hausse des prix de vente est de 5%, à 726 euros contre 693 euros l'année dernière. Cette évolution se place sous le double effet d'une remontée rapide à périmètre constant, de l'ordre de 4%, et d'une contribution positive des dernières acquisitions.

Sur le plan financier, la trésorerie générée au cours de l'exercice a permis de couvrir en quasi-totalité le financement de la croissance de l'activité, les investissements courants du groupe, l'acquisition en

numéraire de la société Vistali, ainsi que le versement des dividendes. Au 31/03/08, Solucom jouissait ainsi d'une trésorerie nette confortable de 5,4 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2007/2008, Solucom a renforcé son statut de leader français sur le marché du conseil en SOA (Service Oriented Architecture), grâce à la réunion des équipes de Dreamsoft et de Vistali, qui a rejoint le groupe en avril 2007.

Le groupe a ainsi pleinement pu profiter de la dynamique du marché sur ce thème, avec une croissance de 100% de son activité de conseil en SOA sur l'exercice. Une étude, réalisée en janvier 2008, par Solucom, montre en effet que la SOA est pour les DSI un enjeu stratégique et que 70% des entreprises prévoient de réaliser des investissements structurants en SOA dans les deux ans.

Parallèlement, le groupe a continué d'asseoir sa position dans le domaine de la gouvernance, en enregistrant une progression rapide de son activité sur ce marché prometteur. Le conseil en gouvernance pèse désormais 15% du chiffre d'affaires du groupe, ce qui représente un doublement de l'activité par rapport à l'exercice précédent. Ce savoir-faire a pu être largement déployé au sein du portefeuille clients de Solucom, puisque le groupe a réalisé au cours de l'exercice des missions de conseil en gouvernance chez plus d'une soixantaine de grands comptes.

Sur le plan commercial, l'exercice a été marqué par une forte progression du chiffre d'affaires réalisé avec de grands clients du groupe, tels qu'Air France-KLM, Crédit Agricole, EDF, Gaz de France, La Poste, LVMH ou Société Générale. Le portefeuille clients du groupe est solide et bien réparti. Le 1^{er} client, la SNCF, représente 7% du chiffre d'affaires, et le dixième, 3%.

Le chiffre d'affaires annuel réalisé en moyenne par Solucom chez chacun de ses clients du top 200 s'établit aujourd'hui à 580 milliers d'euros contre 450 milliers d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de l'ordre de 30%. Cette progression s'explique en particulier par l'élargissement des offres du groupe et sa capacité à asseoir chez ses clients ses positions de conseil à forte valeur ajoutée.

Les ressources humaines restent plus que jamais un facteur clé de succès essentiel pour Solucom.

Le groupe a poursuivi au cours de l'exercice son effort intense de recrutement. Les investissements en la matière ont représenté, comme les années précédentes, plus de 2% du chiffre d'affaires.

La politique active de partenariats avec la trentaine d'écoles d'ingénieurs et de commerce, cibles du groupe, a été approfondie. Une 3^{ème} édition du concours Solucommunity a été organisée, toujours avec le même succès. De nouvelles actions sont venues compléter le dispositif, telles que les soirées Solucom'meeting, mettant en relation des candidats ciblés avec le management du groupe.

Ces investissements ont porté leurs fruits, avec 222 recrutements réalisés au cours de l'exercice, chiffre en progression de 35% par rapport à l'exercice précédent.

Le turn-over, mesuré en divisant le nombre de départs sur démission par l'effectif de fin d'exercice, s'est élevé à 13%, contre 11% pour l'exercice précédent, reflet de la très forte tension observée sur le marché de l'emploi.

En dépit de ce chiffre élevé, l'effectif a connu sur l'exercice une progression dynamique de 27%, et de 18% hors apport des équipes de Vistali au 01/04/07.

Fort de sa santé financière et de ses excellentes performances économiques, Solucom a décidé de créer une fondation d'entreprise. Son objet sera le soutien d'actions destinées à agir en faveur de l'enfance défavorisée, en France ou à l'étranger. Les statuts de la Fondation d'Entreprise Solucom ont été déposés et la création de la fondation devrait être effective au cours de l'exercice 2008/2009. Afin d'en constituer la dotation initiale, Solucom a affecté au 31/03/08 un montant de 300 milliers d'euros à cette fondation, dont 290 milliers d'euros provenant d'une indemnité reçue par la société au cours de l'exercice.

1.4 Évolutions récentes et perspectives d'avenir

Les succès commerciaux et les excellents résultats financiers de l'exercice 2007/2008 ont permis au groupe de clore avec succès la 1^{ère} étape de son plan 2007-2010.

Le début de l'exercice 2008/2009 est marqué par une opération de rapprochement stratégique, l'acquisition de la société Cosmosbay~Vectis.

Fondée en 1988, Cosmosbay~Vectis compte plus de 200 collaborateurs et a acquis une position de 1^{er} plan dans le conseil en management et système d'information.

Cosmosbay~Vectis a réalisé au 31/12/07, un chiffre d'affaires de 21,7 millions d'euros, pour une marge opérationnelle de 7%.

Ce rapprochement permet à Solucom d'accélérer sa prise de position dans tous les domaines du conseil SI. Cosmosbay~Vectis offre au groupe un apport clé : le conseil SI métier. Il vient également renforcer Solucom sur le conseil en gouvernance SI et sur le conseil en technologies, en particulier dans le domaine des portails métiers et e-business. Enfin Cosmosbay~Vectis permet à Solucom de prendre pied sur un nouveau domaine, le conseil en management.

Cosmosbay~Vectis vient ainsi compléter le positionnement du groupe et accélérer sa croissance, tout en lui offrant l'accès à de nouveaux donneurs d'ordre chez ses clients, les directions métiers.

Cette acquisition, qui porte sur 94% du capital de Cosmosbay~Vectis, est financée intégralement en numéraire sur fonds propres et par la mise en place

d'emprunts bancaires. La société sera consolidée à compter du 01/04/08 dans les comptes du groupe.

Dans un environnement des affaires qui demeure à ce jour dynamique, en dépit d'un climat alourdi par la crise financière et les difficultés économiques mondiales, Solucom entend poursuivre en 2008/2009 sa stratégie de croissance rentable.

Dans ce cadre, les trois priorités de l'exercice vont être les suivantes :

- réussir l'intégration de Cosmosbay-Vectis et exploiter rapidement les synergies commerciales et opérationnelles avec le reste du groupe,
- poursuivre la croissance, en maintenant l'effort de conquête en gouvernance et les investissements en recrutement, tout en préparant le groupe à affronter un environnement économique sans doute plus exigeant sur le plan commercial d'ici la fin de l'exercice,
- exploiter notre nouvelle dimension pour changer de statut et d'image aux yeux de nos clients et accéder ainsi aux projets les plus importants du marché.

Solucom se fixe de nouveau pour l'exercice 2008/2009 un plan de marche ambitieux, avec un objectif de chiffre d'affaires de 105 millions d'euros, représentant une croissance globale de près de 45%, et un objectif de marge opérationnelle courante situé entre 10% et 12%.

2. Faits caractéristiques juridiques intervenus au cours de l'exercice social

A Prise de contrôle de la société Vistali

Solucom a réalisé la prise de contrôle, à hauteur de 100 % du capital social de la société Vistali, selon Protocole de Cession du 02/04/07.

La société Vistali exerce le métier de conseil en système d'information, avec une spécialisation dans le domaine des SOA (Architectures Orientées Services).

Dans le même temps, la société Vistali a été transformée en SAS avec effet au 02/04/07.

B Augmentations de capital de Solucom

Plusieurs augmentations de capital techniques sont intervenues à savoir :

B.1 Constatation d'une augmentation de capital du fait de la levée d'options de souscriptions d'actions (stock-options)

Votre Directoire, dans sa séance du 19/07/07, au vu d'un état récapitulatif de levées d'options de souscription d'actions effectuées par les salariés et/ou dirigeants des filiales Arcome SAS et Idesys, pour la période du 01/04/07 au 19/07/07 pour un total de 14 668 options, a selon les dispositions de l'article L225-178 du Code de Commerce, constaté une augmentation de capital de 1 397,58 euros de pair.

En conséquence, ce même Directoire a modifié l'article 6 des statuts comme suit :

« Article 6 : capital social :

Le capital social est fixé à la somme de 467 318,56 euros, il est composé de 4 904 148 actions de même catégorie. »

B.2 Augmentation de capital par incorporation de réserves et par élévation du pair de chaque action

Votre Directoire, dans sa séance du 19/07/07, a utilisé partiellement la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2005 (quatorzième résolution) et a décidé, afin d'assurer une meilleure lisibilité du pair des actions existantes composant à la date de sa décision le capital social de Solucom soit 4 904 148 actions, de réaliser avec effet immédiat au 19/07/07, une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de 23 096,24 euros, qui est resté divisé en 4 904 148 actions portant ainsi le pair de chaque action à 0,10 euro.

En conséquence, ce même Directoire a modifié l'article 6 des statuts comme suit :

« Article 6 : capital social :

Le capital social est fixé à la somme de 490 414,80 euros, il est composé de 4 904 148 actions de même catégorie. »

B.3 Constatation d'une augmentation de capital du fait de la levée d'options de souscriptions d'action (stock-options)

Votre Directoire, dans sa séance du 26/05/08, au vu d'un état récapitulatif de levées d'options de souscriptions d'actions effectuées par les salariés et/ou dirigeants des filiales Arcome SAS et Idesys, pour la période du 20/07/07 au 31/03/08 pour un total de 46 514 options, a, conformément aux dispositions de l'article L.225-178 du Code de Commerce, constaté une augmentation de capital de 4 651,40 euros de pair.

En conséquence, ce même Directoire a modifié l'article 6 des statuts comme suit :

« Article 6 - capital :

Le capital social est fixé à 495 066,20 euros. Il est composé de 4 950 662 actions de même catégorie »

En ce qui concerne les points B.1 et B.3 ci-dessus, et pour plus de détails, nous vous demandons de vous reporter au rapport spécial établi par votre Directoire en vertu de l'article L225-184 du Code de Commerce.

C Attribution d'actions gratuites

Votre Directoire du 14/09/07 a utilisé l'autorisation que lui a conférée l'Assemblée Générale Mixte du 30/09/05 dans sa 19^{ème} résolution, pour mettre en œuvre deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions :

C.1 Un plan « cadre dirigeant »

Il a été attribué gratuitement à un cadre dirigeant du groupe Solucom des actions Solucom pour un montant

maximum de 6 895 actions (représentant au total à la date d'attribution, environ 0,14% du capital social de Solucom), selon les conditions et critères cumulatifs suivants : présence au sein du groupe pendant la période d'acquisition de trois ans, investissement personnel en actions Solucom et critère de performance.

C.2 Un plan attaché au dispositif d'épargne salariale du groupe

Pour mémoire, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'épargne salariale, les principes suivants ont été arrêtés au cours de l'exercice précédent :

- mise en œuvre d'un accord de participation groupe en substitution des accords de participation existants par société,
- création d'un FCPE Solucom Actions (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) investi en actions Solucom,
- mise en place d'un PEG (Plan d'Epargne Groupe) destiné à recueillir la participation (et des versements volontaires éventuels) pour investir :
- soit dans le FCPE Solucom Actions,
- soit dans des FCPE diversifiés,

avec possibilité d'arbitrage entre les FCPE précités.

- mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions annuel permettant d'abonder les investissements réalisés par les collaborateurs dans le FCPE Solucom Actions, sous réserve de leur présence en tant que salarié au sein du groupe Solucom pendant toute la durée de la période d'attribution (deux ans).

Un deuxième plan d'attribution gratuite d'actions (le premier ayant été mis en place le 15/03/07) a donc été mis en place le 14/09/07 par le Directoire qui en a fixé le nombre d'attribution gratuite d'actions et les conditions d'attribution en relation avec ce dispositif ; il concerne les collaborateurs des sociétés Solucom, Idesys, Arcome SAS et Dreamsoft.

Nous vous précisons qu'à la date d'attribution, le nombre maximum théorique d'actions Solucom attribuées gratuitement dans le cadre du plan précité est de 1 791 actions, représentant 0,04% du capital social de Solucom au 14/09/07.

Nous vous demandons, pour plus de détails, de vous reporter au rapport spécial établi par votre Directoire, en vertu de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce.

D Transformation en SAS de la société KLC

Dans la mesure où Solucom détenait 100% du capital social de sa filiale KLC, il est apparu opportun de la transformer en SAS permettant ainsi une meilleure souplesse de fonctionnement et d'organisation au sein de cette société, et ce, dans la continuité des opérations

de transformation en SAS des sociétés Idesys, Arcome SAS et Dreamsoft intervenues au titre des exercices précédents ainsi que celle de la société Vistali comme il est précisé au paragraphe II.A ci-dessus.

Cette opération a été réalisée le 31/01/08.

3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social pour la société Solucom et le groupe

Prise de contrôle de la société Cosmosbay~Vectis

Solucom a réalisé directement et immédiatement la prise de contrôle majoritaire, à hauteur de 94% du capital social existant et émis de la société Cosmosbay~Vectis, selon Protocole de Cession du 02/04/08.

La société Cosmosbay~Vectis exerce le métier de conseil en management et système d'information, avec trois domaines d'activité : le conseil en management, le conseil SI métier et le conseil en technologies et portails.

Par ailleurs, Solucom dans le cadre de ce Protocole de Cession et d'accords annexes et complémentaires pourra réaliser, à terme et dans des conditions équivalentes à celles de la transaction initiale, l'acquisition du capital social potentiel de la société Cosmosbay~Vectis au regard des options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions en vigueur au sein de cette société et représentant un capital potentiel supplémentaire maximum de 9% environ à la date du Protocole de Cession.

4. Activité en matière de recherche et développement de la société Solucom et du groupe

Solucom n'a pas d'activité de recherche, au sens fondamental du terme. Pour autant, Solucom a été reconnu entreprise innovante par l'organisme OSEO innovation. Cette qualification confirme que Solucom est à la pointe de l'innovation dans ses domaines d'activité et que le groupe en fait continûment bénéficier ses clients.

5. Filiales et participations de Solucom

5.1 Activités des filiales et participations

Les activités des filiales et participations au titre de l'exercice clos au 31/03/08 font l'objet d'un tableau intégré à l'annexe des comptes annuels.

Le chiffre d'affaires d'Idesys au 31/03/08 est de 14 844 milliers d'euros. Ce chiffre est en nette progression de 52% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent, qui se situait à 9 785 milliers d'euros. Le résultat d'exploitation sur l'exercice est de 1 742 milliers d'euros, soit une marge opérationnelle de 11,7%, contre un résultat d'exploitation de 952 milliers

d'euros et une marge opérationnelle de 9,7% pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires d'Arcome SAS au 31/03/08 est de 7 509 milliers d'euros. Ce chiffre est en progression de 5% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent, qui se situait à 7 140 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation sur l'exercice est de 504 milliers d'euros, soit une marge opérationnelle de 6,7%, contre un résultat d'exploitation de 691 milliers d'euros et une marge opérationnelle de 9,7% pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de Dreamsoft au 31/03/08 est de 13 119 milliers d'euros. Ce chiffre est en progression de 31% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent, qui se situait à 10 037 milliers d'euros. Le résultat d'exploitation sur l'exercice est de 1 687 milliers d'euros, soit une marge opérationnelle de 12,9%, contre un résultat d'exploitation de 1 638 milliers d'euros et une marge opérationnelle de 16,3% pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de NewArch au 31/03/08 est de 6 744 milliers d'euros. Le chiffre d'affaires de l'exercice précédent était de 3 413 milliers d'euros sur 8 mois. Le résultat d'exploitation sur l'exercice est de 816 milliers d'euros (contre 506 milliers d'euros pour les 8 mois de l'exercice précédent), soit une marge opérationnelle de 12,1%.

Le chiffre d'affaires de KLC au 31/03/08 est de 3 276 milliers d'euros. Le chiffre d'affaires de l'exercice précédent était de 1 581 milliers d'euros sur 5 mois. Le résultat d'exploitation sur l'exercice est de 383 milliers d'euros (contre 343 milliers d'euros pour les 5 mois de l'exercice précédent), soit une marge opérationnelle de 11,7%.

Le chiffre d'affaires de Vistali au 31/03/08 est de 7 492 milliers d'euros sur 12 mois. Le chiffre d'affaires de l'exercice précédent était de 2 989 milliers d'euros sur 6 mois. Le résultat d'exploitation sur l'exercice est de 701 milliers d'euros (contre 184 milliers d'euros pour les 6 mois de l'exercice précédent), soit une marge opérationnelle de 9,4%.

Il est à noter que, du fait de la synergie étroite existant entre les différentes pratiques du groupe, le chiffre d'affaires de chaque société intègre en général un chiffre d'affaires significatif résultant d'opérations sous-traitées à d'autres sociétés du groupe. Pour cette raison, il peut exister des écarts importants entre, d'une part le chiffre d'affaires et en conséquence la marge opérationnelle d'une société, et, d'autre part sa contribution effective aux comptes consolidés du groupe.

5.2 Prise de participation, prise de contrôle

Nous vous demandons de vous reporter aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus.

5.3 Participations croisées ou réciproques

Néant.

5.4 Cession de participation

Néant.

6. Approbation des comptes sociaux et consolidés - Affectation du résultat de la société Solucom

6.1 Comptes sociaux

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels de Solucom (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31/03/08 de 5 524 933,02 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit et dans l'ordre suivant :

- au compte « Réserve Légale » pour la porter à 10% du capital social, la somme de 2 914,52 euros,
- à titre de dividende global aux actionnaires, la somme de 923 672,27 euros, soit 0,19 euro par action pour les 4 861 433 actions ayant droit au dividende, sur la base d'un état de l'actionnariat établi le 7 mai 2008,
- au poste « autres réserves », le solde, soit la somme de 4 598 346,23 euros.

Le paiement du dividende sera effectué en numéraire, à compter du 13/10/08.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2 du CGI, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France bénéficieront d'une réfaction de 40% sur ce dividende brut pour l'impôt sur le revenu dès lors qu'elles n'auront pas opté pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18% (hors contributions sociales) prévu à l'article 117 quater du CGI.

Si au moment de la mise en paiement du dividende, le nombre d'actions appartenant à la société et privées du droit au dividende a varié, le montant total du dividende non versé ou à verser en raison de cette variation sera, suivant le cas, porté au crédit ou au débit du compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions ayant perçu le dividende	Dividende distribué (en euro)	Réfaction
31/03/05	1 179 632	0,34 ⁽¹⁾	50%
31/03/06	1 188 298	0,40 ⁽¹⁾	40%
31/03/07	4 811 822	0,14	40%

(1) Avant la division par quatre du pair des actions intervenue le 25/10/06.

Par ailleurs, en application de l'article 223 quater du CGI, nous vous informons qu'il n'y a pas de charges non déductibles visées par l'article 39.4 du CGI.

Enfin, est joint au présent rapport le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

6.2 Comptes consolidés du groupe

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du groupe tels qu'ils vous ont été présentés et commentés et qui font apparaître un résultat net part du groupe de 6 167 516 euros.

7. Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer à 17 000 euros le montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance, à compter du 01/10/08, et jusqu'à nouvelle décision de votre assemblée.

8. Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce

En vertu des dispositions des articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, nous vous demandons de bien vouloir :

1/ Approuver la convention nouvelle, intervenue au cours de l'exercice clos le 31/03/08, régulièrement autorisée par votre Conseil de Surveillance, au cours dudit exercice.

2/ Prendre acte des conventions antérieures approuvées au titre des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31/03/08.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés, en vertu des dispositions de l'article R 225-57 du Code de Commerce, de l'ensemble de ces conventions qu'ils décrivent dans leur rapport spécial.

9. Conventions courantes significatives

La liste et l'objet des conventions courantes et significatives visées par l'article L.225-87 du Code du Commerce ont été communiqués aux membres du Conseil de Surveillance et à vos Commissaires aux Comptes ; par ailleurs, et sur votre demande, les mêmes informations pourront vous être communiquées.

10. Information concernant le capital social

10.1 Avis de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice clos le 31/03/08, Solucom a été informée ainsi que l'AMF, du franchissement de seuil, le 08/02/08, par Lazard Frères Gestion SAS agissant pour le compte de Fonds Communs de Placement,

à la hausse de 5% en capital, par la détention de 259 600 actions, soit 5,25% du capital social (et 259 600 droits de vote, soit 3,19% des droits de vote).

10.2 Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.223-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après, au 31/03/08, l'identité des actionnaires possédant plus de 5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ; 33,33% ; 50% ; 66,66% ; 90% et 95% du capital ou des droits de vote :

- Monsieur Pascal Imbert possède plus de 25% du capital et plus de 33,33% des droits de vote,
- Monsieur Michel Dancoisne possède plus de 25% du capital et plus du 33,33% des droits de vote,
- le concert existant entre Monsieur Pascal Imbert et Monsieur Michel Dancoisne possède plus de 50% du capital et plus de 66% des droits de vote,
- Lazard Frères Gestion SAS (pour le compte de Fonds Communs de Placement) détient plus de 5% du capital,
- à la connaissance de Solucom, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital.

10.3 Évolution du capital social (augmentation ou réduction du capital)

A l'exception des augmentations du capital visées au paragraphe 2.B, il n'y a eu aucune opération sur le capital social de Solucom.

10.4 Évolution du cours de bourse de Solucom

Le cours de bourse de Solucom était de 16,29 euros à l'ouverture de l'exercice, le 02/04/07, et de 15,49 euros à la clôture de l'exercice, le 31/03/08, soit une diminution de 4,9%.

Les cours mentionnés sont les cours de clôture des journées de bourse considérées.

10.5 Autocontrôle – programme de rachat

Conformément aux autorisations visées au présent rapport ci-après au paragraphe 15 intitulé « Programme de Rachat d'Actions », Solucom a procédé à l'achat en bourse de titres Solucom, dans les conditions fixées par la Loi, et conformément au programme de rachat qu'elle a établi et dont le dispositif a été intégralement inclus dans le Document de Référence déposé le 02/07/07 à l'AMF sous le numéro D.07.0670, et ce conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'AMF.

Les éléments au 31/03/08 sont portés à votre connaissance dans l'annexe des comptes sociaux Solucom et sont rappelés ci-après au paragraphe 15 « Programme de Rachat d'Actions ».

En dehors des actions détenues par Solucom au titre du programme de rachat, il n'y a pas d'autres actions autodétenues.

10.6 État de l'actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que le personnel salarié ou ancien salarié de la société Solucom et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre du PEG mis en place par Solucom, via un fonds d'actions Solucom, détient au total 28 954 actions de la société Solucom au 31/03/08, soit 0,6% du capital social.

11. Actionnariat des salariés

11.1 Intéressement du personnel

Au sein du groupe la société Vistali dispose d'un contrat d'intéressement d'une durée de 3 ans signé le 01/12/06.

11.2 Stock-options

Nous vous indiquons qu'aucune attribution d'option de souscription d'action ou d'option d'achat d'action n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31/03/08.

En revanche, des levées d'options au titre de plans existants de souscription d'actions ont été réalisées au cours de l'exercice clos le 31/03/08.

Pour plus de détails, nous vous demandons de vous reporter au paragraphe 2.B.1 et B.3 ci-dessus et au rapport spécial établi par votre Directoire, en vertu de l'article L.225-184 du Code de Commerce.

11.3 Attributions gratuites d'actions Solucom

Sur ce point, nous vous demandons de bien vouloir vous reporter au paragraphe 2.C et au rapport spécial établi par votre Directoire, en vertu de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce.

12. Informations relatives aux mandataires sociaux

12.1 Organes sociaux

Solucom est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La composition des organes sociaux est la suivante :

Directoire

Monsieur Pascal Imbert
Président du Directoire

Monsieur Patrick Hirigoyen
Membre du Directoire

Conseil de Surveillance

Monsieur Michel Dancoisne
Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Jean-Claude Malraison
Vice-Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Hervé Nora
Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Jacques Pansard
Membre du Conseil de Surveillance

12.2 Liste des mandats et des fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31/03/08 et au-cours des 5 dernières années

Nom :	Pascal Imbert
Date de la première nomination :	30/09/02
Date d'échéance du mandat :	30/09/08
Fonction principale exercée dans la société :	Président du Directoire
Fonction principale exercée hors de la société :	-
Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :	KLC - Représentant permanent de Solucum au Conseil d'Administration jusqu'au 31/01/08 ⁽¹⁾
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : -	
Nom :	Patrick Hirigoyen
Date de la première nomination :	30/09/02
Date d'échéance du mandat :	30/09/08
Fonction principale exercée dans la société :	Membre du Directoire
Fonction principale exercée hors de la société :	-
Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :	Solucum - Directeur Général Adjoint en charge des opérations KLC - Administrateur jusqu'au 31/01/08 ⁽¹⁾
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : -	
Nom :	Michel Dancoisne
Date de la première nomination :	30/09/02
Date d'échéance du mandat :	30/09/08
Fonction principale exercée dans la société :	Président du Conseil de Surveillance
Fonction principale exercée hors de la société :	-
Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :	Solucum - Cadre position III apportant une expertise en matière de politique financière, de développement et de croissance externe
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : -	
Nom :	Jean-Claude Malraison
Date de la première nomination :	30/09/02
Date d'échéance du mandat :	30/09/08
Fonction principale exercée dans la société :	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Fonction principale exercée hors de la société :	Critical Eye - Président du Conseil d'Administration
Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :	Kervillen SARL - Gérant
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :	Plantronics Emea - Directeur Général Plantronics Ltd - Directeur Général Plantronics PV - Administrateur
Nom :	Hervé Nora
Date de la première nomination :	30/09/02
Date d'échéance du mandat :	30/09/08
Fonction principale exercée dans la société :	Membre du Conseil de Surveillance
Fonction principale exercée hors de la société :	Telfix SA - Président du Conseil d'Administration
Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :	-
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : -	
Nom :	Jacques Pansard
Date de la première nomination :	30/09/02
Date d'échéance du mandat :	30/09/08
Fonction principale exercée dans la société :	Membre du Conseil de Surveillance
Fonction principale exercée hors de la société :	Consultant indépendant
Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :	-
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Amediax - Administrateur	

(1) Date de la transformation en SAS.

Les mandataires sociaux confirment individuellement, au cours des cinq dernières années :

- n'avoir pas fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'avoir pas été associés à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation pour laquelle les mandataires sociaux, agissant en qualité de membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance auraient fait l'objet d'une condamnation personnelle,
- n'avoir pas fait l'objet d'incrimination et/ou de sanction publique officielle prononcée contre les mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires désignés.

Les mandataires sociaux déclarent ne pas connaître :

- de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de ces mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs,
- l'existence de liens familiaux existant entre n'importe lequel des mandataires sociaux.

12.3 Rémunérations et avantages de toutes natures consentis aux mandataires sociaux de la société Solucom

Le tableau qui suit détaille les rémunérations et avantages de toutes natures, perçus par les mandataires sociaux de la société Solucom, auprès de l'ensemble des sociétés du groupe.

Dans ce tableau figure d'une part les rémunérations dues au titre de l'exercice, d'autre part les rémunérations effectivement versées au cours de l'exercice. En effet,

une part de la rémunération due au titre d'un exercice est versée au cours des premiers mois de l'exercice suivant.

Il est de plus précisé qu'il n'existe pas de société contrôlant Solucom, les mandataires sociaux de Solucom ne perçoivent donc pas de rémunération provenant d'une telle société.

Aucun mandataire social n'a reçu aucune autre rémunération que celles figurant dans ce tableau, en ce compris celles visées par l'article L.225-102-1 alinéa 1 du Code de commerce (sociétés contrôlées).

La société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée ou de rémunérations différées liées à la cession ou à des changements de fonctions pour les mandataires sociaux.

Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Enfin, aucun mandataire social ne bénéficie d'avantage en nature.

Un mandataire social de la société a bénéficié, au cours de l'exercice, en sa qualité de salarié de la société du plan d'attribution gratuite d'actions attaché au dispositif d'épargne salariale (voir paragraphe 2.C et tableau ci-dessous, ainsi que le rapport spécial du Directoire visé au paragraphe 11.3 ci-dessus).

Aucun autre mandataire social de la société ne s'est vu attribuer, au cours de l'exercice, des titres de capital, options, etc. pouvant donner accès ou pouvant donner droit à l'attribution d'actions Solucom, immédiatement ou à terme.

(en euros)

		Rémunérations annuelles brutes 2007/2008			Rémunérations annuelles brutes 2006/2007				
		Fixes	Variables	Jetons de présence	Total	Fixes	Variables	Jetons de présence	Total
Pascal Imbert	Dues	138 000	45 558		183 558	135 000	34 038		169 038 ⁽¹⁾
	Versées	138 000	38 288		176 288	135 000	28 160		163 160
Patrick Hirigoyen	Dues	118 920	44 947		163 867	113 400	44 699		158 099 ⁽²⁾
	Versées	118 920	45 699		164 619	113 400	39 066		152 466
Michel Dancoisne	Dues	48 200			48 200	47 200			47 200
	Versées	48 200			48 200	47 200			47 200
Jean-Claude Malraison	Dues		4 750		4 750		4 500		4 500
	Versées		4 750		4 750		4 500		4 500
Hervé Nora	Dues		4 750		4 750		4 500		4 500
	Versées		4 750		4 750		4 500		4 500
Jacques Pansard	Dues		4 750		4 750		4 500		4 500
	Versées		4 750		4 750		4 500		4 500

(1) La rémunération variable est basée sur les écarts constatés entre des objectifs budgétés en début d'exercice et les résultats correspondants effectivement réalisés sur l'exercice. Cette mesure porte sur les postes suivants : résultat opérationnel courant du groupe et résultat net part du groupe. La valeur de la part variable à objectif atteint est de 37 500 euros brut en 2007/2008 (29 000 euros brut en 2006/2007). La part variable peut évoluer entre 50% et 200% de ce montant.

(2) La rémunération variable est basée sur les écarts constatés entre des objectifs budgétés en début d'exercice et les résultats correspondants effectivement réalisés sur l'exercice. Cette mesure porte sur les postes suivants : résultat d'exploitation de la société Solucom et résultat opérationnel courant du groupe. La valeur de la part variable à objectif atteint est de 40 000 euros brut en 2007/2008 (de 38 000 euros brut en 2006/2007). Cette valeur peut varier entre 50% et 200% de ce montant.

12.4 Mesures restrictives imposées aux dirigeants en vertu des articles L.225-185 et L.225-197 II alinéa 4 du Code de Commerce

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 18/06/07, en application des dispositions des articles L.225-185 et L.225-197 II alinéa 4 du Code de Commerce, a décidé de fixer à 25% la quantité d'actions que les mandataires sociaux de Solucom et de l'ensemble de ses filiales seront tenues de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, au titre de chaque plan mis en place par Solucom et dont ces mandataires sociaux seraient bénéficiaires au titre de leur mandat et pour autant qu'ils soient éligibles à de tels octrois au regard des conditions légales.

Il est précisé que ce dispositif ne concerne que les plans mis en œuvre au profit de ces mandataires sociaux après l'entrée en vigueur de la loi du 30/12/06.

12.5 Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société

En application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les hauts responsables de la société et les personnes qui leur sont étroitement liées au titre de l'exercice écoulé.

Patrick Hirigoyen Directeur Général Adjoint de Solucom	18/12/07	Vente	200 titres	18,20 euros
	19/12/07	Vente	200 titres	18,00 euros
	27/12/07	Vente	200 titres	18,00 euros
	28/12/07	Vente	200 titres	18,80 euros
	31/12/07	Vente	200 titres	18,50 euros
Marc Muller Président de Dreamsoft	06/07/07	Achat	80 titres	19,00 euros
	07/08/07	Achat	400 titres	18,00 euros
	07/03/08	Achat	450 titres	15,01 euros
René Dumoucel Président de New'Arch	09/01/08	Achat	675 titres	16,30 euros
	11/01/08	Achat	3 200 titres	15,91 euros
	14/01/08	Achat	600 titres	15,18 euros
	15/01/08	Achat	235 titres	15,05 euros
Siegfried Günther Président d'Idesys	17/01/08	Achat	320 titres	15,75 euros
Pierre Bougeret Président de Vistali	17/04/07	Achat	1 000 titres	16,96 euros
	26/04/07	Achat	100 titres	16,30 euros
	02/05/07	Achat	100 titres	16,50 euros
	15/05/07	Achat	100 titres	16,65 euros
	15/05/07	Achat	200 titres	16,70 euros
	22/05/07	Achat	200 titres	16,80 euros
	23/05/07	Achat	130 titres	16,80 euros
	30/05/07	Achat	200 titres	16,70 euros
	01/06/07	Achat	400 titres	16,60 euros
	19/06/07	Achat	270 titres	19,00 euros
Jacques Buisson Président d'Arcome SAS	10/12/07	Vente	2 400 titres	18,99 euros
	17/12/07	Levée de stock-options	5 868 titres	7,13 euros (prix d'exercice)
	31/12/07	Vente	5 244 titres	19,07 euros
	31/12/07	Vente	239 titres	18,90 euros
	15/01/08	Levée de stock-options	5 868 titres	2,06 euros (prix d'exercice)
Pascale Besse Directeur Financier	26/07/07	Achat	115 titres	19,50 euros
	02/08/07	Achat	100 titres	18,65 euros
	17/08/07	Achat	100 titres	17,70 euros

12.6 Point sur les mandats du Directoire et du Conseil de Surveillance

Directoire :

- Concernant Monsieur Pascal Imbert :

Monsieur Pascal Imbert, a été nommé Président du Directoire par le Conseil de Surveillance du 30/09/02, pour une durée de six ans. Son mandat viendra à expiration le 30/09/08.

- Concernant Monsieur Patrick Hirigoyen :

Monsieur Patrick Hirigoyen, a été nommé Membre du Directoire par le Conseil de Surveillance du 30/09/02, pour une durée de six ans. Son mandat viendra à expiration le 30/09/08.

Nous vous indiquons d'ores et déjà qu'il est prévu qu'un Conseil de Surveillance se tiendra à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26/09/08 pour se prononcer sur le renouvellement des mandats du Directoire.

Conseil de Surveillance :

- Concernant Monsieur Michel Dancoisne :

Monsieur Michel Dancoisne, a été nommé Membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance, par l'Assemblée Générale et le Conseil de Surveillance du 30/09/02, pour une durée de six ans. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/08.

- Concernant Monsieur Jean-Claude Malraison :

Monsieur Jean-Claude Malraison, a été nommé Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président du Conseil de Surveillance, par l'Assemblée Générale et le Conseil de Surveillance du 30/09/02, pour une durée de six ans. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/08.

- Concernant Monsieur Hervé Nora :

Monsieur Hervé Nora, a été nommé Membre du Conseil de Surveillance, par l'Assemblée Générale du 30/09/02, pour une durée de six ans. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/08.

- Concernant Monsieur Jacques Pansard :

Monsieur Jacques Pansard, a été nommé Membre du Conseil de Surveillance, par l'Assemblée Générale du 30/09/02, pour une durée de six ans. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/08.

Nous vous demandons de constater que l'ensemble des mandats des membres du Conseil de Surveillance

viennent à expiration lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26/09/08.

Nous vous proposons :

- de renouveler pour six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14, les mandats de :
 - Monsieur Michel Dancoisne,
 - Monsieur Jean-Claude Malraison,
 - Monsieur Jacques Pansard,
- de nommer comme nouveaux membres du Conseil de Surveillance pour six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14 :
 - Monsieur Jean-François Perret,
 - Monsieur Pierre Laigle,

étant précisé que Monsieur Jean-François Perret et Monsieur Pierre Laigle ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient leur nomination respective et qu'ils n'exerçaient aucune fonction et/ou qu'ils n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'accès et l'exercice.

Nous vous précisons que le Conseil de Surveillance qui se tiendra à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26/09/08 procédera à l'élection de son Président.

12.7 Point sur les mandats des Commissaires aux Comptes

- Concernant le Cabinet SLG Expertise :

Le mandat du Cabinet SLG Expertise, Commissaire aux Comptes Titulaire, viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/08.

- Concernant le Cabinet Constantin Associés :

Le mandat du Cabinet Constantin Associés, Commissaire aux Comptes Titulaire, viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/13.

- Concernant Madame Isabelle Gareau :

Le mandat de Madame Isabelle Gareau, Commissaire aux Comptes Suppléant, viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/08.

- Concernant Monsieur Michel Bonhomme

Le mandat de Monsieur Michel Bonhomme, Commissaire aux Comptes Suppléant, viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/13.

En conséquence, votre Conseil de Surveillance, conformément à l'article L.225-228 du Code de commerce, va vous proposer de renouveler/nommer

pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14 comme suit :

- le renouvellement du Cabinet SLG Expertise en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire,
- la nomination de Madame Valérie Dagannaud, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant.

13. Informations sociales et environnementales

Emploi

Au 31/03/08, l'effectif total du groupe Solucom était de 666 collaborateurs, répartis de la manière suivante :

	Effectif total	Dont contrats à durée déterminée	Dont temps partiels
Solucom	267	1	3
Filiales	399	1	1
TOTAL GROUPE	666	2	4

Par convention, les étudiants en année de césure sont comptabilisés dans l'effectif, contrairement aux stagiaires.

Il est à noter que les deux CDD sont des jeunes en contrat d'apprentissage.

Les entrées et sorties au cours de l'exercice se sont réparties de la manière suivante :

	Entrées		Sorties		Motifs des sorties
Solucom	94	61	M=5; D=30; L=5; F=21		
Filiales	134	71	M=1; D=57; L=1; F=11; R=1		
TOTAL GROUPE	228	132	M=6; D=87; L=6; F=32; R=1		

Motifs de départ : démission (D), licenciement (L), fin de contrat (CDD - Période d'essai) (F), mutation interne (M), départ à la retraite (R).

Les licenciements mentionnés dans ce tableau sont tous des licenciements pour motif individuel.

Au cours de l'exercice, deux intérimaires ont été employés dans le groupe pour des missions de quatre mois en moyenne.

13.1 Organisation du temps de travail

L'ensemble des sociétés du groupe a mis en œuvre la réduction du temps de travail par application de l'accord de branche signé par la fédération Syntec.

Les modalités applicables aux différentes catégories de personnel sont les suivantes pour les sociétés Idesys, Dreamsoft et Solucom :

- ingénieurs et cadres,
- modalité 2 (215 à 218 jours par an et 38h30 par semaine),
- modalité 3 (214 à 218 jours par an).
- ETAM : Modalité 1 (35h par semaine - 1617 h par an).

La réduction du temps de travail est appliquée aux collaborateurs à temps partiel, au prorata de leur temps de présence.

Compte tenu de ces modalités, et du fait que l'activité du groupe ne présente pas de pic d'activité saisonnier, l'utilisation des heures supplémentaires est faible.

Le groupe Solucom connaît un absentéisme modéré.

A titre d'illustration, pour les collaborateurs facturables, les jours d'absence pour l'exercice clos au 31/03/08 s'élèvent à 1,2% des jours disponibles hors congés. Ces absences correspondent essentiellement à des arrêts maladie. Les congés maternité, paternité et sans solde (y compris les congés parentaux à temps plein) sont exclus du calcul de l'absentéisme.

13.2 Rémunérations

La masse salariale brute sur les deux derniers exercices est la suivante :

	Masse salariale 2007/2008	Masse salariale 2006/2007	Evolution
Solucom	11 831 977	10 349 479	14%
Filiales	20 075 499	12 722 064	58%
TOTAL GROUPE	31 907 476	23 071 543	38%

Les charges sociales sur l'exercice 2007/2008 se sont élevées à 14 179 milliers d'euros dont 5 189 milliers d'euros pour Solucom et 8 990 milliers d'euros pour ses filiales.

Sur l'exercice, les collaborateurs de Solucom, Idesys, Dreamsoft, Arcome SAS et New'Arch ont bénéficié de la participation aux résultats de l'entreprise, calculée selon la formule de droit commun, pour un montant total de 1 214 milliers d'euros. Il est à noter qu'il n'existe pas actuellement de participation au sein des sociétés KLC et Vistali.

Le groupe Solucom assure une stricte égalité professionnelle entre femmes et hommes aussi bien en matière de rémunération qu'en matière de promotion.

13.3 Relations professionnelles

La société Solucom est pourvue de Délégués du Personnel et d'un Comité d'Entreprise.

La société Arcome SAS est pourvue de Délégués du Personnel et d'un Comité d'Entreprise, constitués en Délégation Unique du Personnel.

La société Dreamsoft est pourvue de Délégués du Personnel et d'un Comité d'Entreprise, constitués en Délégation Unique du Personnel.

La société Idesys est pourvue de Délégués du Personnel et d'un Comité d'Entreprise, constitués en Délégation Unique du Personnel.

Les sociétés New'Arch, KLC et Vistali sont pourvues de Délégués du Personnel.

Il n'y a pas de Délégué Syndical au sein du groupe.

Un avenant à l'accord de participation groupe a été signé entre les sociétés Arcome, Dreamsoft, Idesys, New'Arch et Solucom le 21/12/07 (à effet rétroactif au 01/04/07) afin de permettre l'adhésion de New'Arch à ce même accord.

13.4 Hygiène et Sécurité

Les sociétés Solucom, Arcome, Dreamsoft et Idesys sont pourvues chacune d'un Comité d'Hygiène et Sécurité du Travail.

Le groupe a comptabilisé sur l'exercice 4 accidents de trajet dont 1 avec arrêt.

13.5 Formation

Au cours de l'exercice, les collaborateurs du groupe ont reçu 1 151 jours de formation externe au titre de la formation professionnelle et 1 915 jours de formation interne au sein de notre institut interne de formation (hors jours consacrés à l'autoformation). Les dépenses réalisées au titre de la formation professionnelle ont représenté 480 milliers d'euros (hors valorisation du temps passé en formation par les collaborateurs du groupe).

Au total, 550 salariés, soit 82% de l'effectif, ont reçu au moins une formation au cours de l'exercice 2007/2008, que celle-ci soit dispensée en interne ou en externe.

Le volume d'heures disponibles au 31/03/08 au titre du DIF est de 20 207 heures.

Le groupe entretient des relations étroites avec une trentaine d'écoles d'ingénieur et de commerce, qui sont ses cibles de recrutement privilégiées. Les différents volets de ces partenariats comprennent le versement de la taxe d'apprentissage, la participation aux activités pédagogiques (en particulier des cours délivrés par des consultants seniors du groupe), l'accueil de stagiaires, la participation aux activités associatives des étudiants, ainsi que le concours étudiant Solucommunity.

13.6 Œuvres sociales

Les œuvres sociales sont gérées par les comités d'entreprise des sociétés du groupe.

Les activités organisées dans le cadre des œuvres sociales sont essentiellement de natures sportives et culturelles.

13.7 Emploi des travailleurs handicapés

Il n'y a au 31/03/08 aucun collaborateur présentant un handicap au sein du groupe. Solucom sous-traite en revanche régulièrement certains travaux à des Établissements et Services d'Aide par le Travail, employant des travailleurs handicapés.

La contribution du groupe au titre de l'exercice 2007/2008 en vue de l'insertion professionnelle des personnes handicapées est de 116 milliers d'euros.

13.8 Sous-traitance

Le groupe délivrant des prestations à forte valeur ajoutée et hautement spécialisées, il n'utilise pas de personnel mis à sa disposition dans le cadre de contrats de sous-traitance.

13.9 Informations environnementales

Le groupe a une activité exclusive de prestations intellectuelles, dont l'impact sur l'environnement est marginal. C'est en particulier le cas pour l'utilisation faite des immobilisations du groupe.

Solucom a décidé pour autant d'utiliser les moyens à sa portée pour minimiser encore son impact sur l'environnement, si faible soit-il : recyclage du papier et des consommables d'impression, utilisation de papier recyclé pour certains documents publiés par la société, mise en œuvre de moyens de visioconférence pour limiter les déplacements.

14. Risques encourus par la société Solucom et le groupe

Les paragraphes qui suivent présentent les risques financiers, ainsi que les principaux risques opérationnels auxquels le groupe est exposé.

14.1 Risques financiers

Risque de liquidité

La capacité d'autofinancement permet chaque année de couvrir largement le financement des investissements hors acquisitions (en particulier évolution du besoin en fonds de roulement et investissements courants).

Au 31/03/08, le groupe dispose d'une trésorerie brute de 16 170 milliers d'euros. Cette trésorerie brute est placée exclusivement sur des supports monétaires.

Par ailleurs, le groupe a souscrit quelques jours avant la fin de l'exercice un emprunt de 10 000 milliers d'euros, amortissable sur 5 ans, sans covenants.

Enfin, le groupe dispose de quatre lignes de crédit mobilisables à hauteur de 2 783 milliers d'euros au 31/03/08. Aucune de ces lignes n'est soumise à covenants sauf une, représentant un montant mobilisable de 900 milliers d'euros au 31/03/08, les covenants correspondants ayant toujours été respectés.

La trésorerie disponible et mobilisable au 31/03/08 permet de couvrir la totalité des engagements financiers du groupe liés aux acquisitions, y compris l'acquisition de Cosmosbay-Vectis réalisée début avril 2008.

Risque de taux

Le risque de taux est géré par la direction financière du groupe en relation avec les principales contreparties bancaires. La politique du groupe est a priori de se couvrir contre une hausse de ses flux futurs de remboursement en utilisant pour cela des instruments financiers dérivés souscrits auprès de banques de premier rang.

Une couverture de ce type est à l'étude concernant l'emprunt de 10 000 milliers d'euros souscrit à la clôture de l'exercice.

Risque de change

Solucom facture quasi-exclusivement ses prestations à des clients situés en France ou dans la zone Euro. Il n'existe donc pas de risque de change pour le groupe.

Risque de crédit client

La clientèle de Solucom étant quasi-exclusivement constituée de grands comptes, il n'y a en pratique que peu de risque de défaut de règlement ou de défaillance client. En contrepartie de cette sécurité, les délais de règlement de certains des clients peuvent être relativement longs. Le délai moyen de règlement est de l'ordre de 90 jours.

Il peut toutefois exister un risque de défaut de règlement ou de défaillance client lorsque le groupe réalise des prestations à destination de PME ou d'entreprises étrangères hors Union Européenne (moins de 10% du chiffre d'affaires du groupe). Il revient dans de tels cas à la Direction de l'entité concernée au sein du groupe, de prendre toutes les dispositions permettant d'obtenir une garantie raisonnable de règlement des prestations réalisées.

Risque sur actions

Les seules actions détenues par le groupe sont les actions Solucom autodétenues dans le cadre du programme de rachat d'actions (voir paragraphe XV pour les objectifs de programme de rachat).

Ces actions sont détenues en fonction de 3 objectifs :

- opérations de croissance externe,
- attribution aux salariés dans le cadre du PEG (comme indiqué au paragraphe II.C.2),
- contrat d'animation géré par un prestataire de services d'investissement pour le compte de la société.

Au 31/03/08, le groupe possédait au total 88 962 actions Solucom, représentant une valeur de marché de 1 378 milliers d'euros.

Pour mémoire, dans les comptes consolidés IFRS du groupe, ces actions sont portées en déduction des capitaux propres et une variation de leur valeur est sans incidence sur le résultat du groupe.

14.2 Risques opérationnels

Les risques opérationnels qui sont cités dans les paragraphes qui suivent sont ceux qui, d'après la société, présentent les impacts potentiels les plus significatifs ou la probabilité d'occurrence la plus élevée.

Risque juridique

L'activité du groupe Solucom n'est pas soumise à une réglementation spécifique.

Les responsables fonctionnels, notamment responsables ressources humaines (dans le domaine du droit social), et la direction financière (dans le domaine du droit commercial), apportent un soutien aux opérationnels lorsqu'ils sont confrontés à des cas particuliers qui ne sont pas prévus par une procédure interne. Ces responsables fonctionnels s'appuient eux-mêmes sur des conseils externes spécialisés.

Dans le cadre des prestations réalisées pour ses clients, Solucom est régulièrement amené à souscrire à des engagements contractuels nécessitant un suivi particulier. Il s'agit par exemple, d'engagements de confidentialité, d'engagements d'exclusivité, etc.

Ces engagements sont pris sous la responsabilité des dirigeants de chaque entité du groupe, avec, le cas échéant, faculté de délégation à certains managers. Ces dirigeants ont la charge d'assurer la traçabilité de ces engagements, et la mise en œuvre des dispositions permettant d'en garantir le respect.

Risque de mise en cause de la responsabilité civile professionnelle de Solucom

Le groupe délivrant des prestations centrées sur le conseil et l'expertise, le risque de mise en cause au titre de la responsabilité professionnelle est beaucoup plus réduit que dans une activité majoritairement orientée vers l'ingénierie ou l'intégration.

Le groupe est quoiqu'il en soit couvert par un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle et exploitation, qui offre les garanties suivantes :

- responsabilité civile exploitation :
 - dommages corporels : 7,6 millions d'euros par sinistre,
 - dommages matériels / immatériels consécutifs : 2,0 millions d'euros par sinistre.
- responsabilité civile professionnelle :
 - dommages matériels / immatériels consécutifs ou non : 2,5 millions d'euros par sinistre et par an.

Une franchise de 75 milliers d'euros a été prévue dans le cadre ce contrat au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Risque sur les projets forfaitaires

Les prestations forfaitaires représentent chaque année entre 30 et 40% du chiffre d'affaires du groupe (35% en 2007/2008).

L'activité du groupe étant centrée sur le conseil, les aléas sont limités puisqu'il n'y a pas, dans le cadre d'une prestation de conseil, le risque de faisabilité traditionnellement attaché aux opérations d'ingénierie ou d'intégration.

Solucom a mis en place un suivi rigoureux des projets, les outils de gestion utilisés au sein du groupe venant à l'appui de ce suivi.

Chaque projet forfaitaire est découpé en lots indépendants. Un chef de projet est systématiquement désigné pour chaque lot. Ce chef de projet a la responsabilité de la conduite des prestations à réaliser et du pilotage des intervenants sur le lot.

Chaque mois, il analyse les charges imputées par chacun des intervenants sur le lot et établit une nouvelle prévision du reste à faire, ces éléments permettant de dégager un taux d'avancement, le chiffre d'affaires reconnu sur le mois et, le cas échéant, des jours de dépassement des charges budgétées sur le lot.

Cette analyse, qui remonte automatiquement au management dans les 1^{ers} jours du mois, permet d'identifier les dérives au plus vite et de déclencher en conséquence les actions correctrices nécessaires.

Sur les dernières années, le niveau de dépassement moyen n'a jamais excédé 2% du total des jours de présence des équipes productives hors congés (0,0% en 2007/2008).

Risque lié aux ressources humaines

La réussite du développement de Solucom passe impérativement par le recrutement et la fidélisation de collaborateurs à fort potentiel.

Le modèle de recrutement de Solucom repose sur l'embauche de jeunes diplômés, issus des meilleures écoles du domaine d'activité du groupe.

Le recrutement est et demeurera dans les années à venir un défi important pour Solucom, compte tenu de la pénurie annoncée d'ingénieurs dans le domaine des nouvelles technologies.

Afin de maîtriser ce facteur clé de succès essentiel, Solucom consent depuis trois ans, une augmentation considérable de son effort en matière de recrutement.

Au-delà du recrutement, la maîtrise du turn-over représente un 2^{ème} défi, tandis que les rythmes de démission repartent à la hausse dans l'ensemble des sociétés de service.

Au sein du groupe la maîtrise du turn-over est de la responsabilité conjointe du management et des

responsables ressources humaines de chaque société.

Les niveaux de turn-over observés ont connus une augmentation depuis deux ans, s'établissant à 13% pour l'exercice 2007/2008 (contre 11% en 2006/2007).

Risque lié au système d'information

De façon générale, le groupe Solucom est peu dépendant de son système d'information. Pour autant, ce dernier représente un actif de plus en plus important, notamment parce qu'il permet de consolider et d'organiser la gestion des bases de connaissances diffusées auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe, de communiquer avec les clients et de gérer l'activité.

Des moyens ont été mis en œuvre afin d'être en mesure de redémarrer dans des délais maîtrisés chacun des services essentiels du système, quel que soit l'incident rencontré, sauf en cas de sinistre majeur.

Afin de se prémunir contre les effets de tels sinistres, une sauvegarde est effectuée quotidiennement, un jeu de sauvegarde complet étant envoyé chaque semaine à l'extérieur des locaux.

Enfin, le système est protégé contre les intrusions et agressions externes par des moyens à l'état de l'art en matière de sécurité informatique.

Risques liés aux acquisitions

La stratégie sélective de croissance externe du groupe peut conduire à l'intégration de nouvelles sociétés.

Pour chaque acquisition, Solucom recherche systématiquement à s'assurer de l'adhésion du management de la société acquise au projet industriel commun. Ces réflexions amont permettent ensuite au processus d'intégration de se dérouler dans des conditions optimales.

Pour autant, Solucom ne peut garantir qu'à l'avenir, ce processus s'effectuera toujours dans de telles conditions.

15. Programme de rachat d'actions

15.1 Bilans des précédents programmes

Article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce

Par Assemblée Générale Mixte du 28/09/07, votre Directoire a été autorisé à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions en application de l'article L.225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF ; ce programme a lui-même succédé à un précédent programme autorisé par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29/09/06.

Il s'agit du 9^{ème} programme de rachat qui a été effectivement mis en œuvre immédiatement par le Directoire le 28/09/07 et dont le descriptif figure dans le Document de Référence déposé à l'AMF le 02/07/07 sous le numéro D 07-0670, et qui a fait l'objet d'un communiqué sur le site de Solucom en date du 28/09/07.

Nous vous précisons qu'au titre des deux précédents programmes qui se sont succédés sans discontinuité au titre de l'exercice clos le 31/03/08 et mis en œuvre par votre Directoire, les éléments au 31/03/08 sont les suivants :

- le nombre d'actions propres achetées au cours de l'exercice est de 67 294 pour une valeur de 1 166 768 euros, soit un cours moyen d'achat de 17,34 euros,
- le nombre d'actions propres vendues au cours de l'exercice est de 31 765 pour une valeur de 560 393 euros soit un cours moyen de cession de 17,64 euros,
- le montant des frais de négociation a été nul,
- le nombre d'actions propres inscrites au bilan au 31/03/08 est de 88 962 pour une valeur nette comptable de 1 230 576 euros, soit une valeur moyenne de 13,83 euros. Leur valeur de pair s'établit à 0,10 euro,
- les actions autodétenues représentent 1,80% du capital.

Nous vous rappelons que, selon communiqué du 5/01/07, nous vous avons tenu informés de la conclusion d'un nouveau contrat de liquidité conforme à la Charte de l'AFEI, avec la société Portzamparc, avec effet au 08/01/07, pour une durée d'un an renouvelable tacitement. Une augmentation des moyens affectés à ce contrat a pris effet à compter du 16/04/07. Un communiqué signalant cette augmentation est paru le 16/04/07.

Il n'y a eu aucun changement depuis.

15.2 Rapport spécial Article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, le Directoire vous présente un rapport spécial sur les opérations d'achat d'actions réalisées dans le cadre des programmes de rachat précités et qui doit préciser, au titre de ces programmes, par objectif autorisé le nombre et le prix des actions acquises, le volume des actions utilisées par finalité et les éventuelles réaffectations.

15.3 Nouvelle autorisation

Votre Directoire sollicite de votre part une nouvelle autorisation de principe aux principales conditions ci-après décrites.

En résumé, ce nouveau programme serait le suivant :

a) Objectifs

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Solucom par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant

en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- attribuer ou céder, selon le cas, des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou interentreprises, de la mise en œuvre et de la couverture de tout plan d'options d'achat d'actions et de tout plan d'attribution gratuite d'actions,
- remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, au capital de la Société.

b) Limite

10% du capital social sous déduction des actions déjà détenues et ramenée à 5% pour les actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à titre de paiement pour des opérations d'échanges, fusions, apports et de croissance externe.

c) Conditions financières d'achat

Prix unitaire maximum d'achat : 40 euros, en cohérence avec le cours de bourse moyen des derniers mois.

d) Annulation des titres

Non, sauf décision ultérieure de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

e) Durée de l'utilisation

A compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/09/08, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/03/09, et, en tout état de cause pour 18 mois au plus, étant précisé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/09/08 annulera la précédente autorisation et le précédent programme et y substituera, sans discontinuité, la nouvelle autorisation.

Bien entendu, votre Directoire, avec l'accord de votre Conseil de Surveillance, doit élaborer un descriptif du programme de rachat que vous trouverez dans le Document de Référence 2007/2008.

16. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société Solucom

et toutes informations en la matière sont décrites dans le présent rapport et aux termes du Document de Référence déposé à l'AMF le 02/07/07, sous le numéro D 07-0670,

- à la connaissance de Solucom, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions,
- les droits de vote attachés aux actions Solucom, au titre du dispositif d'épargne salariale du groupe rappelé au paragraphe 2.C.2, sont exercés par le FCPE Solucom Actions,
- les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles de droit commun,
- en matière de pouvoirs du Directoire, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe XV (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital joint au présent rapport, et visé au paragraphe XIX ci-après,
- la modification des statuts de Solucom se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- il n'y a pas d'accord prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire.

17. Observations du Comité d'Entreprise

Nous vous indiquons que Mademoiselle Claire Carré, représentante du comité d'entreprise, n'a formulé aucun commentaire.

18. Rapport du Président établi en vertu des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce

Est joint au présent rapport (partie Ordinaire), le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de contrôle interne.

Ce rapport, qui vous est présenté mais qui n'est pas soumis à votre approbation, décrit et explique le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le contrôle interne existant au niveau du groupe.

Ce rapport a été transmis à vos Commissaires aux Comptes, conformément à la loi, qui dans un rapport joint à leur rapport général, présenteront leurs observations sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour la partie de son rapport relative aux procédures de contrôle interne, en matière de traitement de l'information comptable et financière.

19. Tableau des autorisations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce, vous trouverez annexé au présent rapport, un tableau récapitulatif faisant l'état des délégations de compétences ou de pouvoirs en cours de validité, dans le domaine des augmentations de capital accordées par votre Assemblée Générale Mixte du 28/09/07.

20. Contrôle du collège des Commissaires aux Comptes

Nous allons vous donner lecture :

- du rapport général de votre collège des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux,
- de son rapport sur les comptes consolidés,
- de son rapport spécial sur les conventions réglementées,
- de son rapport sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance visé à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Après avoir entendu la lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes et du Conseil de Surveillance, votre Directoire vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Directoire

Le 26/05/08

Annexe au rapport du Directoire

**Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital
en cours de validité et d'utilisation : AGM du 28/09/07**

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum	Utilisation
10 ^{ème}	Émission d'actions et de toutes valeurs mobilières et titres de créances avec maintien du DPS (sauf action de préférence) avec faculté de sur-allocation à hauteur de 15% de l'émission initiale dans la limite du plafond. Articles L.225-129 et suivants et L.225-135-1 du Code de Commerce.	26 mois	Valeurs mobilières : 400 000 euros Titres de créances : 30 000 000 euros	Néant
11 ^{ème}	Emission d'actions et de toutes valeurs mobilières et titres de créances avec suppression du DPS, (sauf action de préférence) y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient affectés dans le cadre d'une offre publique, le tout avec faculté de sur-allocation à hauteur de 15% de l'émission initiale du plafond. Articles L.225-129 et suivants, L.228-91, L.228-92, L.225-135-1 et L.225-148 du Code de Commerce.	26 mois	Valeurs mobilières : 400 000 euros Titres de créances : 30 000 000 euros	Néant
12 ^{ème}	Incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, d'apport ou autres. Articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de Commerce.	26 mois	400 000 euros	Néant
13 ^{ème}	Rémunération d'apport en nature par émission de toutes valeurs mobilières, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de placement donnant accès au capital. Articles L.225-129 et L.225-147 du Code de Commerce.	26 mois	10% du capital dans le plafond de la 11 ^{ème} résolution.	Néant
14 ^{ème}	Limitation globale des autorisation et émissions des 10 ^{ème} à 13 ^{ème} résolutions.	26 mois	Valeurs mobilières : 400 000 euros Titres de créances : 30 000 000 euros	Néant
15 ^{ème}	PEE Article L.225-129 -6 du Code de Commerce	26 mois	5% du capital social et dans la limitation globale de la 14 ^{ème} résolution.	Néant
16 ^{ème}	Plan d'option de souscription d'actions Articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce	38 mois	4% du capital au jour de la dernière attribution, en ce non compris toutes les options en cours de validité, au titre des autorisations antérieures et dans la limitation globale de la 14 ^{ème} résolution	Néant

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum	Utilisation
17 ^{ème}	Plan d'option d'achat d'actions. Articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce.	38 mois	4% du capital au jour de la dernière attribution, en ce non compris toutes les options en cours de validité, au titre des autorisations antérieures et dans la limitation globale de la 14 ^{ème} résolution.	Néant
18 ^{ème}	Attribution gratuite d'actions à créer ou existantes au profit des salariés ou certaines catégories, mandataires sociaux de la société et/ou de ses filiales. Articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce.	38 mois	6% du capital social et dans la limitation globale de la 14 ^{ème} résolution.	Néant
19 ^{ème}	Plafond maximum, global et chapeau pour l'utilisation par le Directoire des autorisations prévues aux 15 ^{ème} , 16 ^{ème} , 17 ^{ème} et 18 ^{ème} résolutions.	-	6% du capital social	Néant

Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 26/09/08

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission de surveillance que nous confère la loi, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la gestion de votre Directoire au cours de l'exercice clos le 31/03/08 dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26/09/08.

Conformément à la loi, nos observations porteront sur le rapport de gestion concernant l'activité de votre société et de son groupe, élaboré par votre Directoire, et sur les comptes annuels (sociaux et consolidés) de l'exercice écoulé, ainsi que sur les autres points figurant aux termes de votre convocation.

1. Observations sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/03/08

Vous venez d'entendre la présentation des rapports de votre Directoire et des Commissaires aux Comptes de la société, ainsi que celui du Président du Conseil de Surveillance portant sur les travaux du Conseil et sur le contrôle interne.

Les documents comptables afférents aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/03/08, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer, nous ont été communiqués par votre Directoire, dans le délai prescrit par la loi.

Le Conseil de Surveillance n'émet aucune observation sur les comptes sociaux et consolidés clos le 31/03/08, et les approuve tels qu'établis et arrêtés par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance vous demande d'approuver les comptes sociaux, d'affecter le résultat, et de décider la distribution de dividendes tels que présentés par votre Directoire.

Le Conseil de Surveillance vous demande également d'approuver les comptes consolidés et d'arrêter le résultat net part de groupe tel qu'il en résulte.

Enfin, le Conseil de Surveillance vous demande d'approuver les résolutions relatives au renouvellement du mandat de certains membres du Conseil de Surveillance et à la nomination des nouveaux membres du Conseil de Surveillance, à la fixation des jetons de présence à allouer à ce Conseil et au renouvellement du programme de rachat d'actions.

2. Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant

Conformément aux dispositions de l'article L.225-228 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance vous demande de bien vouloir :

- renouveler les mandats de l'un de vos Commissaires aux Comptes Titulaire, savoir : le Cabinet SLG Expertise,
- nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant Madame Valérie Dagannaud,

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14.

Bien entendu, l'ensemble des démarches obligatoires à l'égard de l'AMF, tant par Solucom, que par les Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant pressentis, seront effectuées dans les délais légaux, de manière à obtenir toute assurance sur ce renouvellement et cette nomination.

Enfin, et pour votre parfaite information, nous vous indiquons que le Cabinet SLG Expertise va mettre en place en interne un changement de signataire dans le cadre des obligations de « rotation » prévues à l'article 822-14 du Code de Commerce.

Le Conseil de Surveillance

Le 02/06/08

Risques

Les paragraphes qui suivent détaillent les risques auxquels le groupe est exposé. Pour mémoire, conformément à la réglementation en vigueur, les risques financiers détaillés ci-après et les principaux risques opérationnels font également l'objet d'une présentation synthétique dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale.

1. Risques de marché

Risque de liquidité

Trésorerie

La capacité d'autofinancement (6,9 millions d'euros au 31/03/08) permet chaque année de couvrir largement le financement des investissements hors acquisitions (en particulier évolution du besoin en fonds de roulement et investissements courants).

D'autre part la trésorerie disponible et mobilisable (22,4 millions d'euros au 31/03/08) permet de couvrir la totalité des engagements liés aux acquisitions.

La trésorerie disponible et mobilisable au 31/03/08 se décompose ainsi :

- 16,1 millions d'euros de trésorerie (disponibilités, nettes des découverts et ICNE⁽¹⁾, et valeurs mobilières de placement),
- 2,8 millions d'euros de trésorerie mobilisable sous la forme d'ouvertures de crédit (aujourd'hui toutes non utilisées). Aucune de ces lignes n'est soumise à covenants sauf une, représentant un montant mobilisable de 900 milliers d'euros au 31/03/08, les covenants correspondants ayant toujours été respectés,
- 4,2 millions d'euros de facilités de caisse.

La trésorerie est exclusivement placée sur des supports monétaires. Au 31/03/08, le groupe Solucom ne pratique ni l'affacturage, ni l'escompte.

Les passifs financiers au 31/03/08 sont composés de :

- 10,0 millions d'euros d'emprunts bancaires et dettes financières diverses, le groupe ayant souscrit quelques jours avant la fin de l'exercice un emprunt de 10,0 millions d'euros, amortissable sur 5 ans, sans covenants,
- 0,7 millions d'euros de dettes de crédit-bail.

Décomposition de l'endettement financier du groupe

Numéro	Caractéristiques des emprunts contractés	Nature du taux	Montant au 31/03/08	Échéance	Couvertures
1	Emprunt 5 ans de 4,0 millions d'euros remboursable en 10 semestres	Variable (base Euribor 6 mois)	4,0 millions d'euros	28/03/13	-
2	Emprunt 7 ans de 6,0 millions d'euros amortissable sur 10 semestres à compter de la date de mise à disposition des fonds, avec une franchise de 2 ans à compter de la date de mise en place	Variable (base Euribor 6 mois)	6,0 millions d'euros	27/03/15	-

(1) ICNE : intérêts courus non échus.

Décomposition de la trésorerie mobilisable (ouvertures de crédit non utilisées)

Numéro	Caractéristiques des emprunts contractés	Nature du taux	Montant au 31/03/08	Échéance	Couvertures
1	Ouverture de crédit sur 6 ans de 0,8 millions d'euros - amortie trimestriellement	Variable (base Euribor)	0,4 millions d'euros	25/01/11	-
2	Ouverture de crédit sur 5 ans de 1,5 millions d'euros - amortie semestriellement	Variable (base Euribor)	0,9 millions d'euros	01/11/10	-
3	Ouverture de crédit sur 5 ans de 1,5 millions d'euros - amortie semestriellement	Variable (base Euribor)	0,9 millions d'euros	01/11/10	-
4	Ouverture de crédit sur 6 ans de 0,7 millions d'euros - amortie annuellement	Variable (base Euribor)	0,6 millions d'euros	08/08/12	-

Covenants

Les conditions contractuelles des deux emprunts mis en place en fin d'exercice pour un montant total de 10,0 millions d'euros ne prévoient pas de covenants.

Par ailleurs, Solucom a contracté le 28/10/05 deux ouvertures de crédit d'un montant global de 3,0 millions d'euros dans le cadre du financement de l'acquisition de la société Dreamsoft. Ces ouvertures de crédits ont été consenties pour une durée de 5 ans par deux banques à hauteur de 1,5 millions d'euros chacune (ouvertures de crédit n° 2 et 3). Le contrat n°3 comporte des engagements à respecter sous peine de remboursement anticipé.

Ces covenants imposent le respect d'au moins un critère sur deux, basés sur des rapports endettement brut sur capacité d'autofinancement (qui doit rester à un niveau inférieur à 3) et sur fonds propres (qui doit rester à un niveau inférieur à 1).

Au 31/03/08, l'ensemble des critères est respecté.

Risque de taux

Le risque de taux est géré par la direction financière du groupe en relation avec les principales contreparties bancaires. La politique du groupe est a priori de se couvrir contre une hausse de ses flux futurs de remboursement en utilisant pour cela des instruments financiers dérivés souscrits auprès de banques de premier rang.

Une couverture de ce type est à l'étude concernant l'emprunt de 10 000 milliers d'euros souscrit à la clôture de l'exercice.

Le tableau suivant fait apparaître l'échéancier des actifs et des passifs financiers du groupe.

Au 31/03/08 (en milliers d'euros)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Passifs financiers	10 657	2 318	8 339	0
Actifs financiers ⁽¹⁾	16 098	16 098	0	0
Position nette avant gestion	(5 441)	(13 780)	8 339	0
Dérivés de gestion	0	0	0	0
Position nette après gestion	(5 441)	(13 780)	8 339	0

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts.

La sensibilité du groupe à une évolution de 1% des taux d'intérêt court terme peut en conséquence être estimée à 138 milliers d'euros. Ce chiffre est calculé à partir de la position nette à moins d'un an, en considérant que l'échéance de l'ensemble des actifs et passifs financiers constituant cette position nette est d'un an.

L'endettement et la trésorerie du groupe sont supervisés par le contrôle de gestion de Solucom et font l'objet d'un reporting mensuel, intégré dans les tableaux de bord de gestion. Le contrôle de gestion s'appuie pour la trésorerie de Solucom sur un logiciel de gestion de trésorerie, directement connecté aux systèmes de télétransmission de ses partenaires bancaires.

Risque de change

Solucom facture quasi-exclusivement ses prestations à des clients situés en France ou dans la zone Euro. Il n'existe donc pas de risque de change pour le groupe.

Risque sur actions

Les seules actions détenues par le groupe sont les actions Solucom autodétenues dans le cadre du programme de rachat d'actions).

Ces actions sont détenues en fonction de 3 objectifs :

- Opérations de croissance externe,
- Attribution aux salariés dans le cadre du PEG,
- Contrat d'animation géré par un prestataire de services d'investissement pour le compte de la société.

Au 31/03/08, le groupe possédait au total 88 962 actions Solucom, représentant une valeur de marché de 1 378 milliers d'euros.

Pour mémoire, dans les comptes consolidés IFRS du groupe, ces actions sont portées en déduction des capitaux propres et une variation de leur valeur est sans incidence sur le résultat du groupe.

Hors programme de rachat, la politique de placement des disponibilités du groupe consiste à n'utiliser que des supports sans risque.

Le prix de revient moyen de l'ensemble des actions propres est de 14,07 euros tandis que la valeur de marché de ces actions au 31/03/08 était de 15,49 euros.

2. Risques juridiques

L'activité du groupe Solucom n'est pas soumise à une réglementation spécifique.

Les responsables fonctionnels, notamment les responsables ressources humaines (dans le domaine du droit social), et la direction financière (dans le domaine du droit commercial), apportent un soutien

aux opérationnels lorsqu'ils sont confrontés à des cas particuliers qui ne sont pas prévus par une procédure interne. Ces responsables fonctionnels s'appuient eux-mêmes sur des conseils externes spécialisés.

Dans le cadre des prestations réalisées pour ses clients, Solucom est régulièrement amené à souscrire à des engagements contractuels nécessitant un suivi particulier. Il s'agit par exemple, d'engagements de confidentialité, d'engagements d'exclusivité, etc.

Ces engagements sont pris sous la responsabilité des dirigeants de chaque entité du groupe, avec, le cas échéant, faculté de délégation à certains managers. Ces dirigeants ont la charge d'assurer la traçabilité de ces engagements, et la mise en oeuvre des dispositions permettant d'en garantir le respect.

3. Risques industriels et liés à l'environnement

Le groupe a une activité exclusive de prestations intellectuelles, dont l'impact sur l'environnement est marginal.

C'est en particulier le cas pour l'utilisation faite des immobilisations du groupe qui ne génère aucun impact sur l'environnement.

4. Risques technologiques

Risque lié au système d'information

De façon générale, le groupe Solucom est peu dépendant de son système d'information. Pour autant, ce dernier représente un actif de plus en plus important, notamment parce qu'il permet de consolider et d'organiser la gestion des bases de connaissances diffusées auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe, de communiquer avec les clients, et de gérer l'activité.

Des moyens ont été mis en oeuvre afin d'être en mesure de redémarrer dans des délais maîtrisés chacun des services essentiels du système, quel que soit l'incident rencontré, sauf en cas de sinistre majeur.

Afin de se prémunir contre les effets de tels sinistres, une sauvegarde est effectuée quotidiennement, un jeu de sauvegarde complet étant envoyé chaque semaine à l'extérieur des locaux.

Enfin, le système est protégé contre les intrusions et agressions externes par des moyens à l'état de l'art en matière de sécurité informatique.

5. Assurances et couverture des risques

Politique générale de couverture

L'activité de Solucom est une activité de pure prestation intellectuelle, prestations de conseil et d'expertise technique à destination des grands comptes.

La politique de couverture adoptée par Solucom est adaptée à cette nature d'activité :

- Perte d'exploitation potentielle résultant d'un incident extrêmement limitée,
- Nombreux déplacements des consultants dans le cadre de leur activité,
- Risque de mise en cause de la responsabilité civile de Solucom à l'occasion de la réalisation de ses prestations.

Solucom dispose des couvertures suivantes :

- Assurance Locaux et Matériels,
- Assurance Transports des collaborateurs,
- Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle.

Il n'existe pas de risques significatifs non assurés ou assurés en interne.

Risque de perte d'exploitation de la société

Compte tenu de la nature des prestations de Solucom, la perturbation potentielle provoquée par un incident ou un sinistre ne peut qu'être limitée, sauf circonstance exceptionnelle de portée générale.

Risque de recours en responsabilité civile

Le groupe délivrant des prestations centrées sur le conseil et l'expertise, le risque de mise en cause au titre de la responsabilité professionnelle est plus réduit que dans une activité majoritairement orientée vers l'ingénierie ou l'intégration.

Le groupe est couvert par un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle et exploitation, qui offre les garanties suivantes :

Responsabilité civile exploitation

- Dommages corporels : 7,6 millions d'euros par sinistre,
- Dommages matériels / immatériels consécutifs : 2,0 millions d'euros par sinistre

Responsabilité civile professionnelle

- Dommages matériels / immatériels consécutifs ou non : 2,5 millions d'euros par sinistre et par an.

Une franchise de 75 milliers d'euros a été prévue dans le cadre ce contrat au titre de la responsabilité civile professionnelle.

Risque lié à la protection des droits de propriété

Sans objet en raison de l'activité de services de Solucom.

Primes et couvertures

Les montants des primes par catégorie de risques payées par le groupe Solucom pour l'exercice 2007/2008 sont les suivants.

Nature de l'assurance Primes (en milliers d'euros)

Responsabilité civile	81
Assurance Multirisques, Locaux et Matériels	32
Assurance Transports	37

Les montants des garanties apportées par les assurances souscrites par le groupe Solucom sont les suivants :

Responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle

On se reportera au paragraphe « risque de recours en responsabilité civile ».

Multirisques locaux et matériels

- Contenu des locaux / matériel informatique : 2,2 millions d'euros.

6. Autres risques

Risque de crédit clients

La clientèle de Solucom étant quasi-exclusivement constituée de grands comptes, il n'y a en pratique que peu de risque de défaut de règlement ou de défaillance client. En contrepartie de cette sécurité, les délais de règlement de certains des clients peuvent être relativement longs. Le délai moyen de règlement est de l'ordre de 90 jours.

Il peut toutefois exister un risque de défaut de règlement ou de défaillance client lorsque le groupe réalise des prestations à destination de PME ou d'entreprises étrangères hors Union Européenne (qui représentent une part limitée du chiffre d'affaires du groupe). Il revient dans de tels cas à la Direction de l'entité concernée au sein du groupe, de prendre toutes les dispositions permettant d'obtenir une garantie raisonnable de règlement des prestations réalisées.

Risque lié à la saisonnalité de l'activité

Les seuls effets de saisonnalité résultent de la concentration de la prise de congés durant certains mois de l'année. Il s'agit des mois de juillet et août, ainsi que du mois de mai. L'impact de ces mois de forte prise de congés concerne donc le premier semestre de l'exercice de Solucom (avril - septembre).

Ce phénomène ne représente pas un risque majeur puisque son effet est relativement prévisible (impact comparable d'une année sur l'autre).

Risque sur la facturation de projet au forfait

Les prestations forfaitaires représentent chaque année entre 30 et 40% du chiffre d'affaires du groupe (35% en 2007/2008).

L'activité du groupe étant centrée sur le conseil, les aléas sont limités puisqu'il n'y a pas, dans le cadre d'une prestation de conseil, le risque de faisabilité traditionnellement attaché aux opérations d'ingénierie ou d'intégration.

Solucom a mis en place une méthodologie rigoureuse de gestion de projets, les outils de gestion utilisés au sein du groupe venant à l'appui de cette méthodologie.

Chaque projet forfaitaire est découpé en lots indépendants. Un chef de projet est systématiquement désigné pour chaque lot. Ce chef de projet a la responsabilité de la conduite des prestations à réaliser et du pilotage des intervenants sur le lot.

Chaque mois, il analyse les charges imputées par chacun des intervenants sur le lot et établit une nouvelle prévision du reste à faire, ces éléments permettant de dégager un taux d'avancement, le chiffre d'affaires reconnu sur le mois et, le cas échéant, des jours de dépassement des charges budgétées sur le lot.

Cette analyse, qui remonte automatiquement au management dans les premiers jours du mois, permet d'identifier les dérives au plus vite et de déclencher en conséquence les actions correctrices nécessaires.

Sur les dernières années, le niveau de dépassement moyen n'a jamais excédé 2% du total des jours de présence des équipes productives hors congés (0,0% en 2007/2008).

Risque lié à la sous-traitance

Solucom n'intervient qu'exceptionnellement en position de sous-traitant. Dans leur très grande majorité, les projets du groupe sont menés en direct pour ses clients grands comptes ce qui garantit la capacité de Solucom à fidéliser sa clientèle.

Il faut également noter que Solucom n'utilise pas de personnel mis à sa disposition dans le cadre d'opérations de sous-traitance.

Solucom est amené ponctuellement à s'adjoindre les services de certaines sociétés qui possèdent des compétences complémentaires aux siennes pour apporter une réponse plus complète aux besoins de ses clients sur certains projets. Lorsque Solucom prend la responsabilité de la prestation réalisée par ces sociétés vis-à-vis du client final, un contrat de sous-traitance est systématiquement formalisé. Ce contrat reporte sur le sous-traitant les engagements et les conditions de facturation souscrits vis à vis du client final.

Risque lié à la concurrence

Par le choix de son positionnement (prestations à forte valeur ajoutée, domaine technique d'intervention très pointu), Solucom a bâti de réelles barrières à l'entrée :

L'acquisition de la double compétence « métier de conseil » et « expertise technique » est un effort très lourd, particulièrement au regard du temps nécessaire à structurer les équipes opérationnelles (équilibre en expérience et en expertise technique).

La mise en place d'outils de capitalisation de savoir-faire adaptés à notre métier nécessite un fort investissement et s'effectue nécessairement sur une durée longue (5 ans de travail au sein de Solucom).

Sur son métier, la crédibilité est longue à acquérir auprès des grands comptes, ce constat étant renforcé par le fait que les clients de Solucom au sein des grandes entreprises sont des équipes très spécialisées.

L'acquisition d'une bonne notoriété, auprès de la population des grandes écoles dont est issue la majorité du personnel de Solucom, nécessite de tisser des liens étroits avec ces écoles (enseignement au sein des écoles notamment).

Risque lié aux ressources humaines

La réussite du développement de Solucom passe impérativement par le recrutement et la fidélisation de collaborateurs à fort potentiel.

Le modèle de recrutement de Solucom repose sur l'embauche de jeunes diplômés, issus des meilleures écoles du domaine d'activité du groupe. Le recrutement est et demeurera dans les années à venir un défi important pour Solucom, compte tenu de la pénurie annoncée d'ingénieurs dans le domaine des nouvelles technologies. Afin de maîtriser ce facteur clé de succès essentiel, Solucom a consenti depuis maintenant trois ans, une augmentation considérable de son effort en matière de recrutement.

Au-delà du recrutement, la maîtrise du turn-over représente un deuxième défi, tandis que les rythmes de démission repartent à la hausse dans l'ensemble des sociétés de service. Les niveaux de turn-over observés ont connu une augmentation depuis deux ans, s'établissant à 13% pour l'exercice 2007/2008 (contre 11% en 2006/2007).

Au sein du groupe la maîtrise du turn-over est de la responsabilité conjointe du management et des responsables ressources humaines de chaque société.

Risques liés aux acquisitions

La stratégie sélective de croissance externe du groupe peut conduire à l'intégration de nouvelles sociétés.

Pour chaque acquisition, Solucom recherche systématiquement à s'assurer de l'adhésion du management de la société acquise au projet industriel commun. Ces réflexions amont permettent ensuite au processus d'intégration de se dérouler dans des conditions optimales.

Pour autant, Solucom ne peut garantir qu'à l'avenir, ce processus s'effectuera toujours dans de telles conditions.

Suivi des écarts d'acquisition

Il n'y a pas d'indice de perte de valeur identifié sur les sociétés Vistali, KLC, New'Arch, Dreamsoft et Idesys que ce soit sur le plan de l'intérêt stratégique de la société dans le cadre de l'activité du groupe (portefeuille clients et compétences) que sur le plan des perspectives d'avenir.

Il a en outre été pratiqué des tests de dépréciation (« Impairment tests ») sur les écarts d'acquisition dans le cadre des normes comptables IFRS. Ces impairment tests n'ont conduit à aucune dépréciation des écarts d'acquisition dans les comptes au 31/03/08.

Dépendance à l'égard de logiciels ou produits licenciés par des tiers

Solucom et l'ensemble des sociétés du groupe n'ont pas d'activité significative en matière de recherche et de développement et pas de dépendance matérielle à l'égard de brevets ou de licences.

Informations sur les tendances

On se reportera au « Rapport du Directoire » pour la description des évolutions récentes et les perspectives d'avenir de la société.

Informations financières

3

Comptes consolidés
PAGE 54

Comptes sociaux
PAGE 76

**Honoraires
des Commissaires
aux Comptes**
PAGE 97





Comptes consolidés au 31/03/08

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/03/08 IFRS	31/03/07 IFRS
Chiffre d'affaires	16	72 970	52 847
Achats consommés	17	2 050	1 506
Charges de personnel (y inclus participation)	18 & 19	49 591	35 719
Charges externes		9 706	6 397
Impôts et taxes		1 814	1 458
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		605	937
Autres produits et charges courants		(253)	(30)
Résultat opérationnel courant		9 455	6 860
Autres produits et charges opérationnels		(231)	17
Résultat opérationnel		9 223	6 878
Produits financiers	20	124	140
Coût de l'endettement financier brut	20	49	20
Coût de l'endettement financier net	20	(75)	(120)
Autres produits et charges financiers	20	(65)	(6)
Résultat avant impôt		9 233	6 991
Charge d'impôt	21	3 066	2 359
Résultat net de la période		6 168	4 632
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		6 168	4 632
Résultat net (part du groupe) par action (en euros) ^{(1) (3)}	22	1,28	0,96
Résultat net dilué (part du groupe) par action (en euros) ^{(2) (3)}	22	1,26	0,95

(1) Nombre moyen pondéré d'actions sur la période hors titres d'auto-contrôle.

(2) Le nombre d'actions pour le résultat dilué intègre en plus les BSPCE et les options de souscription d'actions non exercées.

(3) Conformément à IAS 33, un retraitement rétrospectif a été réalisé pour le calcul des résultats nets par action au 31/03/08 et au 31/03/07, sur la base du nombre d'actions au 31/03/08.

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

	Note	31/03/08 IFRS	31/03/07 IFRS
Actif non courant		21 123	16 042
Écarts d'acquisition	1	16 997	12 988
Immobilisations incorporelles	2	162	160
Immobilisations corporelles	3 & 4	2 378	1 900
Actifs financiers	5	454	266
Autres actifs non courants	7	1 132	729
Actif courant		43 439	26 936
Clients et comptes rattachés	8	23 922	17 664
Autres créances	8	3 347	2 196
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 & 9 & 14	16 170	7 076
TOTAL ACTIF		64 562	42 979
Capitaux propres (part du groupe)		25 797	20 242
Capital	10	495	466
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10	11 187	10 928
Réserves et résultats consolidés		14 115	8 848
Intérêts minoritaires		0	0
Total capitaux propres		25 797	20 242
Passif non courant		9 659	1 576
Provisions long terme	11 & 12	524	550
Passifs financiers (part à plus d'un an)	12 & 13 & 14	8 339	140
Autres passifs non courants	12	796	886
Passif courant		29 106	21 159
Provisions court terme	11 & 15	241	262
Passifs financiers (part à moins d'un an)	13	2 390	281
Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 726	2 430
Dettes fiscales et sociales	15	19 397	15 368
Autres passifs courants	15	3 352	2 819
TOTAL PASSIF		64 562	42 979

Variation de trésorerie consolidée

(en milliers d'euros)	Note	31/03/08 IFRS	31/03/07 IFRS
Résultat net de l'ensemble consolidé		6 168	4 632
Élimination des éléments non monétaires			
Dotations nettes aux amortissements et provisions		948	767
Charges / (Produits) liés aux stock-options et assimilés			
Moins-values / (Plus-values) de cession, nettes d'impôt		10	61
Autres produits et charges calculés		(184)	(72)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et après impôt		6 942	5 389
Écart de conversion sur la CAF			
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 562)	848
Flux net de trésorerie généré par l'activité		5 380	6 237
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(1 054)	(1 172)
Cession d'immobilisations		10	18
Variation des immobilisations financières		(726)	(34)
Incidences des variations de périmètre		(4 371)	(4 734)
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(6 142)	(5 922)
Augmentation de capital - Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options		264	276
Rachat et revente par la société de ses propres titres			
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère		(674)	(475)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			(100)
Autres flux liés aux opérations de financement		10 302	(357)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		9 892	(657)
Variation nette de trésorerie	14	9 130	(341)

Le montant des lignes de crédit non utilisé est de 2 783 milliers d'euros.

Le montant des impôts payés s'est élevé à 3 338 milliers d'euros en 2008 et à 2 454 milliers d'euros en 2007.

Le montant des intérêts versés s'est élevé à 37 milliers d'euros en 2008 et à 72 milliers d'euros en 2007. Le poste « Autres flux liés aux opérations de financement » comprend la souscription, fin mars 2008, de deux emprunts pour un montant global de 10 000 milliers d'euros (note 13).

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Total capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31/03/06	459	10 660	1 426	3 204	-	15 749
Affectation du résultat			3 204	(3 204)		-
Variation de capital de l'entreprise consolidante	7	269				276
Distributions de l'entreprise consolidante			(475)			(475)
Résultat consolidé de l'exercice				4 632		4 632
Stock-options						
Actions propres			(9)			(9)
Variation des écarts de conversion						
Écarts actuariels IAS 19			70			70
Capitaux propres consolidés au 31/03/07	466	10 929	4 216	4 632	-	20 242
Affectation du résultat			4 632	(4 632)		-
Variation de capital de l'entreprise consolidante	29	258	(23)			264
Distributions de l'entreprise consolidante			(674)			(674)
Résultat consolidé de l'exercice				6 168		6 168
Stock-options						-
Actions propres			(610)			(610)
Variation des écarts de conversion						
Retraitement provision PAGA			419			419
Écarts actuariels IAS 19			(13)			(13)
Capitaux propres consolidés au 31/03/08	495	11 187	7 947	6 168	-	25 797

Le montant du dividende distribué au cours de l'exercice s'élève à 0,14 euros par action, soit au total 674 milliers d'euros.

Le montant des dividendes proposés s'élève à 0,19 euros par action, soit 924 milliers d'euros estimés.

Les capitaux propres ne présentent aucun élément générant un impôt exigible.

Le cumul des impôts différés actifs relatifs aux éléments comptabilisés dans les capitaux propres depuis l'origine, s'élève à 42 milliers d'euros et est généré par les écarts actuariels liés à l'application de l'IAS 19.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Solucom est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est situé Tour Franklin - 100/101, terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex. La société est cotée au compartiment C d'Euronext Paris de NYSE Euronext. Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire en date du 26/05/08. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 26/09/08.

1. Faits significatifs de l'exercice

Solucom a acquis, le 02/04/07, l'intégralité des titres de la société Vistali. Cette dernière est donc consolidée pour la première fois au 31/03/08, sur l'ensemble de l'exercice. Les modalités de cette acquisition ainsi que son impact sur les comptes consolidés sont présentés ci-après dans une note spécifique (cf. note 3.2).

2. Principes et méthodes comptables

Tous les montants présentés dans l'annexe sont exprimés en milliers d'euros.

2.1 Principes de consolidation

Depuis le 01/04/05, les comptes consolidés de Solucom sont établis en application du référentiel international comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et du règlement européen 1606/2002 du 19/07/02. Ces normes sont constituées des IFRS, des IAS, ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31/03/08.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers consolidés sont identiques à ceux appliqués par le groupe pour ses états financiers consolidés au 31/03/07, à l'exception de l'application d'IFRIC 11 et d'IFRS 7.

En particulier, les normes IFRS de l'IASB et les interprétations de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union Européenne (consultables sur le site internet de la Commission européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission) pour les exercices ouverts à compter du 01/01/07, ont été appliquées par le groupe et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

Conformément à l'IFRIC 11 - « Actions propres et transactions intra - groupe » applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/03/07, adoptée par l'Union Européenne le 02/06/07, le groupe a comptabilisé en capitaux propres l'intégralité de la provision pour attribution d'actions gratuites.

Le groupe a appliqué dans ses comptes la norme IFRS 7 et l'amendement d'IAS 1 résultant de la norme IFRS 7, à compter du 01/01/07. Ces textes ne modifient pas les traitements comptables appliqués aux instruments

financiers, et leur application n'a donc eu aucune influence sur les états financiers du groupe. L'information à fournir par catégorie d'instruments financiers ainsi que les précisions requises sur la gestion des risques et du capital de l'entreprise figurent dans les notes relatives aux instruments financiers et au capital de la présente annexe.

IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 - information financière dans les économies hyperinflationnistes »

Cette interprétation ne trouve pas à s'appliquer pour l'exercice clos au 31/03/08 du groupe Solucom.

IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions »

Cette interprétation de l'IFRS 2 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 01/05/06. Cette interprétation a été adoptée par l'Union Européenne le 08/09/06. Elle ne trouve néanmoins pas à s'appliquer pour l'exercice clos au 31/03/08 du groupe Solucom.

IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés »

Cette interprétation de l'IAS 39 - « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 01/06/06. Elle a été adoptée par l'Union Européenne le 08/09/06. Elle ne trouve néanmoins pas à s'appliquer pour l'exercice clos au 31/03/08 du groupe Solucom.

IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation »

Cette interprétation interdit de reprendre, en clôture annuelle, une dépréciation d'un goodwill, d'un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier enregistré au coût, constatée en période intermédiaire. Elle ne trouve néanmoins pas à s'appliquer pour l'exercice clos au 31/03/08 du groupe Solucom.

Les normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC, mais non encore adoptées par l'Union Européenne, n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

Ainsi, conformément à l'option qui était offerte à Solucom, les textes n'ayant pas fait l'objet d'une application anticipée sont :

Révision d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

Cette norme révisée entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09. Elle revoit les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des variations d'intérêt dans les filiales après obtention du contrôle. Ce texte n'a pour l'instant pas été adopté par l'Union Européenne.

IFRS 8 « Segments opérationnels »

Cette norme n'entrera en vigueur qu'à compter du 01/01/09 mais une application anticipée est possible. Elle a été adoptée par l'Union Européenne le 22/11/07.

Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »

L'amendement à cette norme n'entrera en vigueur qu'à compter du 01/01/09 mais une application anticipée est possible. Ce texte n'a pour l'instant pas été adopté par l'Union Européenne. Néanmoins son application n'aura aucun impact sur les comptes du groupe.

Amendement de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers »

Cet amendement, applicable au 01/01/09, vise à uniformiser les informations fournies dans les états financiers. Ce texte n'a pour l'instant pas été adopté par l'Union Européenne.

Interprétation IFRIC 12 « Contrat de concession de service »

Cette norme n'entrera en vigueur qu'à compter du 01/01/08 mais une application anticipée est possible. Ce texte n'a pour l'instant pas été adopté par l'Union Européenne. Néanmoins son application n'aura aucun impact sur les comptes du groupe.

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

Cette norme n'entrera en vigueur qu'à compter du 01/07/08 mais une application anticipée est possible. Ce texte n'a pour l'instant pas été adopté par l'Union Européenne. Néanmoins son application n'aura aucun impact sur les comptes du groupe.

IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligation de financement minimum »

Cette norme n'entrera en vigueur que pour les exercices ouverts à compter du 01/01/08 mais une application anticipée est possible. Ce texte n'a pour l'instant pas été adopté par l'Union Européenne. Néanmoins son application n'aura aucun impact sur les comptes du groupe.

Révision IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »

Cette norme n'entrera en vigueur que pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09 mais une application anticipée est possible. Ce texte n'a pour l'instant pas été adopté par l'Union Européenne.

Amendements IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »

Cette norme n'entrera en vigueur que pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09 mais une application anticipée est possible. Ce texte n'a pour l'instant pas été adopté par l'Union Européenne.

Amendements IAS 32 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »

Cette norme n'entrera en vigueur que pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09 mais une application anticipée est possible. Ce texte n'a pour l'instant pas été adopté par l'Union Européenne.

Les plans de BSPCE et d'options de souscription d'actions octroyés après le 07/11/02 n'ont pas été retraités dans la mesure où les droits étaient définitivement acquis au 01/04/04. Depuis cette date, aucun nouveau plan de BSPCE ou d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été octroyé.

2.2 Modalités de consolidation

La société Solucom est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Solucom sont consolidés par intégration globale.

Solucom n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune entreprise. Solucom ne contrôle, directement ou indirectement, aucune entité ad hoc.

Les comptes des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31/03/08.

Pour mémoire, au 31/03/07, les comptes consolidés intégraient les sociétés du groupe NewArch à partir du 01/08/06, soit huit mois au titre du compte de résultat, et également la société KLC à partir du 01/11/06, soit cinq mois au titre du compte de résultat.

2.3 Méthode de conversion

Aucune société établissant ses comptes en devises étrangères n'étant consolidée depuis la clôture de l'exercice au 31/03/05, ce principe ne trouve plus à s'appliquer.

2.4 Écart d'acquisition

L'organisation interne du groupe conduit à considérer que les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent à chacune des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

A chaque clôture annuelle, ou en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est pratiqué sur chacune des participations détenues faisant l'objet d'un écart d'acquisition. Le principe de ces tests repose sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux de trésorerie sont déterminés sur la base de prévisions établies sur un horizon de 5 ans. Une hypothèse de croissance à l'infini de 3% est retenue à compter de la sixième année, ce taux paraissant acceptable eu égard à l'observation des performances passées du secteur d'activité concerné (services

informatiques). Les flux de trésorerie issus de ces prévisions font ensuite l'objet d'une actualisation, sur la base d'un taux tenant compte du taux sans risque à 10 ans, d'une prime de risque de marché, du coefficient bêta observé sur des sociétés cotées comparables, y compris Solucom et enfin d'une prime de risque spécifique à la filiale testée.

En outre, une analyse de sensibilité de la valeur aux hypothèses-clés utilisées (notamment taux de croissance des flux futurs de trésorerie et taux d'actualisation) permet de vérifier l'impact d'évolutions raisonnablement envisageables de ces hypothèses.

Au 31/03/08, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé sur aucune des participations détenues faisant l'objet d'un écart d'acquisition.

2.5 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour les chapitres suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur,
- l'estimation de produits à recevoir ou de charges à payer.

Solucom revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Conséquemment, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de la société pourraient en être affectés.

2.6 Immobilisations incorporelles et corporelles

L'ensemble des immobilisations a été acquis par Solucom, à l'exception des biens financés en crédit-bail.

Les logiciels et les immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés et restent donc en charge sur l'exercice.

Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sans déduction d'une valeur résiduelle, appliqué aux durées d'utilisation estimées des actifs. Ces dernières sont revues à chaque arrêté pour les actifs immobilisés significatifs. La durée d'utilité initiale est prolongée ou réduite si les conditions d'utilisation du bien le justifient.

Les biens corporels d'un montant significatif qui sont détenus au moyen d'un contrat de crédit-bail sont capitalisés et amortis selon la durée de vie économique du bien.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- logiciels : 3 ans,
- installations et agencements : 6 ou 9 ans,
- véhicules de tourisme : 4 ans,
- matériel informatique : 3 ans,
- mobilier de bureau : 9 ans.

2.7 Perte de valeur et valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances.

Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition - cf. note 2.4), un test est réalisé au moins une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Le groupe déprécie la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les écarts d'acquisition) d'une unité génératrice de trésorerie lorsque la valeur nette comptable de ses actifs est supérieure à sa valeur recouvrable.

Chaque société du périmètre de consolidation constitue une unité génératrice de trésorerie car c'est le plus petit ensemble ayant des entrées de trésorerie indépendantes et cernables.

2.8 Contrats de location financement

Lorsque le groupe finance l'acquisition d'une immobilisation corporelle significative par un contrat de type crédit-bail, sa valeur est portée en immobilisation et amortie selon le mode et la durée décrits ci-dessus. L'endettement correspondant figure au passif.

2.9 Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements dont l'échéance est supérieure à 1 an et ne portant pas intérêt sont actualisés, conformément à la norme IAS 39 « Instruments Financiers ».

L'écart lié à l'actualisation à l'origine est constaté en résultat financier. La reprise liée à l'actualisation chaque année suivante est inscrite en résultat financier.

Le taux d'actualisation retenu est de 4,044%.

2.10 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

2.11 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie, comptabilisé à l'actif du bilan, est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 : placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Ces valeurs mobilières de placement sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur, correspondant, pour ces valeurs cotées, au cours de marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite en coût de l'endettement financier net. Les produits ou charges nets de cession sont également constatés en coût de l'endettement financier net.

2.13 Actions propres

Solucom détient des actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale de ses actionnaires.

Le traitement des actions propres prescrit par les normes IAS 32-39 prévoit que toutes les actions propres doivent être portées en déduction des capitaux propres consolidés, indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices. Par ailleurs, les résultats réalisés lors de la cession de ces actions ainsi que les provisions éventuellement constituées pour faire face à la dépréciation de ces titres doivent également être neutralisés par les capitaux propres.

2.14 Avantages au personnel

Conformément à l'IAS 19 « Avantages aux personnels », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par des actuaires indépendants suivant des unités de crédit projetées. Le groupe n'a comme engagement que le versement d'indemnités de fin de carrière.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- application de la convention collective des bureaux d'études,
- forte rotation du personnel,
- table de mortalité THTF 2000-2002,
- revalorisation des salaires : 2%,
- taux d'actualisation : 6,12%
- âge de départ : 65 ans,
- départ à l'initiative de l'employeur.

L'augmentation des engagements générée par la modification des barèmes de calcul des indemnités de fin de carrière (conformément à l'avenant n°28 du 28/04/04 à la convention collective) a été étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité prévisionnelle

au 31/03/08 par société, soit 4,62 années pour Solucom, 5,47 années pour Idesys et 4,97 années pour Arcome. Le montant pris en compte sur l'exercice est de 25 milliers d'euros, le montant restant à comptabiliser s'élève à 56 milliers d'euros.

Une perte actuarielle de 19 milliers d'euros est générée pour l'exercice clos le 31/03/08 par l'évolution démographique, le changement de table de turn-over, la variation du taux d'actualisation et la prise en compte de la contribution patronale sur les indemnités de mise à la retraite à hauteur de 50%.

Conformément à l'option ouverte par l'amendement de la norme IAS 19 - « Avantages aux personnels » applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/06, Solucom a comptabilisé au 31/03/08 et rétrospectivement l'intégralité des écarts actuariels directement dans les capitaux propres. L'impact sur les capitaux propres s'élevait à 70 milliers d'euros, net d'impôts différés pour l'exercice clos le 31/03/07. Il est de -13 milliers d'euros, net d'impôts différés, pour l'exercice clos le 31/03/08.

La charge comptabilisée, d'un montant de 110 milliers d'euros, se répartit comme suit :

- coût des services rendus : 66 milliers d'euros,
- charge d'intérêts de l'année : 19 milliers d'euros,
- coût des services passés : 25 milliers d'euros,
- prestations servies : aucune.

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Solucom n'a pas d'autres engagements à long terme ni d'indemnités de fin de contrat.

2.15 Emprunts et dettes financières

Les passifs financiers comprennent les dettes financières liées au retraitement des contrats de crédit- bail mobilier, les emprunts auprès d'établissements de crédit ainsi que les concours bancaires courants. La part à moins d'un an des passifs financiers est comptabilisée en passifs financiers courants. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.16 Existence de passif éventuel et d'actif éventuel

Néant.

2.17 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » (pour ce qui concerne la reconnaissance des revenus sur les projets au forfait) sont appliquées par les sociétés du groupe Solucom. Elles n'ont pas d'incidence significative sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Prestations faisant l'objet d'une facturation au temps passé

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Prestations faisant l'objet d'un abonnement

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *prorata temporis* sur la durée du contrat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec ce *prorata temporis*.

2.18 Les impôts différés

Les impôts différés sont calculés par société pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale.

Dans le cadre des règles définies par la norme IAS 12, les actifs d'impôts ne sont constatés, société par société, que dans la mesure où les bénéfices futurs estimés sont suffisants pour couvrir ces actifs et où leur échéance n'est pas supérieure à dix ans.

Les retraitements liés aux contrats de location de financement donnent lieu à des impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

2.19 Frais de recherche et développement

Aucun frais de développement n'a été immobilisé ou inscrit en charge au cours de l'exercice.

2.20 Information sectorielle

Le groupe Solucom ne commercialisant qu'un unique type de prestations (prestations de conseil en système d'information), l'ensemble de ces prestations étant soumis aux mêmes risques et générant des taux de rentabilité similaires, il n'a pas été défini de secteurs d'activités distincts. En outre, la quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France.

3. Périmètre de consolidation**3.1 Composition du périmètre**

La société Solucom a acquis 100% de la société Vistali le 02/04/07. Il s'agit du seul mouvement de périmètre enregistré au cours de l'exercice.

Les comptes consolidés comprennent les comptes des sociétés suivantes :

Sociétés	% d'intérêt	Nationalité	Nombre de mois consolidés
SOLUCOM	Sté mère	France	12
IDESYS	100	France	12
ARCOME	100	France	12
ARCOME CONSULTING	100	Espagne	12
DREAMSOFT	100	France	12
NEWARCH	100	France	12
KLC	100	France	12
VISTALI	100	France	12

Toutes les sociétés ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La société Arcome Consulting n'a plus d'activité depuis le 31/03/02.

3.2 Acquisition de Vistali

Solucom a acquis le 02/04/07 100% du capital de la société Vistali. L'opération a été financée intégralement en numéraire.

Fort d'un portefeuille de clients notamment composé d'Air France-KLM, Gaz de France ou SFR, Vistali avait réalisé au 30/09/06 un chiffre d'affaires de 5 400 milliers d'euros, pour une marge opérationnelle proche de 7%. En rapprochant les équipes de son pôle SOA Dreamsoft et celles de Vistali, le groupe Solucom devient incontestablement le premier acteur du conseil en SOA sur le marché français.

Comme indiqué précédemment, la société Vistali ayant été acquise début avril 2007, son compte de résultat est intégré à la consolidation au titre de la totalité de l'exercice 2007/2008.

Un goodwill a été constaté à la date de l'acquisition, pour un montant de 4 009 milliers d'euros, incluant le complément de prix éventuel (1 200 milliers d'euros, payable en numéraire), lequel sera probablement versé. L'existence de ce goodwill est justifiée par les perspectives de croissance et de rentabilité de Vistali.

L'effet de cette acquisition sur le résultat consolidé de Solucom au 31/03/08 s'élève à 344 milliers d'euros.

L'impact de l'entrée de périmètre de la société Vistali sur les comptes consolidés de Solucom est indiqué dans l'ensemble des notes 1 à 15. Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie dont disposait la société Vistali à la date d'entrée dans le périmètre était de 1 209 milliers d'euros.

4. Notes sur certains postes du bilan et du compte de résultat

NOTE 1 - ÉCARTS D'ACQUISITION À L'ACTIF DU BILAN

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/03/07	Variation de périmètre	Dépréciation de l'exercice	Valeur brute au 31/03/08
Idesys	5 111	-	-	5 111
Dreamsoft	2 469	-	-	2 469
New'Arch	3 311	-	-	3 311
KLC	2 097	-	-	2 097
Vistali	-	4 009	-	4 009
TOTAL	12 988	4 009	-	16 997

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur brute	31/03/07	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/03/08
Logiciels	421	50	101	13	559
TOTAL	421	50	101	13	559
Amortissements	31/03/07	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/03/08
Logiciels	261	41	107	13	397
TOTAL	261	41	107	13	397
TOTAL NET	160	8	(6)	0	162

Aucune immobilisation incorporelle ne fait l'objet d'une restriction de propriété.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucune immobilisation corporelle ne fait l'objet d'une restriction de propriété à l'exception des biens financés par un contrat de crédit-bail.

La variation du poste « Dettes sur immobilisations » s'est élevée à 163 milliers d'euros au 31/03/08 contre -16 milliers au 31/03/07.

Valeur brute	31/03/07	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/03/08
Autres immobilisations corporelles	2 073	23	120	131	2 085
Autres immobilisations en crédit-bail	1 000	-	584	11	1 573
Immobilisations en cours	103	-	954	645	412
TOTAL	3 176	23	1 658	787	4 070

Amortissements	31/03/07	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/03/08
Autres immobilisations corporelles	636	8	251	112	783
Autres immobilisations en crédit-bail	640	-	275	6	909
TOTAL	1 276	8	526	118	1 692
TOTAL NET	1 900	15	1 132	669	2 378

NOTE 4 - CRÉDIT-BAIL

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs :

Catégorie d'actifs	31/03/08	31/03/07
Matériels de bureau & informatique	664	360
TOTAL	664	360

Impact sur le compte de résultat :

Compte de résultat	31/03/08	31/03/07
Amortissements comptabilisés	275	221
Pertes de valeur comptabilisées en charges		
Charges financières	19	14
Gains de valeur comptabilisés en produits		
Montant des redevances de l'exercice retraitées	292	231
TOTAL	(2)	(4)

Redevances :

Redevances	31/03/08	31/03/07
Valeur d'origine des biens	1 573	1 000
Redevances versées :		
Au cours des exercices antérieurs	652	301
Au cours de l'exercice	292	231
TOTAL	944	532

Redevances restant à payer :

A moins d'un an	325	207
A plus d'un an et à moins de cinq ans	369	146
A plus de cinq ans	-	-
TOTAL DES REDEVANCES	694	353
<i>Dont charges financières futures</i>	<i>37</i>	<i>13</i>
Valeur résiduelle en fin de contrat	18	14

NOTE 5 - ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/03/07	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/03/08
Dépôts et cautionnements	320	93	293	240	466
TOTAL	320	93	293	240	466

Aucune dépréciation des dépôts et cautionnements n'a été pratiquée au cours des trois derniers exercices.

Par échéance :

Dépôts et cautionnements	31/03/08	31/03/07
A moins d'un an ⁽¹⁾	12	54
A plus d'un an et à moins de cinq ans	-	-
A plus de cinq ans	454	266
TOTAL	466	320

(1) Reclassé dans le poste « Autres créances ».

Impact sur le compte de résultat :

Impact de l'actualisation des dépôts	31/03/08	31/03/07
Valeur d'origine	621	411
Cumul des actualisations antérieures	97	85
Actualisation entraînant une charge	69	9
Actualisation entraînant un produit	11	3
VALEUR NETTE COMPTABLE⁽¹⁾	466	320

(1) Reclassé dans le poste « Autres créances » pour la partie à moins d'un an.

Une hausse du taux d'actualisation des dépôts de garantie de 1% représenterait 28 milliers d'euros de baisse du résultat pour l'exercice clos le 31/03/09 contre, en cas de baisse du taux d'actualisation de 1%, une augmentation du résultat de 30 milliers d'euros.

NOTE 6 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Échéancier au 31/03/08 :

(en milliers d'euros)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Loyers conditionnels de l'exercice	9 589	2 345	6 360	884
TOTAL	9 589	2 345	6 360	884

Échéancier au 31/03/07 :

(en milliers d'euros)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Loyers conditionnels de l'exercice	4 982	1 343	3 219	420
TOTAL	4 982	1 343	3 219	420

Pour les baux immobiliers, la durée prise en compte correspond à celle qui court jusqu'à la dénonciation la plus proche possible des différents baux.

NOTE 7 - ACTIF NON COURANT

Valeur brute	31/03/07	Variation de périmètre	Variation	31/03/08
Impôt différé actif	729	22	381	1 132
TOTAL	729	22	381	1 132

NOTE 8 - ACTIF COURANT

Valeur brute	31/03/07	Variation de périmètre	Variation	31/03/08
Clients et comptes rattachés	17 685	1 641	4 599	23 925
Sous total « Clients et comptes rattachés »	17 685	1 641	4 599	23 925
Avances et acomptes versés	42	-	89	131
Créances sociales	35	-	19	54
Créances fiscales	1 384	39	448	1 871
Dépôts et cautionnements	54	-	(42)	12
Débiteurs divers	84	-	93	177
Charges constatées d'avance	605	126	376	1 107
Sous total « Autres créances »	2 204	165	983	3 352
Sicav monétaire - Équivalent de trésorerie	1 578	1 091	2 410	5 079
Disponibilités	5 498	146	5 447	11 091
Sous total « Trésorerie et équivalents de trésorerie »	7 076	1 237	7 857	16 170
TOTAL	26 965	3 043	13 439	43 447
Dépréciation	31/03/07	Variation de périmètre	Variation	31/03/08
Clients et comptes rattachés	21	8	(26)	3
Sous total « Clients et comptes rattachés »	21	8	(26)	3
Débiteurs divers	8	-	(3)	5
Sous total « Autres créances »	8	-	(3)	5
TOTAL	29	8	(29)	8
Net	31/03/07	Variation de périmètre	Variation	31/03/08
Sous total « Clients et comptes rattachés »	17 664	1 633	4 625	23 922
Sous total « Autres créances »	2 196	165	986	3 347
Sous total « Trésorerie et équivalents de trésorerie »	7 076	1 237	7 857	16 170
TOTAL NET	26 936	3 035	13 468	43 439

Le groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement. Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

NOTE 9 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Nature des valeurs mobilières de placement	31/03/08		
	Valeur au coût historique	Plus ou moins value	Valeur à l'actif consolidé
Sicav monétaire - Équivalent de trésorerie	5 076	3	5 079
TOTAL	5 076	3	5 079

Nature des valeurs mobilières de placement	31/03/07		
	Valeur au coût historique	Plus ou moins value	Valeur à l'actif consolidé
Sicav monétaire - Équivalent de trésorerie	1 558	20	1 578
TOTAL	1 558	20	1 578

NOTE 10 - CAPITAL

Au 31/03/08, le capital de la société mère Solucom est constitué de 4 950 662 actions entièrement libérées de 0,10 euro chacune.

Au cours de l'exercice, la société Solucom a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 29 milliers d'euros correspondant à la souscription de 61 182 actions nouvelles par levées de stock-options et à l'arrondi de la valeur du pair de l'action. Une prime d'émission d'un montant 258 milliers d'euros a été constatée à cette occasion. Le prix moyen pondéré des actions ainsi créées est de 4,32 euros par action.

Au 31/03/08, il reste 33 858 options de souscription d'actions attribuées à des salariés d'Idesys et d'Arcome SAS ouvrant droit à la souscription de 33 858 actions nouvelles représentant un montant global de capitaux propres de 70 milliers d'euros.

La durée résiduelle des options s'élève à 9 mois.

Le nombre d'actions propres détenues au 31/03/08 s'élève à 88 962 actions.

Par ailleurs, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 30/09/05, le Directoire de Solucom a décidé lors de ses séances du 15/03/06, du 15/09/06 et du 14/09/07 de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au bénéfice de cadres dirigeants du groupe. Ces plans prévoient l'attribution définitive d'actions gratuites à l'issue d'une période d'acquisition sous conditions de présence et d'investissement personnel du dirigeant en actions Solucom ; le nombre d'actions attribuées sera également fonction d'un critère de performance basé sur l'atteinte d'un niveau prédéfini du résultat opérationnel courant du groupe. En outre, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 30/09/05, le Directoire de Solucom a décidé lors de ses séances du 15/03/07 et du 14/09/07 de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au bénéfice des membres du personnel salarié de Solucom ou du groupe Solucom ou de certaines catégories d'entre eux, dans le cadre du dispositif d'épargne salariale mis en place par le groupe Solucom.

La constatation des avantages respectifs correspondant à chacun de ces plans ainsi accordés aux bénéficiaires a fait l'objet d'une dotation spécifique et d'un impact en capitaux propres dans les comptes au 31/03/08.

Les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres sont détaillés dans le tableau suivant :

Etat des produits et charges comptabilisés	31/03/08	31/03/07
Résultat net	6 167	4 632
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour IFC	(19)	105
Impôts différés reconnus en capitaux propres	6	(35)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(13)	70
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS	6 154	4 702

NOTE 11 - PROVISIONS

Les provisions sont constituées essentiellement d'indemnités de départ à la retraite ayant fait l'objet d'une évaluation de la part d'un actuaire indépendant, ainsi que de litiges prud'homaux évalués en fonction des demandes et du stade de la procédure.

(en milliers d'euros)	31/03/07	Variation de périmètre	Variation des impôts différés	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/03/08
Provisions court terme							
Provisions pour risques	262	20		118	58	101	241
Provisions pour pénalités							
Provisions pour charges							
TOTAL	262	20		118	58	101	241
Passif long terme							
Provisions pour IFC	376	18		130			524
Provisions pour risques	174					174	-
TOTAL	550	18		130		174	524
TOTAL	812	38		248	58	275	765

Conformément à l'application de l'IFRIC 11, la provision pour attribution d'actions gratuites pour 174 milliers d'euros a été reclassée en capitaux propres.

Impact des provisions sur le résultat au 31/03/08 :

(en milliers d'euros)	Variation des impôts différés	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées
Résultat opérationnel courant		(248)	58	275
Résultat opérationnel				
Impôts différés				
TOTAL		(248)	58	275

NOTE 12 - PASSIF NON COURANT

Valeur brute	31/03/07	Variation de périmètre	Variation	31/03/08
Provisions long terme	550	18	(44)	524
Dettes financières (Crédit-baux à + d'un an)	140		199	339
Dettes financières (Emprunts à + d'un an)	-		8 000	8 000
Dettes diverses	769		(85)	684
Dettes fiscales	41	2	(9)	34
Impôts différés passifs	76	3	(1)	78
TOTAL	1 576	23	8 060	9 659

NOTE 13 - PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)

	Montant au 31/03/07	Variation de périmètre	Variation	Montant au 31/03/08
Part à plus d'un an	140		8 199	8 339
Dettes financières (Crédit-baux à + d'un an)	140	-	199	339
Emprunts auprès d'établissements de crédit (+ d'un an)	-	-	8 000	8 000
Part à moins d'un an	281	46	2 063	2 390
Emprunts auprès d'établissements de crédit	-	-	2 000	2 000
Emprunts et dettes financières diverses	3	17	-	20
Dettes financières (Crédit-baux)	200	-	98	298
Concours bancaires courants	78	29	(48)	59
Intérêts courus non échus	-	-	13	13
TOTAL	421	46	10 262	10 729

Par taux :

(en milliers d'euros)	Au 31/03/08		Au 31/03/07	
	Taux fixe	Taux Variable	Taux fixe	Taux Variable
Passif non courant	339	8 000	140	-
Passif courant	390	2 000	280	-
TOTAL	729	10 000	420	-

Compte tenu du niveau d'endettement du groupe et des taux contractuellement fixés, une hausse du taux de l'EURIBOR 6 mois de 1% représenterait 96 milliers d'euros de baisse du résultat pour l'exercice clos le 31/03/09 contre, en cas de baisse de ce même taux de 1%, une augmentation du résultat de 96 milliers d'euros.

Par échéance au 31/03/08 :

(en milliers d'euros)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Passif non courant	8 339	-	8 339	-
Passif courant	2 390	2 390	-	-
TOTAL	10 729	2 390	8 339	-

Par échéance au 31/03/07 :

(en milliers d'euros)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Passif non courant	140	-	140	-
Passif courant	280	280	-	-
TOTAL	420	280	140	-

Les sûretés accordées en garantie de ces emprunts sont décrites ci-après en note 24.

Les emprunts n'ont fait l'objet d'aucun défaut de remboursement au cours de l'exercice.

Tous les emprunts ont été contractés en euros ; leurs caractéristiques sont les suivantes :

Emprunt contracté par la société Solucom auprès de la Société Générale :

- valeur à l'origine : 6 000 milliers d'euros,
- date de début : 27/03/08,
- durée : 5 ans,
- échéances de remboursement : semestrielles
- taux de rémunération : variable (base EURIBOR 6 mois).

Emprunt contracté par la société Solucom auprès de BNP Paribas :

- valeur à l'origine : 4 000 milliers d'euros,
- date de début : 28/03/08,
- durée : 5 ans,
- échéances de remboursement : semestrielles,
- taux de rémunération : variable (base EURIBOR 6 mois),
- autres : engagement de se couvrir dans un délai de trois mois au plus du risque de taux à hauteur de 50% du montant du crédit, sur une durée de trois ans, contre les conséquences d'une hausse de plus de 150 pb de l'indice EURIBOR six mois du 26/03/08.

NOTE 14 - ENDETTEMENT NET

Au 31/03/08	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	10 000	2 000	8 000	-
Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail mobilier	637	298	339	-
Emprunts et dettes financières	33	33	-	-
Emprunts et dettes financières	10 670	2 331	8 339	-
Concours bancaires courants	59	59	-	-
Équivalents de trésorerie à la valeur historique	5 076	5 076	-	-
Disponibilités	11 091	11 091	-	-
Trésorerie nette des découverts ⁽¹⁾	16 108	16 108	-	-
Mise à la juste valeur des équivalents de trésorerie	3	3	-	-
Trésorerie nette consolidée	16 111	16 111	-	-
Endettement financier net	(5 441)	(13 780)	8 339	-

(1) Cf. tableau de variation de trésorerie.

Au 31/03/07	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail mobilier	340	200	140	-
Emprunts et dettes financières	2	2	-	-
Emprunts et dettes financières	342	202	140	-
Concours bancaires courants	78	78	-	-
Équivalents de trésorerie à la valeur historique	1 559	1 559	-	-
Disponibilités	5 498	5 498	-	-
Trésorerie nette des découverts ⁽¹⁾	6 979	6 979	-	-
Mise à la juste valeur des équivalents de trésorerie	20	20	-	-
Trésorerie nette consolidée	6 999	6 999	-	-
Endettement financier net	(6 657)	(6 797)	140	-

(1) Cf. tableau de variation de trésorerie.

NOTE 15 - PASSIF COURANT

Toutes les dettes sont libellées en euros.

(en milliers d'euros)	31/03/07	Variation de périmètre	Variation	31/03/08
Provisions court terme	262	20	(41)	241
Passifs financiers (part à moins d'un an)	281	46	2 063	2 390
Fournisseurs	2 430	305	991	3 726
Avances et acomptes reçus / com.	186		183	369
Dettes sociales	9 178	729	1 881	11 788
Dettes fiscales	5 252	366	1 045	6 663
Fournisseurs d'immobilisations	14	-	162	176
Dettes fiscales (IS)	938	3	5	946
Dettes diverses	1 206	-	526	1 732
Produits constatés d'avance	1 413	106	(444)	1 075
TOTAL	21 160	1 575	6 371	29 106

NOTE 16 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe est quasi-exclusivement réalisé en France (plus de 90%).

NOTE 17 - ACHATS CONSOMMÉS

(en milliers d'euros)	31/03/08	31/03/07
Achats de sous-traitance	2 019	1 337
Autres achats consommés	31	169
TOTAL	2 050	1 506

NOTE 18 - CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/03/08	31/03/07
Salaires et traitements	34 245	24 725
Charges sociales	15 346	10 994
TOTAL	49 591	35 719

Effectif moyen en ETP

	31/03/08	31/03/07
Ingénieurs et cadres	593	451
Employés	20	14
TOTAL	613	465

Par convention, à partir de l'exercice 2007/2008, les étudiants en année de césure sont comptabilisés dans l'effectif, contrairement aux stagiaires.

NOTE 19 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros ou en nombre)	31/03/08	31/03/07
Rémunérations des membres du Directoire	349	363
Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance	63	61
Autres rémunérations perçues	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Paiements en actions	-	-
Nombre de stocks-options détenues par les dirigeants	-	-

NOTE 20 - RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/03/08	31/03/07
Produits nets sur cession des équivalents de trésorerie	144	135
Intérêts des emprunts	(49)	(20)
Variation de la juste valeur des équivalents de trésorerie	(20)	5
Coût de l'endettement net	(75)	(120)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers	(65)	(6)
RÉSULTAT FINANCIER	10	114

NOTE 21 - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS**Effet net des impôts sur le résultat :**

(en milliers d'euros)	31/03/08	31/03/07
Charges d'impôts courants	3 340	2 476
Impôts différés	(274)	(117)
TOTAL	3 066	2 359

Tous les impôts différés ont fait l'objet d'une comptabilisation. Les sociétés du groupe n'ont aucun report déficitaire au 31/03/08.

Au 31/03/08, le montant des impôts différés à plus d'un an s'élève à 233 milliers d'euros.

Sources d'impôts différés :

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé		Compte de résultat	
	31/03/08	31/03/07	31/03/08	31/03/07
Décalages temporaires sur provisions	714	548	(153)	(270)
Actualisation des dépôts de garantie	53	31	(22)	(2)
Écritures de consolidation et divers	365	150	(215)	118
TOTAL ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	1 132	729	(390)	(154)
Écritures de consolidation et divers	77	69	123	35
Réévaluation à la juste valeur des VMP	1	7	(7)	2
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	78	76	116	37
CHARGE D'IMPÔT DIFFÉRÉ			(274)	(117)

Rationalisation de la charge d'impôt :

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/08	31/03/07
Résultat net consolidé	6 168	4 632
Charge (produit) d'impôt	3 066	2 359
Résultat avant impôt	9 233	6 991
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Charge théorique d'impôt	3 077	2 330
Rapprochement :		
Différences permanentes	176	49
Opérations imposées à un autre taux	52	13
Crédit d'impôts	(240)	(33)
Charge réelle d'impôt	3 065	2 359

NOTE 22 - RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Résultat par action	31/03/08	31/03/07
Résultat des entreprises net (part du groupe)	6 168	4 632
RÉSULTAT SUR CHIFFRE D'AFFAIRES	8,5%	8,8%
Nombre moyen pondéré de titres en circulation ⁽¹⁾	4 831 883	4 831 883
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION NON DILUÉ	1,28	0,96
Nombre de titres émis au 31 mars ⁽¹⁾	4 861 700	4 861 700
Nombre de titres potentiels - Stocks-options	37 775	37 775
Total nombre de titres émis et potentiels	4 899 475	4 899 475
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DILUÉ PAR ACTION	1,26	0,95

(1) Hors titres d'autocontrôle.

Les instruments dilutifs sont décrits en note 10 - Capital.

Conformément à IAS 33, un retraitement rétrospectif a été réalisé pour le calcul des résultats nets par action au 31/03/07 et au 31/03/08, sur la base du nombre d'actions au 31/03/08.

NOTE 23 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'a utilisé aucun instrument financier au cours de l'exercice et n'en détient aucun à la clôture, à l'exception de placements de SICAV de trésorerie ne recelant aucun risque identifié et de ses propres actions.

NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Par catégorie :

Engagements hors bilan	31/03/08	31/03/07
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles <i>Dont actions de filiales nanties</i>	8 983 8 983	2 983 2 983
Avals, cautions et garanties données <i>Dont cautions données en garantie d'emprunt</i>	0 0	0 0
Autres engagements donnés <i>Dont locations simples</i>	9 589 9 589	4 982 4 982
Avals, cautions et garanties reçues <i>Dont cautions et garanties bancaires reçues en garantie de clause de garantie de passif</i>	2 296 1 996	1 396 1 396

Par échéance :

Le nantissement des titres de filiales concerne les actions Dreamsoft, New'Arch et Vistali.

Pour les échéances des engagements donnés pour les locations simples se reporter à la note 6 - Contrats de location simple.

Les cautions et garanties bancaires reçues (2 296 milliers d'euros) l'ont été en garantie :

- de clauses de garantie de passif (1 996 milliers d'euros) inclus dans les actes d'acquisition des sociétés Dreamsoft, New'Arch, KLC et Vistali,
- d'engagements pluriannuels envers la fondation d'entreprise Solucom (300 milliers d'euros).

NOTE 25 - PARTIES LIÉES

Solucom n'a réalisé aucune transaction significative avec des sociétés susceptibles d'être considérées comme « parties liées » au sens de la norme IAS 24.9.

NOTE 26 - INFORMATIONS POSTÉRIEURES À LA CLÔTURE

Les dividendes dont la distribution sera proposée à l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de la société Solucom clos le 31/03/08 s'élèvent à 924 milliers d'euros soit 0,19 euro par action.

Aucune option de souscription d'actions n'a été exercée à la date de publication des comptes et après la clôture des comptes.

Solucom a acquis 94% du capital de la société Cosmosbay~Vectis le 02/04/08. Fondée en 1988, Cosmosbay~Vectis compte plus de 200 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 21,7 millions d'euros en 2007, pour une marge d'exploitation de 7%. Société indépendante de conseil en management et système d'information (SI), Cosmosbay~Vectis décline son offre selon trois domaines d'activités, largement complémentaires des savoir-faire de Solucom : le conseil en management, le conseil SI métier et le conseil en technologies et portails. Cosmosbay~Vectis compte parmi ses clients les principaux grands comptes des secteurs de la banque, de l'industrie et des services, ainsi que de grandes administrations.

Cette acquisition est réalisée conformément au modèle de rapprochement pratiqué par Solucom. Cosmosbay~Vectis continuera d'être dirigée par son équipe de management actuelle qui conduira son développement au sein du groupe.

Cette acquisition est financée intégralement en numéraire. La société sera consolidée à compter du 01/04/08 dans les comptes de Solucom, soit sur la totalité de son exercice. Un goodwill sera constaté dans les comptes consolidés du groupe au 30/09/08, incluant un complément de prix éventuel pouvant représenter jusqu'à 20% du prix d'acquisition total.

NOTE 27 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Société	Siège	N° SIRET	Forme juridique	Pays
SOLUCOM	Tour Franklin 100-101, Terrasse Boieldieu 92042 La Défense Cedex	377550249 00041	SA	France
IDESYS	Tour Franklin 100-101, Terrasse Boieldieu 92042 La Défense Cedex	381150879 00058	SAS	France
ARCOMÉ SAS	Tour Franklin 100-101, Terrasse Boieldieu 92042 La Défense Cedex	349429514 00038	SAS	France
ARCOMÉ CONSULTING	Calle Orense, n°8 28020 Madrid	B 82741984	SL	Espagne
DREAMSOFT	86, boulevard Voltaire 93100 Montreuil sous bois	423049162 00062	SAS	France
NEW'ARCH	Tour Franklin 100-101, Terrasse Boieldieu 92042 La Défense Cedex	48015758500021	SAS	France
KLC	Tour Franklin 100-101, Terrasse Boieldieu 92042 La Défense Cedex	37866964200035	SA	France
VISTALI	31, place Ronde Espace 21 92986 Paris La Défense Cedex	439112301 00031	SAS	France

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31/03/08

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Solucom relatifs à l'exercice clos le 31/03/08, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés et évalués conformément à la méthode décrite dans la note 2.4 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier, d'une part, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations, et d'autre part, l'absence d'indice de perte de valeur. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces évaluations.

Nous avons également procédé à des appréciations spécifiques concernant la comptabilisation au 31/03/08 de l'intégralité de la provision pour attribution d'actions gratuites en capitaux propres conformément à l'interprétation IFRIC 11. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 12/06/08

Les Commissaires aux Comptes

Constantin associés
Laurent Levesque
26 rue de Marignan,
75008 Paris

SLG Expertise
Marion Bolze
60 rue Pierre Charron,
75008 Paris

Comptes sociaux au 31/03/08

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/03/08	31/03/07
Chiffre d'affaires	37 285	30 953
Production stockée	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	25	92
Autres produits d'exploitation	3 434	2 018
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	40 744	33 062
Achats consommés	9 838	7 600
Charges de personnel	17 762	15 543
Autres charges d'exploitation	7 227	5 576
Impôts et taxes	759	773
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	550	425
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	36 135	29 916
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 609	3 146
Produits financiers	3 243	1 317
Charges financières	195	50
RÉSULTAT FINANCIER	3 048	1 266
RÉSULTAT COURANT	7 657	4 412
Résultat exceptionnel	(1)	64
RÉSULTAT D'ENTREPRISE	7 656	4 476
Participation	530	426
Impôts sur les résultats	1 601	1 155
RÉSULTAT NET	5 525	2 895

Bilan actif

(en milliers d'euros)

			31/03/08	31/03/07
	Brut	Amort./ dépréciation	Net	Net
Actif immobilisé	26 861	924	25 938	19 530
Immobilisations incorporelles	460	303	157	152
Immobilisations corporelles	2 070	599	1 471	1 317
Immobilisations financières	24 331	21	24 310	18 061
Actif circulant	31 002	5	30 997	15 923
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	13 068	0	13 068	10 708
Autres créances et comptes de régularisation	2 784	5	2 779	2 936
Valeurs mobilières de placement	5 076	0	5 076	232
Disponibilités	10 074	0	10 074	2 047
TOTAL ACTIF	57 863	929	56 935	35 453

Bilan passif

(en milliers d'euros)

	31/03/08	31/03/07
Capitaux propres	26 169	21 054
Capital	495	466
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 187	10 929
Réserves	8 963	6 764
Résultat	5 525	2 895
Provisions	421	180
Dettes	30 344	14 220
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	13 948	95
Fournisseurs et comptes rattachés	5 018	4 741
Autres dettes et comptes de régularisation	11 378	9 384
TOTAL PASSIF	56 935	35 453

Flux de trésorerie liés à l'activité

(en milliers d'euros)	31/03/08	31/03/07
Résultat net	5 525	2 895
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements et provisions	571	414
Reprises des amortissements et provisions	(6)	(35)
Plus-values de cession, nettes d'impôt	542	229
Marge brute d'autofinancement	6 632	3 504
<i>Variation frais financiers</i>	13	(2)
<i>Variation nette d'exploitation</i>	(1 267)	226
Variation de stock		
Variation des créances d'exploitation	(2 570)	(2 412)
Variation des dettes d'exploitation	2 127	2 625
Charges et produits constatés d'avance	(824)	14
<i>Variation nette hors exploitation</i>	1 169	(185)
Variation des créances hors exploitation	961	(1 404)
Variation des dettes hors exploitation	208	1 218
Variation du besoin en fonds de roulement	(84)	39
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 547	3 543
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(4)	(70)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(832)	(1 085)
Acquisition d'immobilisations financières	(1 422)	(592)
Cession d'immobilisations financières	551	537
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	(5 400)	(4 545)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(7 107)	(5 755)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	264	276
Dividendes versés aux actionnaires	(674)	(475)
Émissions d'emprunts	10 000	
Remboursements d'emprunts	0	(305)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	9 590	(504)
Variation de trésorerie	9 031	(2 716)
Trésorerie d'ouverture	2 184	4 900
Trésorerie de clôture	11 215	2 184

Annexe au bilan et au compte de résultat des comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

(Décret numéro 83-1020 du 29-11-1983 -
Articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2007 au 31/03/2008.

Les comptes de l'exercice 2007/2008 sont établis conformément à la réglementation comptable française.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire en date du 26/05/08.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Acquisition de la société Vistali :

Début avril 2007, la société Solucom a acquis 100% du capital de la société Vistali, positionnée sur le domaine du conseil en SOA (Architectures Orientées Services). Cette acquisition a été financée intégralement en numéraire et comporte pour partie un complément de prix, comptabilisé dans les comptes de Solucom.

2. Événements significatifs postérieurs à la clôture

Distribution de dividendes :

Les dividendes dont la distribution sera proposée à l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de la société Solucom clos le 31/03/08 s'élèvent à 924 milliers d'euros soit 0,19 euro par action.

Acquisition de la société Cosmosbay-Vectis :

Début avril 2008, la société Solucom a acquis 94% du capital de la société Cosmosbay-Vectis, cabinet de conseil en management et système d'information.

3. Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices et,
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les durées d'amortissement retenues pour les acquisitions sont les suivantes :

- logiciels : 3 ans,
- agencements et aménagements des constructions : 9 ans,
- matériel informatique : 3 ans,
- mobilier de bureau : 9 ans.

La société a décidé d'amortir les installations téléphoniques réalisées depuis mai 2006 sur une durée de 6 ans.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

5. Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation :

Une dépréciation peut être constatée s'il y a un écart entre la valeur d'acquisition et la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée par rapport aux résultats et aux perspectives d'avenir à moyen terme ainsi que par rapport à des références boursières comparables et à des transactions récentes.

Actions propres :

Les actions propres sont classées en titres immobilisés et répondent à trois objectifs différents :

- La première catégorie, d'un total de 793 322,16 euros, a pour objectif la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- La seconde catégorie, d'un total de 254 085,37 euros, a pour objectif le fonctionnement du contrat de liquidité. Une dépréciation de 21 355,30 euros a été constatée à la clôture.
- La troisième et dernière catégorie, d'un total de 204 523,53 euros, a pour objectif l'attribution d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7. Prime de remboursement des obligations

Néant.

8. Opérations en devises

Néant.

9. Provisions réglementées

Néant.

**10. Reconnaissance du chiffre d'affaires
et opérations partiellement exécutées
à la clôture de l'exercice**

Le chiffre d'affaires et le dégagement du résultat sont déterminés d'après la méthode de l'avancement.

Pour ses contrats partiellement exécutés à la clôture de l'exercice, la société applique deux modalités contractuelles de facturation :

- la facturation par lot ou étape,
- la facturation à l'avancement des travaux proprement dit.

Une provision complémentaire pour risque peut être comptabilisée s'il y a lieu, en cas de perte à terminaison.

11. Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

12. Compléments d'information

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données :

36 896 et 24 286 options de souscription d'actions ont été levées sur l'exercice respectivement par les salariés d'Arcome et d'Idesys à raison d'une action par option.

Immobilisations

Cadre A (en milliers d'euros)		Valeur brute début d'exercice	Reclassements	Augmentations Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I	0		0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	359		101
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0		0
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 043		55
Matériel de transport		0		0
Matériel de bureau et informatique, mobilier		688		50
Immobilisations corporelles en cours		0		797
	Total III	1 731		902
Immobilisations financières				
Autres participations ⁽¹⁾		17 080		5 400
Autres titres immobilisés		636		1 167
Prêts et autres immobilisations financières		346		254
	Total IV	18 062		6 821
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		20 151		7 824

Cadre B (en milliers d'euros)		Diminutions par virement	Diminutions par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II			460	
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers				1 098	
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier			21	717	
Immobilisations corporelles en cours			542	256	
	Total III		563	2 070	
Immobilisations financières					
Autres participations ⁽¹⁾				22 480	
Autres titres immobilisés			551	1 252	
Prêts et autres immobilisations financières				599	
	Total IV		551	24 331	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1 114	26 861	

(1) Dont 8 983 milliers d'euros donnés en garantie d'ouvertures de crédit et d'emprunts.

Amortissements

Cadre A - Immobilisations amortissables

(en milliers d'euros)

		Situation et mouvements de l'exercice			
		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties/reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement recherche et développement	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	208	96	-	303
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		172	129	-	301
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		242	78	21	298
	Total III	414	207	21	599
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		621	302	21	902

Cadre B - Immobilisations amortissables

(en milliers d'euros)

		Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice		
		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche et développement	Total I			
Autres immobilisations incorporelles	Total II		96	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			129	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			78	
	Total III		207	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			302	

Dépréciations et provisions inscrites au bilan

(en milliers d'euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Total I				
Provisions ⁽¹⁾				
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	180	247	6	421
Total II	180	247	6	421
Dépréciations				
Sur autres immobilisations financières	-	21	-	21
Sur comptes clients	10	-	10	-
Autres provisions pour dépréciation	19	-	14	5
Total III	29	21	24	26
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	209	269	30	447
Dont dotations et reprises :				
D'exploitation		247	20	
Financières		21	10	
Exceptionnelles				

(1) La reprise de provision pour risques et charges a été utilisée pour un montant de 6 milliers d'euros.

(2) Il s'agit quasi-exclusivement d'une provision pour actions gratuites.

Etat des créances et des dettes

Cadre A - Etat des créances

(en milliers d'euros)

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	599	4	596
De l'actif circulant			
Autres créances clients	13 068	13 068	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30	30	
Impôt sur les bénéfices	33	33	
Taxe sur la valeur ajoutée	864	864	
Groupe et associés	443	443	
Débiteurs divers	182	182	
Charges constatées d'avance	1 230	1 230	
TOTAL	16 451	15 855	596

Cadre B - État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum ⁽¹⁾	3 935	3 935		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an ⁽¹⁾	10 013	2 013	8 000	
Emprunts et dettes financières divers ^{(1) (2)}	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 018	5 018		
Personnel et comptes rattachés	2 830	2 830		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 977	1 977		
Impôts sur les bénéfices	451	451		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 429	2 429		
Autres impôts, taxes et assimilés	351	319	32	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	179	179		
Groupe et associés ⁽²⁾				
Autres dettes	2 544	1 927	617	
Produits constatés d'avance	617	617		
TOTAL	30 344	21 695	8 649	

(1) Dont emprunts souscrits en cours d'exercice : 10 000, garantis par le nantissement de titres de participation.

(1) Dont emprunts remboursés en cours d'exercice : 0

(2) Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés : 0

Produits à recevoir

(Décret 83-1020 du 29/11/83 – Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	31/03/08	31/03/07
Créances clients et comptes rattachés	6 182	3 555
Autres créances	63	62
Disponibilités	1	0
TOTAL	6 247	3 617

Charges à payer

(Décret 83-1020 du 29/11/83 – Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	31/03/08	31/03/07
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	52	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 246	927
Dettes fiscales et sociales	4 204	3 684
Autres dettes	2 544	1 622
TOTAL	9 046	6 249

Produits et charges constatés d'avance

(Décret 83-1020 du 29/11/83 – Article 23)

Produits constatés d'avance (en milliers d'euros)	31/03/08	31/03/07
Produits d'exploitation	617	847
Produits financiers	0	0
Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	617	847

Charges constatées d'avance	31/03/08	31/03/07
Charges d'exploitation	1 230	635
Charges financières	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
TOTAL	1 230	635

Charges et produits exceptionnels

Nature des charges (en milliers d'euros)	Montant
Mali sur rachat actions propres	25
Autres charges exceptionnelles diverses	542
Dotation à la fondation d'entreprise Solucom	300
TOTAL	867

Nature des produits	Montant
Boni sur rachat actions propres	35
Autres produits exceptionnels divers	542
Indemnité exceptionnelle reçue	290
TOTAL	866

Crédit-bail

(Décret 83-1020 du 29/11/83 – Article 53)

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 206	262	571	635	279	600
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 206	262	571	635	279	600

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	312	361		673	11	279
Immobilisations en cours						

Composition du capital social

(Décret 83-1020 du 29/11/83 – Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur de pair (euros)	Au début de l'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Nombre de titres
					En fin d'exercice
Actions début exercice	0,10	4 889 480			4 889 480
Souscription 61 182 stock-options	0,10		61 182		61 182
Actions fin d'exercice	0,10	4 889 480	61 182		4 950 662

La société a augmenté son capital social d'un montant global de 29,1 millions d'euros. Ce montant correspond à la souscription de 61 182 actions nouvelles par l'exercice d'options de souscription d'actions pour 6 millions d'euros et à l'arrondissement à 0,10 euro de la valeur de pair de l'action pour 23 millions d'euros.

Au 31/03/08, le capital s'élève à la somme de 495 066,20 euros. Il est divisé en 4 950 662 actions, entièrement libérées et de même catégorie. Au 31/03/08, il reste 22 402 options de souscription d'actions attribuées à des salariés d'Idesys et 11 456 options de souscription d'actions attribuées à des salariés d'Arcome, pour un prix d'exercice unitaire de 2,06 euros, ouvrant droit respectivement à la souscription de 22 402 et 11 456 actions nouvelles à échéance du 31/12/08, représentant un montant global de capitaux propres de 69,7 millions d'euros.

Tableau de variation des actions propres

Nature des actions propres (en milliers d'euros)	Nombre de titres				
	Au début de l'exercice	Achetées pendant l'exercice	Vendues pendant l'exercice	En fin d'exercice	Valeur globale fin d'exercice
Titres immobilisés	53 433	67 294	31 765	88 962	1 231
TOTAL	53 433	67 294	31 765	88 962	1 231

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Décret 83-1020 du 29/11/83 – Article 24-20)

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant (après participation)	7 126	1 601	5 525
+ Résultat exceptionnel	(1)	0	(1)
Résultat comptable	7 126	1 601	5 525
La ligne impôt sur les bénéfices du compte de résultat comprend :			
L'impôt société dû au titre de l'exercice :		1 634	
Le crédit d'impôt famille :		(8)	
Le crédit d'impôt mécénat :		(25)	
		1 601	

Engagements financiers

(Décret 83-1020 du 29/11/83 - Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés (en milliers d'euros)	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	684
Indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾	154
Nantissement des titres de participation	8 983
TOTAL	9 821

Engagements reçus

Cautions et garanties (garants dans le cadre des opérations de croissance externe)	1 995
Caution pour engagement pluriannuel envers la fondation d'entreprise Solucom	300
TOTAL	2 295

Engagements réciproques

(1) Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont évalués par des actuaires indépendants suivant la méthode des unités de crédit projetées.

(2) Dont entreprises liées : 8 983 milliers d'euros.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- application de la convention collective des bureaux d'études,
- forte rotation du personnel,
- table de mortalité THTF 2000-2002,
- revalorisation des salaires : 2%,
- taux d'actualisation : 6,12%,
- âge de départ : 65 ans,
- départ à l'initiative de l'employeur.

Tableau des obligations et engagements

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Total	A moins d'un an	De un an à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (crédit-bail) ⁽¹⁾	10 684	2 315	8 369	-
Locations simples ⁽²⁾	9 143	2 213	6 117	813
Autres obligations				
Autres engagements commerciaux				
Lignes de crédit	2 783	850	1 933	-
Nantissement des actions	8 983	-	2 983	6 000

(1) Les dettes à long terme comprennent des emprunts s'élevant à 10 000 milliers d'euros.

(2) Pour les baux, la durée prise en compte correspond à celle qui court jusqu'à la dénonciation la plus proche possible des différents baux.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(Décret 83-1020 du 29/11/83 – Article 24-24)

Accroissements de la dette future d'impôt (En milliers d'euros)	Montant
Provisions réglementées	0
TOTAL	

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	
Provisions pour congés payés	0
Participation des salariés	532
Organic	19
Participation des employeurs à l'effort de construction	47
Autres	
Frais d'acquisition des filiales	301
Provision perte à terminaison	2
Plus-value latente sur VMP	3
TOTAL	904

Amortissements réputés différés

Déficits reportables

Moins-values à long terme

Ventilation du chiffre d'affaires

La société Solucom ne commercialisant qu'un unique type de prestations (prestations de conseil en système d'information), et l'ensemble de ces prestations étant soumis aux mêmes risques et générant des taux de rentabilité similaires, il n'a pas été défini de secteurs d'activités distincts.

Le chiffre d'affaires de la société est réalisé à plus de 90% sur le territoire français.

Effectif moyen

(Décret 83-1020 du 29/11/83 – Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	234	
Agents de maîtrise et techniciens	0	
Employés	11	
Ouvriers	-	
TOTAL	245	

L'effectif moyen est calculé sur la base d'un effectif en équivalent temps plein. Par convention, à partir de l'exercice 2007/2008, les étudiants en année de césure sont comptabilisés dans l'effectif, contrairement aux stagiaires.

Le volume d'heures disponibles au 31/03/08 au titre du DIF est de 6 995 heures.

Le volume d'heures consommées au 31/03/08 au titre du DIF est de 2 170 heures.

Rémunération des organes de direction et de surveillance

Rubriques (en milliers d'euros)	Organes	
	Directoire	Conseil de Surveillance
Rémunérations allouées	349	63
TOTAL	349	63

Les membres des organes susvisés ne bénéficient d'aucun engagement en matière de pensions et d'indemnités assimilées au titre de ces fonctions.

Aucune avance ou crédit n'a été consenti par les sociétés du groupe aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Différences d'évaluation sur éléments fongibles

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 – Articles 10 et 24-10)

Nature des éléments fongibles (en milliers d'euros)	Evaluation au bilan	Evaluation au prix du marché
FCP Atlantique Trésorerie	141	144
SG Compte technique	4 935	4 935
TOTAL	5 076	5 079

Une plus value latente de 2,6 milliers d'euros résulte de la comparaison entre la valeur d'inventaire et le coût d'entrée.

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Autres postes	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation à la clôture de l'exercice au 31/03/07	466	10 929	6 764	2 895	21 054
Mouvements du premier semestre					
Affectation du résultat		-	2 219	(2 219)	-
Dividendes		-	-	(677)	(677)
Mouvements du deuxième semestre					
Distribution liée aux actions propres			3	-	3
Augmentation de capital		-			
Par exercice de droits de stock options (61 182)	6	258	-	-	264
Pour arrondissement de la valeur de pair de l'action	23	-	(23)	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	5 525	5 525
Situation à la clôture de l'exercice au 31/03/08	495	11 187	8 963	5 525	26 169

Tableau liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983-Article 24-11)

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos
1 - Filiales (plus de 50 % du capital détenu)				
IDESYS Tour Franklin 100/101, terrasse Boieldieu 92042 Paris La Défense Cedex	206	1 774	100%	1 029
ARCOME Tour Franklin 100/101, terrasse Boieldieu 92042 Paris La Défense Cedex	160	429	100%	249
ARCOME CONSULTING Social Calle Orense 8 Oficinas 28020 Madrid - Espagne	15	(14)	100%	139
DREAMSOFT 86, rue Voltaire 93100 Montreuil	305	1 220	100%	1 000
NEWARCH Tour Franklin 100/101, terrasse Boieldieu 92042 Paris La Défense Cedex	472	822	100%	419
KLC Tour Franklin 100/101, terrasse Boieldieu 92042 Paris La Défense Cedex	178	358	100%	270
VISTALI 31, place ronde Espace 21 92986 Paris La Défense Cedex	104	1 032	100%	361
2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)				
B - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations	Françaises	Filiales Étrangères	Françaises	Participations Étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
Brute	22 480			
Nette	22 480			
Montant des prêts et avances accordés ⁽¹⁾	4 482			
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés	3 100			

(1) Centralisation de trésorerie : ces comptes figurent au passif dans les comptes de Solucom.

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(Décret 83-1020 du 29/11/83 – Articles 10 et 24-15)

(en milliers d'euros)

	Montant concernant les entreprises Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
Éléments relevant de plusieurs postes de bilan			
Immobilisations financières			
Participations	22 480		
Provision pour dépréciation des participations			
TOTAL IMMOBILISATIONS	22 480		
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	2 677		
Autres créances	477		
Provision pour dépréciation des autres créances			
TOTAL CRÉANCES	3 154		
Dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 457		
Autres dettes	310		
TOTAL DETTES	2 767		
Produits			
Produits financiers participation	3 100		
Autres produits financiers	42		
TOTAL PRODUITS	3 142		
Charges			
Charges financières	134		
TOTAL CHARGES	134		

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices (Décret 67-236 du 23/03/67)

(en milliers d'euros)	31/03/04	31/03/05	31/03/06	31/03/07	31/03/08
Capital en fin d'exercice					
Capital social	451	455	459	466	495
Nombre d'actions ordinaires	1 182 121	1 193 970	1 203 134	4 889 480	4 950 662
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	18 222	22 253	26 147	30 953	37 285
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 947	4 148	4 514	4 817	8 197
Impôts sur les bénéfices	792	1 248	1 092	1 155	1 601
Participation des salariés	254	420	354	426	530
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 776	4 462	2 969	2 895	5 525
Résultat distribué	279	401	475	677	924
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	1,61	2,08	2,55	0,66	1,23
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2,35	3,74	2,47	0,59	1,12
Dividende attribué	0,24	0,34	0,40	0,14	0,19
Personnel					
Effectif moyen des salariés	146	166	194	199	245
Montant de la masse salariale	8 104	9 179	10 252	10 590	12 101
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	3 533	4 103	4 661	4 953	5 661

Les actions d'autocontrôle détenues par la société, au titre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, seront privées du droit aux dividendes ; la différence entre la somme affectée à la distribution telle que prévue ci-dessus et la somme effectivement mise en paiement sera portée au compte Report à nouveau.

Rapport général des Commissaires aux Comptes Exercice clos le 31/03/08

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/08, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Solucom, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les dépréciations des titres de participation sont évaluées conformément à la méthode décrite dans la note relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels. Les titres font l'objet d'une évaluation en fonction des différents critères décrits dans cette note. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toutes natures consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 12/06/08

Les Commissaires aux Comptes

Constantin associés
Laurent Levesque
26 rue de Marignan, 75008 Paris

SLG Expertise
Marion Bolze
60 rue Pierre Charron, 75008 Paris

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31/03/08

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de Solucom, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application des articles L.225-88, L.225-79-1 et L.225-90-1 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

A / Abandon de créance de Solucom vis-à-vis d'Arcome Consulting

Convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 26/11/07.

Dirigeant concerné : Pascal Imbert. Les sociétés Solucom et Arcome Consulting

Solucom a procédé à un abandon de créance en faveur de la société Arcome Consulting pour un montant de 138 566 euros correspondant à la fois au solde de l'avance en compte courant en date du 26/03/08 et aux intérêts courus. Cet abandon de créance met fin à la convention d'avance en compte courant conclue le 19/12/03.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

A / Convention de prestations de services du 19/06/06 avec les sociétés Arcome SAS, Idesys, Dreamsoft et adhésion des sociétés KLC et New'Arch à cette convention au 01/04/07

Solucom a conclu, avec les sociétés Arcome SAS, Idesys, Dreamsoft et depuis le 01/04/07 avec les sociétés KLC et New'Arch, un contrat d'assistance pour la réalisation d'études ou de prestations à des fins stratégiques, marketing et veille pour les besoins du groupe dont les coûts induits sont à la charge de Solucom, en fonction du nombre de jours homme et du coût de production moyen journalier. La facturation s'effectue par trimestre échu, en fonction de l'avancement du projet. Depuis le 01/04/07, cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

B / Convention « Activesys 6 » du 30/06/03 avec les sociétés Arcome SAS, Idesys, Dreamsoft et adhésion des sociétés KLC et New'Arch à cette convention au 01/04/07

Aux termes d'une convention en date du 30/06/03, il a été convenu que le coût des travaux de maintenance du logiciel Activesys soit partagé entre Solucom, Arcome SAS, Idesys, Dreamsoft et depuis le 01/04/07 KLC et New'Arch au prorata du nombre d'utilisateurs du logiciel au sein de chacune des sociétés. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice, Idesys a facturé une somme de 66 400 euros HT à la société Solucom.

C/ Contrat de prestations avec Monsieur Jacques Pansard, membre du Conseil de Surveillance

Solucom a signé, avec Monsieur Jacques Pansard, un contrat de prestations de formation dans le cadre de l'Institut Solucom pour la période du 20/06/05 au 31/03/06. Le tarif des interventions de Monsieur Jacques Pansard a été fixé à 1 300 euros HT par jour. Cette convention s'est substituée à celle conclue le 21/06/04. Depuis le 01/04/06, cette convention est annuelle et tacitement reconductible par période d'un an.

Au titre de cette convention, Monsieur Jacques Pansard a facturé 44 575 euros HT à Solucom au cours de l'exercice clos le 31/03/08.

D/ Contrat de travail de Monsieur Michel Dancoisne, Président du Conseil de Surveillance

Solucom a signé le 01/10/02, avec Monsieur Michel Dancoisne, un contrat de travail à durée indéterminée concernant des fonctions « d'expertise en matière de politique financière, de développement et de croissance externe » pour 10 heures par semaine.

En contrepartie de ces services, Monsieur Michel Dancoisne est rémunéré à hauteur de 1 900 euros par mois sur 13 mois avec remboursement de ses frais sur justificatifs.

Au titre de l'exercice, Monsieur Michel Dancoisne a été rémunéré pour la somme de 24 700 euros.

E/ Convention d'avance en compte courant avec Arcome Consulting

La société Arcome Consulting a bénéficié, jusqu'au 26/03/08, d'une avance en compte courant d'un montant maximum, à utiliser en une ou plusieurs fois, de 150 000 euros.

Aux termes d'un avenant en date du 19/12/03, il a été décidé de supprimer toute rémunération de l'avance en compte courant à compter du 01/10/03. Cet avenant est caduc suite à l'abandon de créance de Solucom en faveur d'Arcome Consulting le 26/03/08. Au 26/03/08, le solde de cette avance s'élevait à 138 566 euros.

Paris, le 12/06/08

Les Commissaires aux Comptes

Constantin associés
Laurent Levesque
26 rue de Marignan, 75008 Paris

SLG Expertise
Marion Bolze
60 rue Pierre Charron, 75008 Paris

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

			SLG Expertise		Constantin Associés			
	Montant	Montant	%	%	Montant	Montant	%	%
	07/08	06/07	07/08	06/07	07/08	06/07	07/08	06/07
Audit								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	41 231	51 315	56	77	41 611	44 145	42	58
Filiales intégrées globalement	31 855	15 700	44	23	35 330	6 500	35	8
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire au Comptes								
Emetteur					23 000	26 100	23	34
Filiales intégrées globalement								
SOUS-TOTAL	73 086	67 015	100	100	99 941	76 745	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
SOUS-TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	73 086	67 015	100	100	99 941	76 745	100	100

Gouvernement d'entreprise

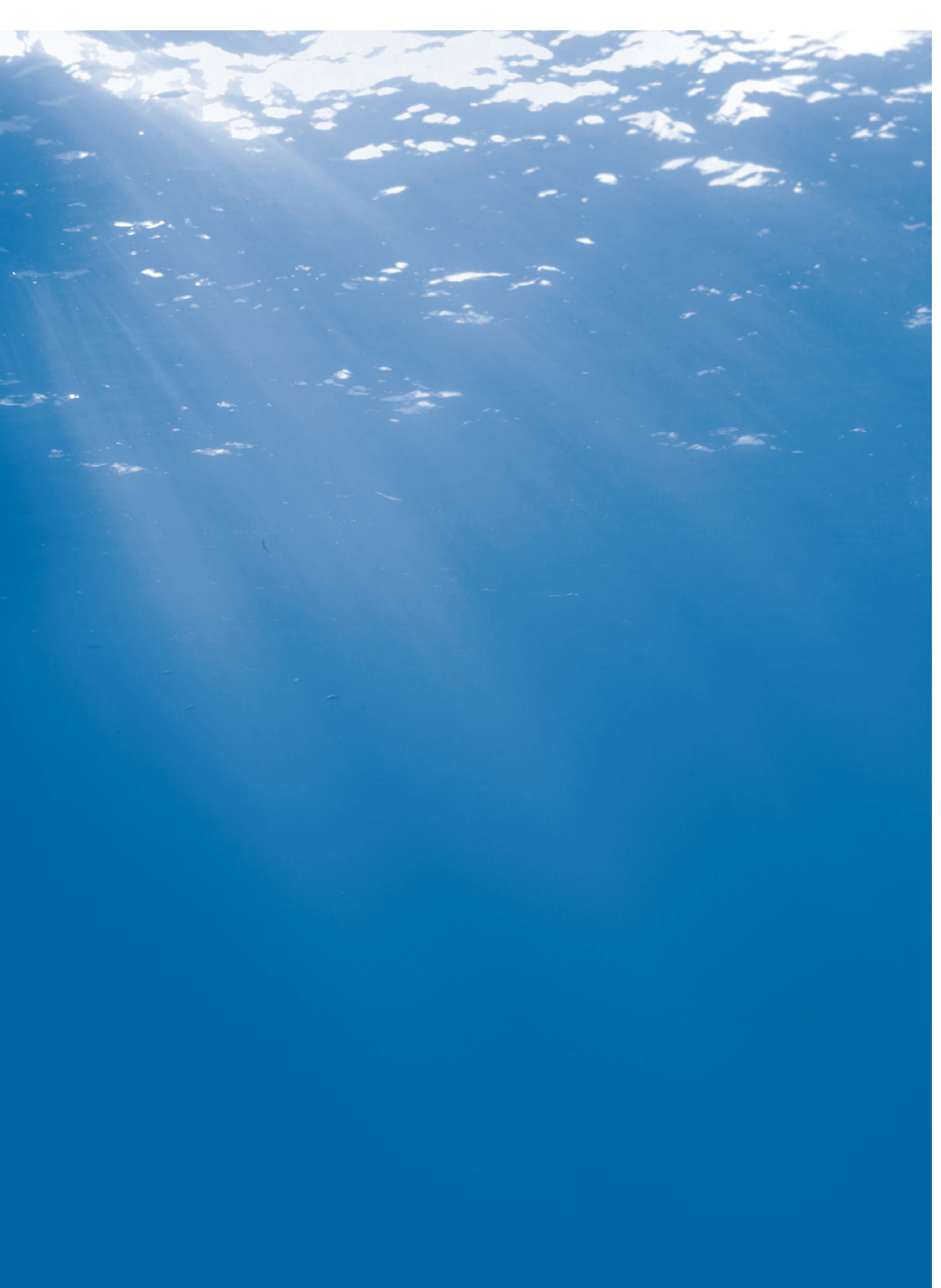
4

**Rapport du Président
du Conseil de Surveillance
sur les conditions
de préparation
et d'organisation
des travaux du Conseil
et sur le contrôle interne**
[PAGE 100](#)

Organes de Direction
[PAGE 109](#)

**Intérêt des membres
des Organes d'Administration
et de contrôle**
[PAGE 110](#)

Intéressement du personnel
[PAGE 111](#)



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.1 Organisation générale et constitution des organes d'administration et de contrôle

Il est tout d'abord utile de rappeler que l'Assemblée Générale Mixte qui s'est réunie le 30/09/02 a décidé d'adopter la forme de gestion et de direction « à Directoire et Conseil de Surveillance ».

Le Conseil d'Administration qui avait proposé cette modification à l'Assemblée considérait, en effet, que l'organisation la mieux adaptée pour Solucom était de séparer les fonctions de direction et de contrôle, et que, pour ce faire, la structure qui semblait la plus appropriée, parce que largement validée par l'expérience, était celle du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Cette séparation des fonctions de direction et de contrôle, complétée par la nomination de membres indépendants au Conseil de Surveillance, répond par ailleurs à la volonté de se conformer aux meilleures recommandations en matière de gouvernement d'entreprise.

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé comme suit :

- Michel Dancoisne : Président,
- Jean-Claude Malraison : Vice-Président,
- Hervé Nora : Membre,
- Jacques Pansard : Membre.

Le Conseil de Surveillance a examiné, dans sa réunion du 02/06/08, la situation de chacun de ses membres au regard de l'indépendance telle que définie par le rapport Bouton, en utilisant la liste de critères proposée par ledit rapport (cette liste de critères a pour objectif de vérifier que les relations du membre du Conseil avec la société, son groupe, ou sa direction, ne sont pas de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement).

Le Conseil a conclu que 2 membres sur 4 (soit 50% du Conseil) peuvent être considérés comme indépendants : Jean-Claude Malraison et Hervé Nora.

La situation particulière de Monsieur Jacques Pansard a été examinée, comme chaque année, dans la mesure où celui-ci assure auprès de Solucom des prestations dans le domaine de la formation professionnelle.

Au vu du montant des prestations réalisées pour Solucom lors de son dernier exercice, le Conseil de Surveillance a jugé que ce montant devait être considéré comme représentant une part significative de son activité, et il a donc décidé de le qualifier comme non indépendant.

Cette qualification est susceptible d'évoluer dans le futur en utilisant les mêmes critères d'évaluation, si, comme cela a pu être le cas dans le passé, le montant de ces prestations devait être considéré comme non significatif.

En vertu des dispositions légales et statutaires, les membres du Conseil doivent détenir au moins une action de la société.

Les membres du Conseil de Surveillance ont été choisis pour leurs compétences et leurs expertises multidisciplinaires comme en attestent les biographies présentées ci-après.

Les mandats et fonctions exercés sont détaillés dans le Rapport du Directoire à l'Assemblée.

Michel Dancoisne

Né le 13/03/47, diplômé de l'Institut Supérieur d'Electronique du Nord et de l'Executive MBA du groupe HEC, Michel Dancoisne rejoint Télésystèmes filiale de France Télécom en 1971 en tant qu'ingénieur technico-commercial. En 1974 il devient ingénieur commercial au sein de la société CII-Honeywell Bull.

En 1979, il participe à la création de l'activité Questel (serveur de bases de données) au sein de Télésystèmes en prenant la Direction Commerciale de cette activité, puis la Direction de l'activité. Il est ensuite, en 1985, Directeur de la Division Réseaux et membre du Comité de Direction de Télésystèmes.

En 1990 il co-fonde la société Solucom, dont il était le Co-Président avant d'être nommé Président du Conseil de Surveillance.

Jean-Claude Malraison

Né le 13/08/46, diplômé de l'Institut Supérieur d'Electronique du Nord, Jean Claude Malraison intègre la société IBM en tant qu'ingénieur commercial en 1971 ; en charge des grandes institutions financières il prend ensuite la Direction de l'agence sur le même secteur.

En 1987 il est nommé en tant que consultant au Département Corporate Marketing d'IBM Armonk (USA), et en 1989 il prend la Direction de la Division PC en France, puis Espagne et Suisse.

En 1993 il devient General Manager en charge de la création de la Division Unix d'IBM EMEA (Europe, Middle East, Africa), puis est nommé Vice-Président Distribution and General Business d'IBM EMEA en 1996.

Durant cette période il est également membre du Conseil de Surveillance d'IBM France et membre du comité exécutif d'IBM EMEA.

De 1999 à 2003 il est Managing Director de Plantronics EMEA.

Jean-Claude Malraison est actuellement Chairman of the Board de la société Critical Eye Ltd, Vice-Président du Conseil de Surveillance de Solucom, et Gérant de la société Kervillen SARL.

Hervé Nora

Né le 04/07/44, diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications et titulaire d'un Master of Sciences in Management,

Hervé Nora a tenu de 1971 à 1982 de multiples postes à la Direction Générale des Télécommunications.

Il a notamment été responsable du développement de l'ensemble des services de la télématique et en particulier du Minitel.

En 1983, il crée la société Bull CP8, filiale du groupe Bull en charge du développement, de la production et de la commercialisation des cartes à microprocesseur CP8 et des équipements et systèmes associés, dont il prend la Présidence. Il est également Chairman et CEO de Microcard Technologies Inc., sa filiale américaine.

En 1988, il est nommé à la tête de la Direction des Services et des Activités Nouvelles de Bull France.

Il rejoint ensuite le groupe Framatome, en 1991, où il crée la Direction des Activités Informatiques, puis la Direction des Systèmes d'Information de Framatome ANP, coentreprise de Framatome et Siemens. Il fut notamment, à ce titre, Président Directeur Général de Framentech-Cognitech et de Framasoft + CSI, Directeur Général des divisions Ingévision et Simfra et Directeur des Systèmes d'Information du groupe Framatome.

Durant cette période il est également Vice-Président du CIGREF (Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises) et Administrateur délégué aux télécommunications au sein de cette organisation.

Il a par ailleurs été membre de la Commission Consultative des Services de Télécommunications du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie de 1994 à 2003.

Hervé Nora est aujourd'hui Président de Telfix SA, société de services de télétransactions grand public ou professionnelles, créée en 2002 et dont il est l'un des fondateurs.

Jacques Pansard

Né le 27/02/50, diplômé de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris, Jacques Pansard intègre le groupe SG2, SSII filiale de la Société Générale en 1974.

Il rejoint ensuite le cabinet Coopers & Lybrand en 1981 dont il devient un des Associés de la firme française en 1988.

En 1990, il prend la Direction de l'agence parisienne de la société de conseil Cesia.

En 1993, il devient Président Directeur Général de Cesys, société de conseil en organisation et systèmes d'information du groupe Eurisys (réseau de filiales de Cogema).

Il rejoint ensuite Orgaconseil comme Directeur Associé au sein du pôle Industrie et Services en 1997.

Depuis l'année 2000, il intervient comme consultant indépendant et expert en nouvelles technologies de l'information (Oseo Anvar, APM).

Professeur affilié à l'ESCP-EAP depuis 2003, il est notamment Directeur scientifique de l'Executive Master.

Spécialisé en Business Consulting (programme de formation continue pour cadres expérimentés à la direction de projets de changement).

Il est également Chargé de cours à l'Université de Paris Dauphine depuis 2001.

Composition du Directoire

Le Directoire est composé comme suit :

- Pascal Imbert : Président,
- Patrick Hirigoyen : Membre.

La biographie des membres du Directoire est présentée ci-après, les mandats et fonctions exercés étant détaillés dans le rapport du Directoire à l'Assemblée.

Pascal Imbert

Né le 12/08/58, Pascal Imbert est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications.

Il rejoint la société de services en informatique Télésystèmes en 1980, où il participe à plusieurs projets liés au démarrage du service Télétel en France.

Il prend en 1986 la Direction du Département Etudes et Réalisations Réseaux, qui a en charge la conception des produits télécoms et réseaux de Télésystèmes.

En 1988, il rejoint Cirel Systèmes, constructeur de produits de télécommunications pour PC, en qualité de Directeur Technique puis de Directeur Général Adjoint.

Il conduit dans ce cadre la mise au point d'une nouvelle génération de produits de télécommunications, commercialisée auprès de grandes entreprises, constructeurs et éditeurs français et internationaux.

Il fonde Solucom avec Michel Dancoisne en 1990, et pilote conjointement avec ce dernier le développement de la société pendant 12 ans. En septembre 2002, il devient Président du Directoire de Solucom, tandis que Michel Dancoisne devient Président du Conseil de Surveillance.

Patrick Hirigoyen

Né le 06/08/63, ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécoms de Bretagne, Patrick Hirigoyen possède près de 15 ans d'expérience dans le domaine du service informatique et du réseau.

Il débute sa carrière en tant qu'ingénieur d'affaires au sein de la société INFI, une SSII spécialisée dans les nouvelles technologies.

Il rejoint Solucom en 1993 en tant que Directeur Commercial. Il y développe la Direction Commerciale avant d'être nommé Directeur Général Adjoint en charge des opérations et Membre du Directoire en septembre 2002.

1.2 Préparation et organisation des travaux

Fonctionnement et travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Durant l'exercice clos le 31/03/08, le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois avec un taux de présence de 100%.

Le planning des réunions du Conseil de Surveillance est défini à chaque Conseil de Surveillance pour les deux réunions suivantes.

Les convocations à ces Conseils sont confirmées par messagerie électronique et par courrier environ une semaine avant la réunion.

L'ordre du jour accompagne systématiquement la convocation.

Par ailleurs, les comptes qui doivent être examinés lors des réunions d'arrêté semestriel ou de clôture des comptes annuels sont adressés aux membres du Conseil environ une semaine avant la réunion.

Les représentants du Comité d'Entreprise au Conseil de Surveillance sont convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté semestriel des comptes et sur leur clôture annuelle ainsi qu'aux réunions du Conseil de Surveillance ayant le même objet.

Durant le dernier exercice clôturé le 31/03/08, le Conseil de Surveillance a notamment traité des points suivants :

- Examen, vérification et contrôle des comptes sociaux et consolidés annuels et du rapport du Directoire,
- Examen, vérification et contrôle des comptes sociaux et consolidés semestriels et du rapport du Directoire,
- Présentation par le Directoire des documents de gestion prévisionnelle,

- Présentation par le Directoire du plan à 3 ans, 2007/2010, du plan d'action et du budget de l'exercice 2007/2008, en ce compris la stratégie de développement du groupe Solucom par opération de croissance externe et approbation de cette politique,
- Suivi des actions en cours dans le cadre de la stratégie de développement par croissance externe,
- Examen des rapports trimestriels du Directoire,
- Examen et autorisation de conventions réglementées, notamment avec les filiales,
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Rémunérations des mandataires sociaux,
- Examen de la situation des membres du Conseil de Surveillance par rapport à la qualification de membre indépendant,
- Présentation et analyse des dispositions de contrôle interne en vigueur dans la société.

Les projets de procès-verbaux du Conseil sont adressés à l'ensemble des membres pour accord, avant leur signature qui a lieu en général lors de la réunion du Conseil qui suit celle objet du procès-verbal.

Évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance du 12/12/06 a procédé à cette évaluation, pour faire le point sur les modalités de fonctionnement, passer en revue la composition du Conseil et les apports de ses membres, et vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Comités

Il n'a pas été mis en place de comité particulier au sein du Conseil de Surveillance, le Conseil dans son intégralité assurant les tâches habituellement dévolues à de tels comités.

Règlement intérieur

Le Conseil de Surveillance a pris en compte, dans sa réunion du 19/06/06, les nouvelles dispositions réglementaires concernant l'intervention des dirigeants sur les titres de la société et les obligations déclaratives des mandataires sociaux à communiquer à l'AMF et à la société.

Ces dispositions annulent et remplacent les dispositions qui avaient été mises en place lors du Conseil du 31/07/03.

La société a par ailleurs établi la liste des dirigeants hauts responsables ayant des obligations de déclaration de leurs interventions sur les titres de Solucom, et les a informés de leur inscription sur cette liste, ainsi que de leurs obligations.

Principes des rémunérations des mandataires sociaux

Les principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux s'appuient notamment sur les critères d'exhaustivité, de simplicité et de stabilité des règles, et de mesure, tels qu'ils ont été définis par l'AFEP et le MEDEF dans leurs recommandations publiées en janvier 2007.

La répartition des jetons de présence est traitée une fois par an, lors de la première réunion suivant l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les rémunérations du Président du Conseil de Surveillance et du Directoire sont examinées également une fois par an par le Conseil de Surveillance, lors de la réunion portant sur l'examen du budget.

Les membres du Conseil de Surveillance, à l'exception du Président, reçoivent des jetons de présence dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil a décidé une répartition de ce montant en trois parts égales.

Le Président du Conseil de Surveillance reçoit une rémunération fixe au titre de son mandat et bénéficie, par ailleurs, d'une rémunération fixe au titre d'un contrat de travail pour des fonctions d'expertise en matière de politique financière, de développement et de croissance externe.

La rémunération au titre du mandat est décidée par le Conseil, qui est par ailleurs informé du montant de la rémunération au titre du contrat de travail.

Le Président du Directoire reçoit, au titre de son mandat, une rémunération comportant une partie fixe et une partie variable, basée exclusivement sur des critères quantitatifs, en fonction de la réalisation de certains objectifs budgétaires.

Cette rémunération est fixée par le Conseil lors de la réunion de présentation du budget qui sert de base à la définition des objectifs budgétaires de la partie variable.

L'autre membre du Directoire reçoit une rémunération fixe au titre de son mandat, et il bénéficie par ailleurs d'une rémunération au titre d'un contrat de travail en tant que Directeur Général Adjoint en charge des Opérations.

Cette dernière rémunération comporte une partie fixe et une partie variable, basée exclusivement sur des critères quantitatifs, en fonction de la réalisation de certains objectifs budgétaires.

Enfin il s'est vu attribuer, le 15/09/06, un plan d'attribution gratuite d'actions, sous conditions de présence et d'investissement personnel en actions Solucom, et sous critères de performance.

La rémunération au titre du mandat est décidée par le Conseil, lors de la réunion de présentation du budget,

Conseil qui est par ailleurs informé de tous les autres éléments de rémunération.

Les mandataires sociaux ne reçoivent aucun avantage en nature, il n'a pas été mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée, et ils ne bénéficient pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique.

2. Contrôle interne

2.1 Cadre général

Dans le cadre des obligations prévues par le Code de commerce pour les sociétés faisant appel public à l'épargne, l'AMF a publié en 2007 un cadre de référence sur le contrôle interne, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce cadre de référence prévoit que chaque société est responsable de son organisation propre et donc de son contrôle interne et que le cadre de référence n'a pas vocation à être imposé aux sociétés mais à être utilisé par celles-ci pour superviser ou, le cas échéant, développer leur dispositif de contrôle interne, sans cependant constituer des directives sur la façon de concevoir leur organisation.

En janvier 2008, l'AMF a considéré que les spécificités des valeurs moyennes et petites (VaMPs) devaient être davantage prises en compte dans la mise en œuvre de ce cadre de référence, et a, de ce fait, élaboré un guide de mise en œuvre spécifiquement dédié aux VaMPs.

C'est en s'appuyant sur ce guide de mise en œuvre et sur son application à Solucom, que le présent rapport a été rédigé.

Ce rapport a également été établi sur la base d'entretiens avec le Président du Directoire et avec le Directeur Financier, d'un examen des documents internes à la société et de réunions avec les Commissaires aux Comptes.

Ce rapport a par ailleurs été présenté au Conseil de Surveillance dans sa réunion du 02/06/08.

2.2 Principes

Le contrôle interne est un dispositif des sociétés composant le groupe Solucom, défini et mis en œuvre sous leur responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de ces sociétés, notamment ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs,
- la fiabilité des informations financières.

et, d'une façon générale, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente de leurs ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé le groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront atteints.

2.3 Périmètre

Il convient de rappeler que le groupe Solucom est constitué, sur le plan opérationnel, de la société Solucom, maison mère du groupe, et de six filiales « actives », toutes contrôlées à 100% : Arcome, Dreamsoft, Idesys, KLC, New'Arch et Vistali. La filiale Arcome Consulting (Espagne) a été mise en sommeil et n'a plus aucune activité opérationnelle.

De ce fait, le groupe Solucom a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa situation.

- Les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière sont identiques pour les sept sociétés opérationnelles du groupe.
- Les procédures relatives au contrôle des activités opérationnelles ont, en revanche, une portée généralement circonscrite à la société Solucom.
- En effet, compte tenu de la taille limitée des sociétés Arcome, Dreamsoft, Idesys, KLC, New'Arch et Vistali, le contrôle des activités opérationnelles de ces sociétés est du ressort direct de leurs Directions Générales respectives.

Pour autant, la société mère Solucom veille à l'existence de ce contrôle au sein de ses filiales et définit, le cas échéant, les principes de certains contrôles à travers la définition de certains processus de contrôle qui ont une portée groupe.

2.4 Composantes du dispositif

Le Directoire de Solucom conçoit les grandes lignes du dispositif de contrôle interne. Le Comité de Direction du groupe Solucom, au sein duquel sont représentées chaque société le composant, valide ensuite les règles de conduite afférentes et détermine le périmètre de ces dernières (ensemble du groupe ou société-mère uniquement).

Les dispositions ainsi arrêtées font ensuite l'objet d'une communication adéquate en vue de leur mise en œuvre par les catégories de personnel concernées.

Le dispositif de contrôle interne, ainsi adapté aux caractéristiques de chaque société, prévoit effectivement :

- Une organisation comportant une définition claire des responsabilités, et s'appuyant sur des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés.
- La diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables.

- Un recensement des principaux risques identifiables au regard des objectifs du groupe Solucom.

Il est en revanche à noter que, compte tenu de la taille limitée du groupe Solucom, de l'unicité de son activité et de la simplicité de son organisation, le dispositif existant aujourd'hui ne couvre que partiellement des activités de contrôle et une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un déploiement des procédures Solucom à l'ensemble des sociétés du groupe Solucom sur les aspects « risques opérationnels ». Les acteurs du contrôle interne s'attachent en effet en priorité à procéder à des examens réguliers de l'application effective des procédures internes au sein du groupe.

2.5 Les acteurs

Le Conseil de Surveillance

Chaque année, le Directoire rend compte au Conseil de Surveillance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne.

En tant que de besoin, le Conseil de Surveillance peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Le Directoire et le Comité de Direction Groupe

Le Directoire est chargé de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et à l'activité du groupe Solucom. Le Directoire est régulièrement informé des éventuelles insuffisances du dispositif et en réfère, le cas échéant, au Conseil de Surveillance.

Le Comité de Direction Groupe rassemble le Président du Directoire de Solucom, les dirigeants des huit entités qui constituent le groupe Solucom, le Directeur Financier et le Directeur Commercial groupe. Le Comité de Direction Groupe fixe les objectifs des activités opérationnelles et suit la réalisation de ces objectifs. Ces travaux sont formalisés sous forme de comptes-rendus mensuels, présentant notamment l'état d'avancement des chantiers en cours.

La Direction Financière

La Direction Financière supervise la production des données comptables et financières de chaque entité et du groupe.

Elle pilote l'élaboration des données et indicateurs de gestion fournis aux responsables opérationnels ainsi qu'au Comité de Direction Groupe.

Les fonctions comptables sont remplies par un service comptable unique au sein du groupe, appuyé par un cabinet comptable externe. Ce cabinet comptable externe a en charge les travaux de consolidation du groupe.

Il n'y a pas à proprement parler de département d'audit interne au sein du groupe Solucom. Actuellement, la Direction Financière rédige et/ou consolide l'ensemble des procédures internes en vigueur au sein du groupe Solucom.

Le personnel de la société

Chaque collaborateur concerné a connaissance de l'information nécessaire pour faire fonctionner à son niveau le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

Il n'a pour autant pas la charge de surveiller sa mise en application effective.

2.6 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif aux aspects comptables et financiers a une portée au niveau du groupe et donc de l'ensemble des sociétés qui le composent.

Les processus formalisés sont recueillis au sein du manuel de procédures internes.

Élaboration des budgets prévisionnels

Un budget annuel, mensualisé, est établi en début d'année par chacune des sociétés du groupe et en consolidé.

Une révision budgétaire est établie en décembre, à l'issue de l'arrêté des comptes semestriels.

Le budget, une fois élaboré, est présenté au Conseil de Surveillance.

Suivi des affaires

Dans le métier qui est celui de Solucom, le point clé du suivi de l'activité est constitué par la gestion d'affaires.

Un logiciel de gestion d'affaires (ActiveSys), développé en interne, a été mis en place et est opérationnel pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Ce logiciel comprend les fonctionnalités suivantes :

- gestion des affaires et de la prise de commande,
- imputations mensuelles des temps passés,
- réestimations mensuelles des projets (charges et planning prévisionnels déterminés par le chef de projet),
- facturation.

Ce logiciel est accessible, à des niveaux variables selon les responsabilités, en mode Intranet et Extranet, par l'ensemble des collaborateurs de la société.

Le suivi des projets est donc réalisé par l'intermédiaire de ce logiciel, qui offre à tout moment une vision consolidée de toutes les informations relatives à chaque projet, en particulier :

- données commerciales et contractuelles,
- jours consommés au titre du projet, charges

prévisionnelles, planning prévisionnel, dépassement sur projet,

- facturation et reste à facturer, factures à établir ou produits constatés d'avance.

Suivi mensuel de la réalisation budgétaire et reporting

Les données issues du logiciel ActiveSys permettent au Contrôle de Gestion de procéder mensuellement au suivi de la réalisation budgétaire et à une réactualisation du budget prévisionnel, compte tenu des derniers éléments budgétaires connus et de la vision prévisionnelle des affaires.

Ces données sont synthétisées dans un tableau de bord mensuel pour chaque société, et pour le groupe, fournissant des indicateurs de gestion intégrant réalisé / prévision en regard du budget, et relatifs aux rubriques suivantes :

- chiffre d'affaires,
- résultat d'exploitation,
- taux d'utilisation des consultants,
- effectif,
- prise de commande,
- prix de vente,
- carnet de commande,
- trésorerie,
- poste clients (suivi des factures en retard de paiement et des factures à établir).

Les tableaux de bord sont examinés mensuellement par la Direction de chaque société, et par le Comité de Direction Groupe, permettant ainsi la prise de décision d'actions correctrices le cas échéant.

Par ailleurs, un rapport trimestriel sur l'activité de Solucom et du groupe est élaboré et présenté par le Directoire au Conseil de Surveillance.

Arrêtés et clôtures comptables

Il est procédé à des arrêtés trimestriels à usage interne au premier et au troisième trimestre, non audités, permettant de faire un rapprochement entre les données comptables et les données de gestion.

Par ailleurs l'arrêté semestriel et la clôture annuelle sont audités par les Commissaires aux Comptes, approuvés par le Conseil de Surveillance et publiés dans le respect des procédures légales et réglementaires.

Les Commissaires aux Comptes de Solucom sont présents à la réunion du Conseil de Surveillance contrôlant les comptes sociaux et consolidés de l'exercice, présentés et arrêtés par le Directoire.

Les membres du Conseil peuvent ainsi faire le point directement avec les Commissaires aux Comptes sur :

- les principes comptables retenus,
- la vérification qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, notamment s'agissant des filiales consolidées.

- L'avancement de leurs travaux, sachant que la pratique montre qu'à la date de contrôle des comptes par le Conseil, les Commissaires aux Comptes ont achevé l'intégralité de leurs diligences.

Ces arrêtés et clôtures sont réalisés suivant des procédures comptables harmonisées au sein du groupe (reconnaissance du chiffre d'affaires, règles de provisionnement, calcul du coût de revient, règles de séparation des périodes, calcul de la participation, calcul de l'impôt).

Lors des réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'arrêté semestriel ou la clôture annuelle, le Directoire présente et commente les points suivants :

- le compte de résultat,
- un tableau d'analyse « gestion » de ce compte de résultat, détaillé par société,
- les indicateurs opérationnels qui sous-tendent ce compte de résultat,
- le bilan,
- le tableau de flux.

Méthodes de provisionnement sur risques et litiges

A chaque arrêté semestriel et à chaque clôture annuelle, le Contrôle de Gestion effectue une revue de l'ensemble des projets en cours pour déterminer en cas de dépassement du budget prévisionnel les éventuelles provisions à constituer.

Ces provisions sont constituées sur la base de la dernière réestimation mensuelle du budget total du projet effectuée par le chef de projet.

Le Contrôle de Gestion est par ailleurs informé de tous les événements susceptibles de donner lieu à constitution de provision, dès qu'ils se produisent :

- risque de défaillance d'un client (cas exceptionnel compte tenu de la clientèle très grands comptes du groupe),
- difficulté anormale de recouvrement,
- litige avec un tiers.

Consolidation des comptes

L'organisation en place et des procédures existantes, décrits dans les paragraphes précédents, permettent d'assurer le contrôle, par la maison mère, sur les comptes de ses filiales.

Dans ce cadre on peut notamment citer :

- la Direction Financière qui supervise la production des données comptables et financières de chaque entité et du groupe,
- le Comité de Direction Groupe qui suit la réalisation des objectifs du groupe et de chacune de ses entités, notamment à travers l'examen d'un tableau de bord mensuel élaboré par le Contrôle de Gestion du groupe,
- le rapprochement entre les données comptables et les données de gestion de chacune des entités du groupe, à chaque arrêté trimestriel, sous la responsabilité du Contrôle de Gestion du groupe.

Le processus de consolidation des comptes est réalisé par un cabinet comptable externe, en liaison avec la Direction Financière, et comporte notamment les contrôles et vérifications suivants :

- vérification de la réciprocité des soldes inter sociétés devant être éliminés,
- vérification de la cohérence des comptabilités sociales prises en compte,
- remontée de liasses de consolidation par chacune des sociétés dans un format défini par le groupe,
- calcul des provisions des engagements de retraite,
- justification et analyse de l'ensemble des retraitements de consolidation selon les règles comptables en vigueur.

Trésorerie

Un mécanisme de centralisation de la trésorerie du groupe, mis en place en s'appuyant sur un partenaire bancaire, permet :

- d'optimiser la gestion de la trésorerie excédentaire du groupe,
- de disposer en temps réel d'une vision centralisée de la position de trésorerie de chacune des sociétés du groupe.

Le Conseil de Surveillance est informé trimestriellement des niveaux de trésorerie du groupe Solucom par le rapport trimestriel que lui communique le Directoire.

Suivi des engagements hors bilan

A chaque arrêté ou clôture, un recensement systématique des engagements hors bilan est réalisé par le Contrôle de Gestion auprès de chacune des sociétés du groupe.

Contrôle de la qualité des informations financières et comptables communiquées

Toute la communication financière est élaborée sous le contrôle direct du Directoire de Solucom.

La Direction Financière est par ailleurs chargée d'identifier les évolutions en termes de communication financière, susceptibles d'impacter les obligations du groupe en la matière.

Les obligations périodiques en matière de communication comptable et financière au marché sont explicitées dans le manuel de procédures internes.

2.7 Procédures relatives aux activités opérationnelles

Le dispositif de prévention des risques relatifs aux activités opérationnelles traite tout particulièrement des processus clés dans le cadre du métier de Solucom, notamment concernant :

- la conduite et le suivi des projets, et la qualité des prestations,
- la gestion des ressources humaines,
- le suivi de l'activité commerciale,
- la sécurité du système d'information.

Il est à noter que le Directoire tient à jour une liste des risques identifiés et la manière dont ils sont traités.

Une probabilité d'occurrence et un niveau d'impact sont affectés à chaque risque.

Cette analyse est présentée annuellement au Conseil de Surveillance lors de la réunion traitant des dispositions de contrôle interne.

En ce qui concerne les procédures, on peut notamment citer les suivantes, certaines d'entre elles qui concernent l'ensemble du personnel étant décrites dans le Système Qualité, recueil diffusé à l'ensemble des collaborateurs :

Procédures du domaine de la conduite et du suivi des projets, et de la qualité des prestations :

- Réunion mensuelle de l'équipe de management de Solucom pour assurer le suivi opérationnel :
- des projets (dépassements),
- des inter-contrats,
- des difficultés de facturation ou d'obtention des pièces permettant de facturer (commande ou procès-verbal de recette),
- du prix de vente par affaire.

Cette réunion mensuelle permet la mise en place d'actions correctrices en cas de dérive de fonctionnement sur tel ou tel aspect.

- Procédure de conduite des affaires forfaitaires

Cette procédure a pour objet de définir les principes de conduite d'une affaire forfaitaire, et notamment les règles de fonctionnement pour chacune des grandes étapes du cycle de vie d'une telle affaire, ainsi que les responsabilités dans la conduite des opérations.

- Charte Qualité

Elle définit :

- la qualité des prestations délivrées au client,
- les points de mesure à travers le degré de satisfaction du client,
- les principes et les moyens de la politique qualité de Solucom.

En outre, un processus de remontée auprès du Responsable Qualité des défauts qualité ainsi que des satisfactions marquées par les clients est en place.

Sur la base de ces informations, ainsi que d'une analyse régulière de la qualité plus générale de la relation avec les clients de Solucom, un ensemble d'indicateurs est présenté aux collaborateurs de la société à des fins de sensibilisation.

Procédures du domaine de la gestion des ressources humaines :

- Intégration

L'objet de cette procédure est de décrire l'ensemble des modalités mises en œuvre au sein de Solucom pour faciliter l'intégration de tout nouveau consultant.

Elle définit notamment les différentes actions ou travaux concourant à une bonne intégration et identifie les personnes en charge du processus d'intégration.

- Entretien annuel et évaluation des consultants
Cette procédure définit les modalités de suivi de chaque consultant, par les responsables de départements techniques, à travers un dossier type et une grille d'entretien individuel.

- Recrutement et fidélisation
Ces procédures décrivent l'ensemble des actions mis en œuvre afin de permettre à la société d'atteindre ses objectifs en matière de recrutement et de fidélisation de ses collaborateurs.

Elles définissent, par ailleurs, les tableaux de bord mensuels de suivi du recrutement et du turn-over.

Procédures du domaine du suivi de l'activité commerciale :

- Propositions

Notamment pour garantir la nature des engagements pris dans le cadre d'une proposition, celles-ci sont construites à partir d'un format préétabli qui intègre les conditions générales standards : confidentialité, conditions de facturation et de règlement, frais de déplacements, non sollicitation de personnel, responsabilité/assurance,

- Contrats

Ils sont systématiquement validés par le Directeur Commercial ou la Direction Générale.

Procédures du domaine sécurité du système d'information :

- Charte sécurité

Cette charte, qui lie l'ensemble du personnel de la société, édicte des principes et des règles permettant de garantir un niveau de protection efficace, homogène et adapté à la sensibilité des informations sur l'ensemble du système d'information de Solucom.

- Protection du système d'information

Les dispositions mises en œuvre concernent notamment la confidentialité des données, la protection contre les intrusions et les virus, la redondance des systèmes, la sauvegarde des données.

Le groupe Solucom est attentif aux évolutions des meilleures pratiques concernant le gouvernement d'entreprise ainsi que le contrôle interne.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire font ainsi évoluer l'un et l'autre vers plus de formalisme, tout en s'attachant à garder la réactivité et le sens des responsabilités au sein de chaque société du groupe, qui font la force et le succès de Solucom.

Vos Commissaires aux Comptes, de leur côté, exposeront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Président du Conseil de Surveillance

Le 02/06/08

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de Solucom S.A.

pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Solucom S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31/03/08.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Paris, le 12/06/08

Constantin associés
Laurent Levesque
26 rue de Marignan, 75008 Paris

SLG Expertise
Marion Bolze
60 rue Pierre Charron, 75008 Paris

Organes de Direction

Comité de direction groupe

Il est composé de 11 membres :

Pascal Imbert : Président du Directoire de Solucom.

Patrick Hirigoyen : Membre du Directoire de Solucom et Directeur Général Adjoint de Solucom en charge des opérations.

Siegfried Günther : Président d'Idesys, en charge des opérations.

Bassam Almoussa : Président d'Arcome, en charge des opérations.

Marc Muller : Président de Dreamsoft.

René Dumoucel : Président de New'Arch.

Pierre Laigle : Président de KLC.

Pierre Bougeret : Président de Vistali.

Éric Rabaux : Président Directeur Général de Cosmosbay-Vectis.

Reza Maghsoudnia : Directeur Commercial groupe.

Pascale Besse : Directeur Financier.

Intérêts des membres des Organes d'Administration et de contrôle

Intérêts des membres des Organes d'Administration et de contrôle

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés de manière directe ou indirecte à chaque mandataire social

Le rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée mentionne ces rémunérations et avantages.

Jetons de présence

Le rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée mentionne ces jetons de présence.

Stocks-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux membres des Organes d'Administration ou de contrôle de Solucom.

Conventions conclues avec les membres des Organes d'Administration ou de contrôle

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes mentionne ces conventions.

Autres intérêts des membres des Organes d'Administration ou de contrôle

Les membres des Organes d'Administration ou de contrôle de Solucom sont également actionnaires de la société. Ils ne détiennent aucun intérêt dans une société qui détient le contrôle de Solucom, dans une filiale ou chez un client ou un fournisseur significatif de la société.

Prêts et garanties

Néant.

Actifs appartenant directement ou indirectement aux membres des Organes d'Administration ou de contrôle ou à leur famille

Néant.

Intéressement du personnel

Au sein du groupe, il n'existe aucun autre contrat d'intéressement que celui de la société Vistali, d'une durée de 3 ans signé le 1^{er} décembre 2006. La participation légale est en vigueur au sein des sociétés Arcome SAS, Dreamsoft, Idesys, NewArch et Solucom.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux de l'émetteur sur l'exercice.

Aucun mandataire social de l'émetteur ne s'est vu attribuer, au cours de l'exercice, des titres de capital, options, etc. pouvant donner accès ou pouvant donner droit à l'attribution d'actions Solucom, immédiatement ou à terme.

Le tableau ci-dessous présente l'historique d'attribution des options de souscription d'actions et de Bons de Souscription de Part de Créateur d'Entreprise (BSPCE).

	Idesys Stock options 1	Arcome Stock options 2	Idesys + Arcome Stock options 3
Date d'Assemblée	29/09/00	28/09/01	28/09/01
Date du Conseil d'Administration	13/07/01	27/12/01	30/12/02
Date du Directoire	-	-	30/12/02
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	50 840 ⁽¹⁾	47 048 ⁽¹⁾	100 776 ⁽¹⁾
Nombre de dirigeants concernés ⁽²⁾	0	0	0
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les dirigeants	-	-	-
Date d'expiration	12/07/07	26/12/07	31/12/08
Prix de souscription (en euros)	10,40 ⁽¹⁾⁽³⁾	7,13 ⁽¹⁾⁽³⁾	2,06 ⁽¹⁾⁽³⁾
Nombre d'actions souscrites au 07/05/08	24 728 ⁽¹⁾	33 196 ⁽¹⁾	61 030 ⁽¹⁾

(1) Compte tenu de la division par 4 du pair des actions Solucom intervenue le 25/10/06 et de l'ajustement mathématique correspondant du nombre de titres.

(2) Les dirigeants sont les mandataires sociaux de la société Solucom.

(3) Moyenne des cours de clôture de l'action Solucom enregistrés lors des 20 dernières séances de bourse précédant la date du Conseil/Directoire.

Options de souscription ou d'achat consenties aux dix premiers salariés ou mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des attributions et levées d'options de souscription d'actions sur l'exercice.

	Nombre total d'options
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution aux 10 premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice par les 10 salariés de l'émetteur et de ses sociétés dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	42 076

Aucune option de souscription ou d'achat n'a été consentie aux mandataires sociaux de l'exercice.

Cahier juridique

5

**Renseignements
de caractère général
concernant Solucom
et son capital**

[PAGE 114](#)

**Descriptif du programme
de rachat d'actions**

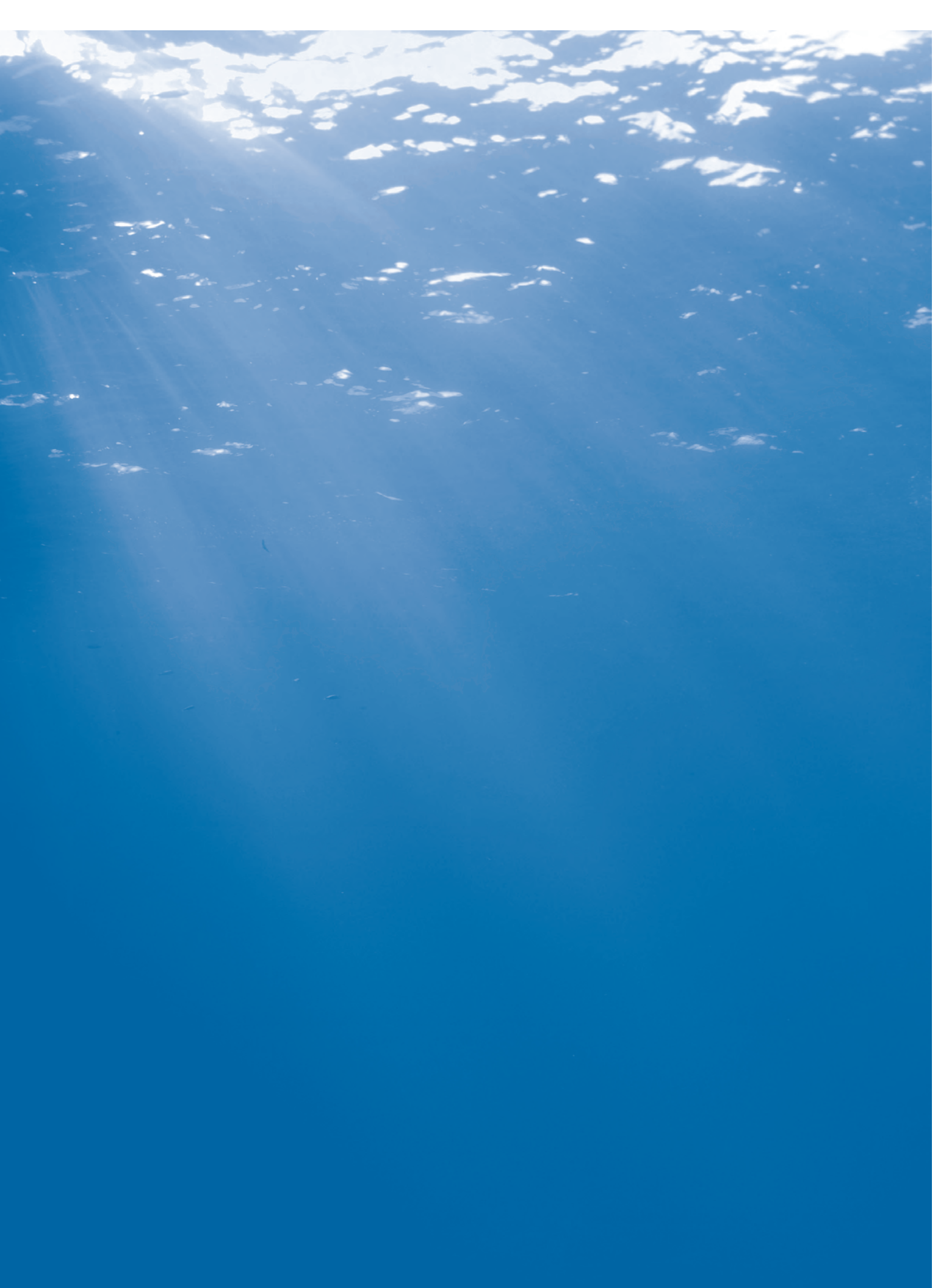
[PAGE 124](#)

Textes des résolutions

[PAGE 126](#)

**Faits exceptionnels
et litiges**

[PAGE 129](#)



Renseignements de caractère général concernant Solucom et son capital

1. Renseignements de caractère général concernant la société

1.1 Evénements importants dans le développement des activités du groupe

- **1990**
Création de Solucom, société de conseil en Réseaux et Télécoms par Michel Dancoisne et Pascal Imbert.
- **2000**
Inscription sur le Marché Libre.
- **2001**
Transfert sur le Nouveau Marché et levée de fonds. Rapprochements avec Arcome et Idesys.
- **2005**
Rapprochement avec Dreamsoft.
- **2006**
Rapprochement avec KLC et New'Arch.
- **2007**
Rapprochement avec Vistali en avril 2007.
- **2008**
Rapprochement avec Cosmosbay-Vectis en avril 2008.

1.2 Dénomination et siège social

Solucom
Tour Franklin
100-101, terrasse Boieldieu
La Défense 8,
92042 Paris la Defense cedex

1.3 Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par ses statuts et les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment le Code de Commerce.

1.4 Date de constitution et d'expiration de la société

La société Solucom a été constituée en février 1990 et immatriculée le 02/04/1990.

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation (article 5 des statuts), soit jusqu'au 02/04/2089, sauf prorogation ou dissolution anticipée de la société.

1.5 Objet social

Selon l'article 2 de ses statuts, la société Solucom a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- la réalisation de travaux informatiques pour des tiers par l'utilisation de programmes développés spécifiquement ou standards,
- l'étude, le conseil, l'assistance technique, la formation, le développement, la documentation, l'installation, la maintenance de systèmes informatiques ou de télécommunications, pour des informations sous

toutes formes et tous supports, et toutes prestations qui s'y rattachent sous toute forme et par tout moyen,

- la création, la mise en place, l'animation de tous réseaux et/ou groupements en vue du développement du ou des concepts appartenant à la société ainsi que la communication du savoir-faire,
- la conception, la propriété, la gestion, la location, la vente de tous brevets et/ou marques ainsi que la concession de toutes licences,
- la prise d'intérêt et la participation par tous moyens dans toutes sociétés et entreprises créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social,
- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

1.6 Registre du commerce et des sociétés

R.C.S. NANTERRE B 377 550 249.

1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante (article 34 des statuts). Il a une durée de douze mois.

1.8 Clauses statutaires particulières

Répartition statutaire des bénéfices (article 36 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'entre eux. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées

sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable.

Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Assemblées Générales

Les Assemblées sont convoquées conformément à la réglementation en vigueur.

Les Assemblées sont réunies au siège social ou tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Admission aux Assemblées

Pouvoirs (article 27 des statuts)

1. L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou nominatif administré, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.
- pour les propriétaires d'actions au porteur à l'enregistrement au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

2. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

3. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

4. Les actionnaires peuvent également participer à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dans les conditions et selon les modalités qui sont déterminées par la réglementation en vigueur, si le Directoire le décide, au moment de la convocation.

Droit de communication (article 33 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Quorum-Vote (article 29 des statuts)

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation au moment de la convocation à l'Assemblée Générale.

2. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix sauf application des dispositions de l'article 11 paragraphe 4 concernant l'application des dispositions des articles L225-123 et suivants du Code de Commerce.

3. Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les

actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Assemblée Générale Ordinaire (article 30 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Assemblée Générale Extraordinaire (article 31 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

1. Sous réserve des droits qui seraient accordés à des actions de catégories différentes s'il venait à en être créé, chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir

communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2. Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

4. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis au moins deux ans au nom d'un même actionnaire.

Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert de propriété, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Ce droit de vote double a été mis en place par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/12/99.

5. Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant des pourcentages du capital ou des droits de vote de la société tels que définis par l'article L. 233-7 du Code de Commerce, doit informer la société dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci et de droits de vote qu'elle possède.

Elle en informe également l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

Les informations mentionnées ci-dessus sont également faites dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus au premier alinéa.

La personne tenue à l'information prévue au premier alinéa précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

La personne tenue à l'information est tenue de déclarer, à l'occasion des franchissements de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote,

les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir.

Cette déclaration précise si l'acquéreur agit seul ou de concert, s'il envisage d'arrêter ses achats ou de les poursuivre, d'acquérir ou non le contrôle de la société, de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance. Elle est adressée à la société.

6. Il peut être créé des actions de préférence selon toutes modalités, conditions et limites prévues par la loi. Elles sont régies, converties et/ou rachetées dans les conditions prévues par la loi.

Titres au porteur identifiables (article 9 dernier alinéa des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de Commerce, la société peut faire usage à tout moment, notamment par une demande à l'organisme chargé de la compensation des tiers, de toutes dispositions légales et réglementaires permettant l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées Générales d'actionnaires, ainsi que la connaissance de la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés. La société est, en outre, en droit de demander, dans les conditions fixées par la loi, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

Membres des Organes de Direction et de Surveillance

Pouvoirs du Directoire (article 17 alinéa 1 des statuts)

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Aucune restriction de ses pouvoirs n'est opposable aux tiers, et ceux-ci peuvent poursuivre la société, en exécution des engagements pris en son nom par le Président du Directoire ou un Directeur Général, dès lors que leurs nominations ont été régulièrement publiées.

Les membres du Directoire ayant, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, réparti entre eux les tâches de Direction, en aucun cas, cette répartition ne peut dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes pour la gestion de la société, ni être invoquée comme une cause d'exonération de la responsabilité solidaire du Directoire et de chacun de ses membres.

Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute autre personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires,

qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

Pouvoirs du Conseil de Surveillance (article 20 des statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le Directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Directoire lui présente un rapport une fois par trimestre au moins, retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la société, avec tous les éléments permettant au Conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale, ainsi que les comptes semestriels, et le cas échéant, trimestriels.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'Assemblée.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

Le Président, à cette occasion, rend compte à l'Assemblée des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Cette surveillance ne peut en aucun cas donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion effectués directement ou indirectement par le Conseil de Surveillance ou par ses membres.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- la cession d'immeuble par nature,
- la cession totale ou partielle de participations,
- la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties.

Dans la limite des montants qu'il détermine, aux conditions et pour la durée qu'il fixe, le Conseil de Surveillance peut autoriser d'avance le Directoire à accomplir une ou plusieurs opérations visées ci-dessus.

Le Conseil de Surveillance peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

1.9 Rachat par la société de ses propres actions

On se reportera au Rapport du Directoire à l'Assemblée

Générale Ordinaire du 26/09/08 pour un descriptif du programme de rachat d'actions en cours pendant l'exercice clos au 31/03/08 et au programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale du 26/09/08 détaillé ci-après.

2. Renseignements de caractère général concernant le capital

2.1 Capital social

Au 31/03/08, le capital social s'élève à la somme de 495 066,20 euros. Il est divisé en 4 950 662 actions, entièrement libérées et de même catégorie (article 6 des statuts).

Les actions composant le capital social n'ont pas de valeur nominale mais une valeur de pair de 0,10 euro⁽¹⁾.

(1) Donnée exprimée post-élévation du pair le 19/07/07.

2.2 Capital potentiel

La société a attribué des stock-options tels que décrits au chapitre Gouvernement d'Entreprise du présent document.

La société s'engage à ne pas émettre de stock-options à des prix sans rapport avec son cours de Bourse.

Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la société (au 07/05/08)

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice/souscription (en euros)	Identités des détenteurs	Dont dirigeants ⁽¹⁾	Période d'exerçabilité par détenteur	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle
stock-options 3	30/12/02	2,06 ⁽²⁾	salariés	0	31/12/08	33 858	0,7%
Dilution potentielle totale (en date du 07/05/08)							0,7%

(1) Les dirigeants sont les mandataires sociaux de la société Solucom.

(2) Moyenne des cours de clôture de l'action Solucom des 20 séances de Bourse précédant la date du Conseil/Directoire

2.3 Capital autorisé non émis

La société dispose à ce jour des autorisations financières qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 28/09/07. On se reportera à l'annexe du rapport du Directoire pour un détail de ces autorisations.

2.4 Nantissements, garanties et sûretés

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL						

Nantissement d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Type de nantissements hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a) (en millions d'euros)	Total du poste de bilan (b) ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	% correspdt (a) / (b)	Condition de levée
Sur immobilisation incorporelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Sur immobilisation corporelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Sur immobilisation financière (Titres Dreamsoft)	28/10/05	01/11/10	3,0 ⁽²⁾	24,3	12	Voir commentaire
Sur immobilisation financière (Titres Vistali)	25/03/08	27/03/15	3,6 ⁽³⁾	24,3	15	Voir commentaire
Sur immobilisation financière (Titres New'Arch)	25/03/08	27/03/15	2,4 ⁽³⁾	24,3	10	Voir commentaire
TOTAL			9,0	24,3	37	

(1) Le montant figurant dans la colonne « Total du poste de bilan » correspond au total du poste « Immobilisations financières » des comptes sociaux Solucom au 31/03/08 et comprend principalement les titres Idesys, les titres Arcome SAS, les titres Dreamsoft, les titres New'Arch, les titres KLC et les titres Vistali.

(2) Ce nantissement, portant sur les titres Dreamsoft, correspond à une garantie pour compte commun prise par les banques HSBC et Société Générale. Ce nantissement sera levé dès lors que les ouvertures de crédit consenties à Solucom par ces deux établissements bancaires auront été intégralement remboursées, c'est-à-dire le 01/11/10 (date d'échéance de ces contrats).

(3) Ce nantissement, portant sur les titres Vistali et New'Arch, correspond à un gage de compte d'instruments financiers conféré par Solucom à la Société Générale, en garantie de l'emprunt mis en place fin mars 2008. Ce nantissement sera levé dès lors que le prêt consenti à Solucom par la Société Générale aura été intégralement remboursé, c'est-à-dire au plus tard le 27/03/15 (date d'échéance du contrat).

2.5 Pacte d'actionnaires et conventions

Dispositions relatives aux actionnaires

Néant.

Dispositions relatives aux émetteurs

Néant.

A la connaissance de la société il n'existe pas de clause susceptible d'avoir une incidence sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société.

3. Répartition du capital et droits de vote

3.1 Actionnariat de la société Solucom

Le tableau ci-après détaille l'actionnariat de la société Solucom au 07/05/08 :

Actionnaires	Actions	% capital	Droit de vote	% Droit de vote ⁽¹⁾
Fondateurs et dirigeants	2 883 996	58,25	5 757 116	70,79
P.Imbert	1 440 160	29,09	2 880 320	35,42
M.Dancoisne	1 395 420	28,19	2 790 840	34,32
P.Hirigoyen	47 976	0,97	85 084	1,05
Autres dirigeants	440	0,01	872	0,01
Autodétention	89 229	1,80	89 229	1,10
Public	1 977 437	39,94	2 285 792	28,11
TOTAL	4 950 662	100,00	8 132 137	100,00

(1) Selon l'article 11 des statuts de Solucom, un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis au moins deux ans au nom d'un même actionnaire. De plus, conformément au nouvel article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total des droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions, y compris les actions privées de droit de vote.

Total des droits de vote des actions nominatives = 6 530 193 (1) pour 3 348 718 titres.

Total des titres offrant des droits de vote = 4 950 662.

Total des titres au porteur offrant des droits de vote (simples) = 4 950 662 - 3 348 718 = 1 601 944 (2).

Total des droits de vote (1) + (2) = 8 132 137.

À la date du 07/05/08, les actions détenues par le public sont détenues à 47% par des fonds institutionnels et à 53% par des actionnaires individuels selon une analyse TPI effectuée à cette date.

La société Solucom est détenue à 29% par Pascal Imbert, Président du Directoire et à 28% par Michel Dancoisne, Président du Conseil de Surveillance. Ces deux actionnaires, qui agissent de concert, détiennent donc ensemble 57% du capital de Solucom.

Patrick Hirigoyen, Membre du Directoire, occupe la fonction de Directeur Général Adjoint en charge des opérations au sein de la société Solucom.

Jean-Claude Malraison, Hervé Nora et Jacques Pansard, désignés comme autres dirigeants, occupent respectivement les fonctions de Vice-président et membres du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2008, Solucom a été informée ainsi que l'AMF, du franchissement de seuil par Lazard Frères Gestion SAS agissant pour le compte de Fonds Communs de Placement, à la hausse de 5% en capital, par la détention de 259 600 actions, soit 5,25% du capital social.

A la connaissance de Solucom, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5% ou plus du capital et/ou des droits de vote.

3.2 Évolution du capital de Solucom depuis cinq ans

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions	Valeur nominale/ pair comptable (en euros)	Prime d'émission par action (en euros)	Capital social après opération (en euros)
14/06/04 ⁽¹⁾	Constatation de l'exercice de BSPCE au cours de l'exercice clos au 31/03/04	1 182 121	0,381	7,86	450 582,04
13/06/05 ⁽²⁾	Constatation de l'exercice de BSPCE au cours de l'exercice clos le 31/03/05	1 193 970	0,381	8,24	455 097,19
12/06/06 ⁽³⁾	Constatation de l'exercice de BSPCE et de levées d'options au cours de l'exercice clos le 31/03/06	1 203 134	0,381	20,81	458 589,71
11/06/07 ⁽⁴⁾	Constatation de l'exercice de BSPCE et de levées d'options au cours de l'exercice clos le 31/03/07	4 889 480 ⁽⁵⁾	0,095 ⁽⁵⁾	3,49 ⁽⁵⁾	465 920,98
19/07/07 ⁽⁶⁾	Constatation de l'exercice de stock-options sur la période du 1/04/07 au 19/07/07	4 904 148	0,095	5,13	467 318,55
19/07/07 ⁽⁷⁾	Augmentation de capital pour arrondissement de la valeur du pair de l'action	4 904 148	-		490 414,80
26/05/08 ⁽⁸⁾	Constatation de l'exercice de stock-options sur la période du 20/07/07 au 31/03/08	4 950 662	0,10	3,93	495 066,20

(1) Création de 5 561 actions nouvelles suite à l'exercice du même nombre de BSPCE.

(2) Création de 11 849 actions nouvelles suite à l'exercice du même nombre de BSPCE .

(3) Création de 9 164 actions nouvelles par l'exercice de BSPCE et levées de stock options. Une prime d'émission d'un montant 191milliers d'euros a été constatée à cette occasion. Le prix moyen pondéré des actions ainsi créées est de 21,19 euros par action.

(4) Création de 76 944 actions nouvelles par l'exercice de BSPCE et levées de stock options. Une prime d'émission d'un montant 269 milliers d'euros a été constatée à cette occasion. Le prix moyen pondéré des actions ainsi créées est de 3,59 euros par action.

(5) Données exprimées en tenant compte de la division des actions par 4 intervenue le 25/10/06.

(6) Création de 14 668 actions nouvelles par levées de stock options. Une prime d'émission d'un montant 75 milliers d'euros a été constatée à cette occasion. Le prix moyen pondéré des actions ainsi créées est de 5,23 euros par action.

(7) Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 23 milliers d'euros, portant ainsi le pair de chaque action à 0,10 euros.

(8) Création de 46 514 actions nouvelles par levées de stock options. Une prime d'émission d'un montant 183 milliers d'euros a été constatée à cette occasion. Le prix moyen pondéré des actions ainsi créées est de 4,03 euros par action.

3.3 Évolution de l'actionariat de la société depuis 3 ans

	07/05/08 ⁽³⁾			10/05/07 ⁽³⁾			10/05/06		
	Nombre d'actions	% du capital	% de droit de vote	Nombre d'actions	% du capital	% de droit de vote	Nombre d'actions	% du capital	% de droit de vote
Actionnaires dirigeants^{(1) (2)}	2 883 996	58,25	70,79	2 884 996	58,92	71,08	719 092	59,76	72,50
Dont Pascal Imbert	1 440 160	29,09	35,42	1 440 160	29,41	35,55	360 040	29,92	36,31
Dont Michel Dancoisne	1 395 420	28,19	34,32	1 395 420	28,50	34,45	348 855	28,99	35,18
Auto détention	89 229	1,80	1,10	56 720	1,16	0,70	13 289	1,10	0,00
Public	1 977 453	39,94	28,11	1 955 100	39,93	28,22	470 975	39,14	27,50
TOTAL	4 950 662	100	100	4 896 816	100	100	1 203 356	100	100

(1) Mandataires sociaux de la société Solucom.

(2) Messieurs Dancoisne et Imbert exercent une action de concert.

(3) Conformément au nouvel article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total des droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions, y compris les actions privées de droit de vote.

Il n'y a pas eu de mouvement significatif concernant l'actionariat de la société sur la période présentée.

Il n'y pas eu de sortie significative de la part d'actionnaires dirigeants et, à la connaissance de la société, de la part d'actionnaires institutionnels, disposant de plus de 5% du capital, au 07/05/08.

3.4 Franchissement de seuil

Au cours de l'exercice clos au 31/03/08, Solucom a été informée ainsi que l'AMF, du franchissement de seuil par Lazard Frères Gestion SAS agissant pour le compte de Fonds Communs de Placement, à la hausse de 5% en capital, par la détention de 259 600 actions, soit 5,25% du capital social.

4. Appartenance de l'émetteur à un groupe

La société Solucom n'appartient à aucun groupe.

5. Dividendes

5.1 Prescription

Les dividendes non encaissés sont prescrits dans un délai de cinq ans et versés à l'État conformément aux dispositions légales.

5.2 Dividendes versés

La société Solucom distribue des dividendes depuis l'exercice clos le 31/03/95.

Exercices clos au	Nombre d'actions	Résultat distribué (en euros)	Dividende net par action (en euros)
31/03/05	1 179 632 ⁽¹⁾	401 075	0,34 ⁽¹⁾
31/03/06	1 188 298 ⁽¹⁾	475 319	0,40 ⁽¹⁾
31/03/07	4 811 822	673 655	0,14

(1) Avant la division par quatre du pair des actions intervenue le 25/10/06.

5.3 Distribution de dividendes au titre de l'exercice clos au 31/03/08

Au titre de l'exercice clos au 31/03/08, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31/03/08 sera appelée à approuver la distribution de 923 672,27 euros, prélevés sur les bénéfices de l'exercice. Les actions d'autocontrôle détenues par la société, au titre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, seront privées du droit aux dividendes; la différence entre la somme affectée à la distribution telle que prévue ci-dessus et la somme effectivement mise en paiement sera portée au compte report à nouveau.

5.4. Politique future de distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes dans le futur sera établie en fonction des perspectives de développement de la société et des besoins de financement associés.

6. Marché des titres de la société

La société évolue sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Historique du cours de l'action Solucom du 01/04/07 au 15/06/08

Date	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Dernier cours	Volume total	Prix moyen mensuel
04/07	16,9	16,29	16,3	47 181	16,62
05/07	16,9	16,28	16,68	109 934	16,59
06/07	17,99	16,1	19,99	130 010	17,55
07/07	19,97	18,74	19,15	76 878	19,44
08/07	18,99	17,75	18,45	39 315	18,26
09/07	18,3	16,85	17,35	52 033	17,60
10/07	19,87	17,2	19,60	42 691	18,88
11/07	20,18	17,85	19,10	47 231	19,08
12/07	18,99	17,56	18,90	37 740	18,40
01/08	18,5	14,24	14,70	77 281	15,68
02/08	16,65	15,1	16,38	41 550	16,10
03/08	15,9	14,64	15,49	52 858	15,24
04/08	17,35	15,6	16,26	19 998	16,43
05/08	17,37	16,26	17,37	31 102	16,98
06/08	18	16,92	17,2	18 331	17,36

Graphique d'évolution du cours de Bourse de Solucom du 30/03/07 au 13/06/08

Cours Solucom (en euros)

Volumes (en milliers)



Descriptif du programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 26/09/08

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF, et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22/12/03, le présent descriptif du programme de rachat d'actions propres a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat d'actions à soumettre à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 26/09/08.

Le programme qui est décrit est appelé à se substituer à celui autorisé par les actionnaires le 28/09/07.

La société Solucom a conclu avec la société Portzamparc un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. Ce contrat de liquidité est conforme aux dispositions :

- du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission Européenne,
- des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce,
- du règlement général de l'AMF.

1. Date de l'Assemblée Générale appelée à autoriser le programme de rachat d'actions propres

Le programme de rachat sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/09/08.

2. Titres et part du capital détenu par Solucom à la date du 07/05/08

Au 07/05/08, le nombre total d'actions détenues directement ou indirectement s'élève à 89 229 actions représentant 1,8% du capital social de la société Solucom.

3. Répartition par objectif des titres de capital détenus par la société Solucom à la date du 07/05/08

- 15 508 actions sont affectées à l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Solucom par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF ;
- 16 000 actions sont affectées au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment à la couverture de plans d'options d'achat d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions et autres formes d'allocations d'actions ;
- 57 721 actions sont affectées à la conservation pour remise intervenue dans le cadre d'opérations de croissance externe.

4. Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions propres

A travers le programme qui fait l'objet de la quatorzième résolution proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/09/08, Solucom entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Solucom par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société ;
- attribuer ou céder, selon le cas, des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou interentreprises, de la mise en œuvre et de la couverture de tout plan d'options d'achat d'actions et de tout plan d'attribution gratuite d'actions ;
- remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, au capital de la société.

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres susceptibles d'être acquis, prix maximum d'achat

Aux termes de la quatorzième résolution proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/09/08, le Directoire serait autorisé à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel en date du 07/05/08, 495 066 actions. Compte tenu des actions auto détenues au 07/05/08, le montant total pouvant être acquis est de 405 837 actions soit 8,2% du nombre d'actions composant le capital social à la même date.

Les titres susceptibles d'être acquis sont des actions ordinaires toutes de même catégorie, cotées au compartiment C d'Euronext Paris de NYSE Euronext (code ISIN FR 0004036036).

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 28/09/07.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution

gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé, déduction faite des actions auto détenues, à 16 233 480 euros (405 837 titres X 40 euros).

6. Durée du nouveau programme de rachat d'actions propres

Aux termes de la quatorzième résolution proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/09/08, le Directoire serait autorisé à procéder à des rachats d'actions pour une période allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/09, et en tout état de cause pour dix-huit mois à dater de l'Assemblée Générale du 26/09/08, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce.

7. Bilan du précédent programme

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 11/05/07 jusqu'au 07/05/08

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	1,8%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 07/05/08	89 229
Valeur comptable du portefeuille au 07/05/08	1 248 443 euros
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base d'un cours de 16,94 euros (cours de clôture du 07/05/08)	1 511 539 euros

Du 11/05/07 au 07/05/08

	Flux brut cumulés		Positions ouvertes au 07/05/08			
	Achats	Ventes/ Transferts	Options ouvertes à l'achat	Options ouvertes à la vente	Options d'achat vendues	Vente à terme
Nombre de titres	66 841	34 332				
Dont contrat de liquidité	40 296	34 332				
Dont autres objectifs	26 545	-				
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de transaction (en euros)	17,35	17,58	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen (en euros) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Montants (en euros)	1 159 666	603 533				

(1) Solucom n'a pas acheté ou vendu d'option et n'a pas réalisé d'opération à terme, il n'y a donc pas de prix d'exercice moyen.

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et ne détient aucune position ouverte à l'achat ou à la vente.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L 241-2 du règlement général de l'AMF, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article L 221-3 du règlement général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège social et mise en ligne sur le site de Solucom et de celui de l'AMF.

Texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26/09/08

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/03/08)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Directoire, des rapports spéciaux du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L 225-68 du Code de Commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/03/08 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas à approuver, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, des charges de l'exercice écoulé ayant trait à des opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/03/08)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe établi par le Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/03/08 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat net part du groupe de 6 167 516 euros.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/03/08 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 5 524 933,02 euros, comme suit :

- à la réserve légale pour la porter à 10% du capital social, soit la somme de 2 914,52 euros,
- à titre de dividende global aux actionnaires, soit la somme de 923 672,27 euros,
- au poste « autres réserves », le solde, soit la somme de 4 598 346,23 euros,

Le dividende par action (pour celles ayant droit au dividende) se trouve ainsi fixé à 0,19 euro.

Le paiement du dividende sera effectué en numéraire à compter du 13/10/08.

Si au moment de la mise en paiement du dividende, le nombre d'actions appartenant à la société et privées du droit au dividende a varié, le montant total du dividende non versé ou à verser en raison de cette variation sera suivant le cas porté au crédit ou au débit du compte « report à nouveau ».

Conformément à l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France bénéficieront d'une réfaction de 40% sur ce dividende brut pour l'impôt sur le revenu dès lors qu'elles n'auront pas opté pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18% (hors contributions sociales) prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions ayant perçu le dividende	Dividende net (en euros)	Réfaction
31/03/07	4 811 822	0,14	40%
31/03/06	1 188 298	0,40 ⁽¹⁾	40%
31/03/05	1 179 632	0,34 ⁽¹⁾	50%

(1) Avant la division par quatre du pair des actions intervenues le 25/10/06.

Quatrième résolution (Approbation de la convention réglementée nouvelle)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide d'approuver la nature et la consistance de la convention nouvelle qui entre dans le champ d'application de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Cinquième résolution (conventions réglementées antérieures)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte des conventions antérieurement approuvées et qui ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 31/03/08.

Sixième résolution (renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, constate l'expiration du mandat de Monsieur Michel Dancoisne et décide de le renouveler pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14.

Septième résolution (renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, constate l'expiration du mandat de Monsieur Jacques Pansard et décide de le renouveler pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14.

Huitième résolution (renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, constate l'expiration du mandat

de Monsieur Jean-Claude Malraison et décide de le renouveler pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14.

Neuvième résolution (nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance Monsieur Jean-François Perret, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14.

Monsieur Jean-François Perret a fait savoir à l'avance qu'il acceptait cette nomination et qu'il n'exerçait aucune fonction et/ou qu'il n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'accès et l'exercice.

Dixième résolution (nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance Monsieur Pierre Laigle, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14.

Monsieur Pierre Laigle a fait savoir à l'avance qu'il acceptait cette nomination et qu'il n'exerçait aucune fonction et/ou qu'il n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'accès et l'exercice.

Onzième résolution (renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet SLG Expertise, dont le siège social est situé 60, rue Pierre Charron – 75008 PARIS, et décide de le renouveler pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14.

Douzième résolution (nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Madame Isabelle Gareau, domiciliée 60, rue Pierre Charron – 75008 PARIS et décide de nommer Madame Valérie Dagannaud en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14.

Treizième résolution (jetons de présence)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire décide de fixer à 17 000 euros

le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance à compter du 01/10/08 et pour l'avenir jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée ;

Quatorzième résolution (autorisation au Directoire d'opérer sur les actions de la société)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire avec faculté de délégation, à faire acheter par la société ses propres actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, par le Règlement Européen N°2273/2003 du 22/12/03, et par les articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Directoire pour réaliser les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Solucom par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- attribuer ou céder, selon le cas, des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou interentreprises, de la mise en œuvre et de la couverture de tout plan d'options d'achat d'actions et de tout plan d'attribution gratuite d'actions,
- remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, au capital de la société.

L'Assemblée Générale décide que :

- l'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions autorisées par les autorités de marché. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- le nombre maximum d'actions dont la société pourra faire l'acquisition au titre de la présente résolution ne devra pas dépasser la limite de 10% du capital

social, fixée par l'article L.225-209 du Code de Commerce, en ce compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achats précédemment accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, et, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne peut excéder 5% du capital de la société ;

- le prix maximum d'achat par action est de 40 euros (hors frais d'acquisition) étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital de la société, et notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement d'actions, le prix et le nombre d'actions ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions composant le capital après l'opération ;
- le montant maximal des fonds destinés à l'achat des actions de la société ne pourra dépasser 16 233 480 euros, sous réserve des réserves disponibles.
- la présente autorisation est valable pour une durée qui expirera le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice ouvert le 01/04/08, sans que ce délai puisse être supérieur à dix-huit (18) mois à compter de ce jour ;
- L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire avec faculté de délégation, pour réaliser et pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions, et notamment afin :
 - de procéder au lancement effectif du présent programme de rachat d'actions et à sa mise en œuvre ;
 - dans les limites ci-dessus fixées, de passer tous ordres en bourse ou hors marché selon les modalités édictées par la réglementation en vigueur ;
 - d'ajuster les prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
 - de conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
 - d'assurer une parfaite traçabilité des flux ;
 - d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes, et notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
 - de remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;
- prendre acte que le comité d'entreprise sera informé, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1^{er} du Code de Commerce, de l'adoption de la présente résolution ;

- prendre acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ;
- la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure de même nature.

Quinzième (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu une incidence sensible sur la situation financière de la société, son résultat et ceux de son groupe.

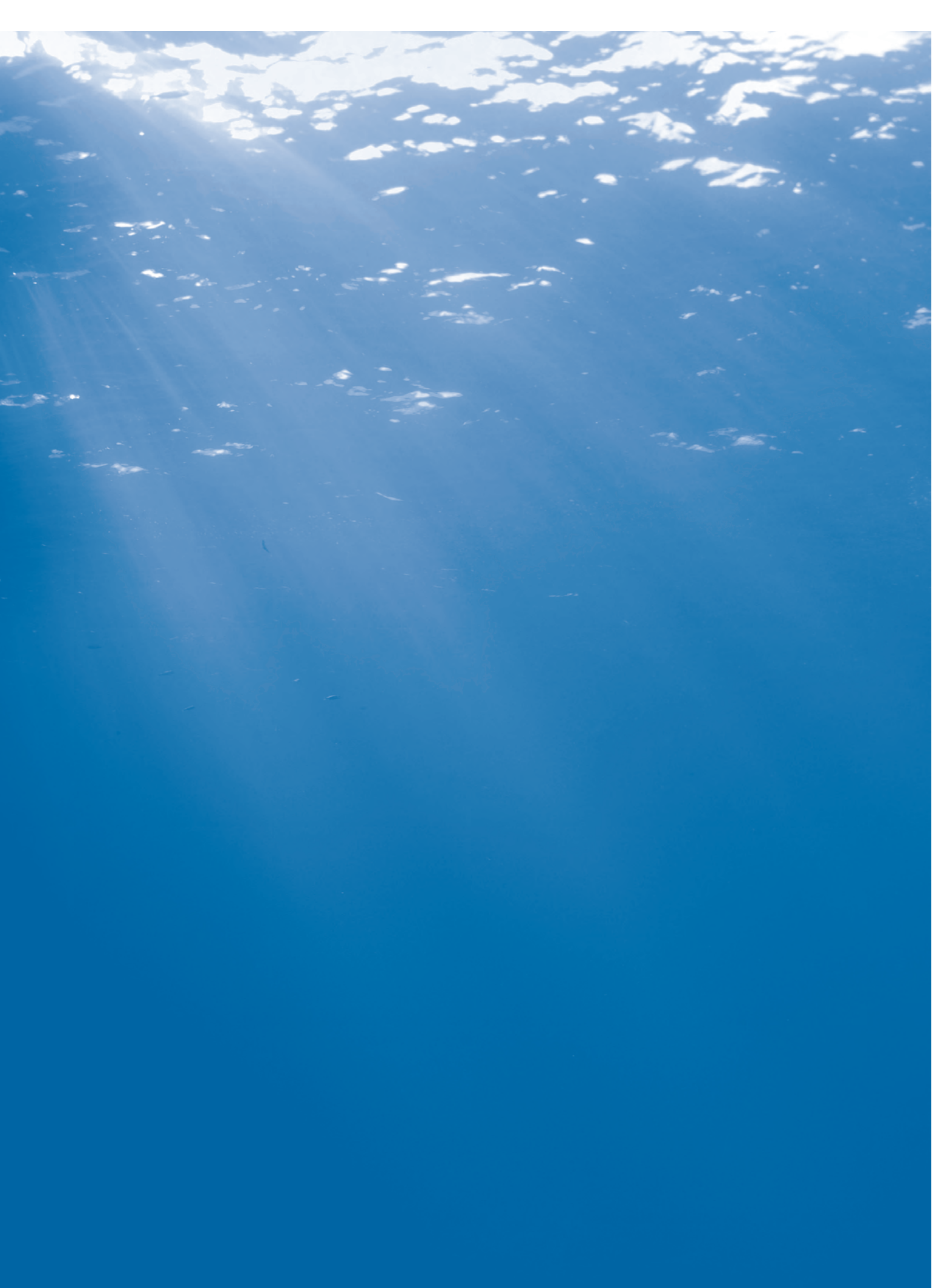
Annexes réglementaires

**Document
d'information annuel**
[PAGE 132](#)

**Documents
accessibles au public**
[PAGE 134](#)

Personnes responsables
[PAGE 135](#)

Table de concordance
[PAGE 136](#)



Document d'information annuel

(Etabli en application de l'Article 221.1.1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques du 01/04/07 au 04/06/08

Date d'émission	Support	Type	Objet
03/04/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Rapprochement avec la société Vistali : Solucom devient le leader français du conseil en architectures SOA
10/04/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
16/04/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
11/05/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
14/05/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Chiffre d'affaires annuel 2006/2007 : 52,8 M€ en croissance de + 36%
16/05/07	Balo	Publication périodique	Chiffre d'affaires
11/06/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
19/06/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Marge opérationnelle courante 2006/2007 : 13%
20/06/07	Les Echos	Avis financier	Ambition 2010 : intégrer le TOP 5 des cabinets de conseil en SI
29/06/07	Site Solucom	Rapport	Information financière annuelle 2006/2007
02/07/07	Site Solucom	Rapport	Document de référence 2006/2007
10/07/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
20/07/07	Balo	Publication périodique	Comptes annuels 2006/2007
24/07/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007/2008 : croissance de 53% dont 18% en organique
26/07/07	Site Solucom	Rapport	Information financière trimestrielle 2007/2008
06/08/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
24/08/07	Balo	Publication périodique	Chiffre d'affaires
24/08/07	Balo	Publication périodique	Avis de convocation
27/08/07	Les Echos	Avis financier	Avis de convocation
07/09/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
13/09/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
28/09/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
09/10/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
12/10/07	Balo	Publication périodique	Approbation des comptes annuels par l'Assemblée Générale des actionnaires
06/11/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2007/2008 : 33,5 M€, en croissance de 48% dont 20% en organique

Date d'émission	Support	Type	Objet
12/11/07	Balo	Publication périodique	Chiffre d'affaires
13/11/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
27/11/07	Site Solucom Actusnews	Communiqué	1 ^{er} semestre 2007/2008 Résultat opérationnel courant : + 57%
28/11/07	Les Echos	Avis financier	Relèvement des objectifs annuels
29/11/07	Site Solucom	Lettre aux actionnaires	Cap sur 2010
29/11/07	Site Solucom	Communiqué	Information réglementée
10/12/07	Site Solucom Actusnews	Rapport	Information financière semestrielle 2007/2008
08/01/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
16/01/08	Balo	Publication périodique	Comptes semestriels 2007/2008
31/01/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
05/02/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Chiffre d'affaires 2007/2008 à 9 mois : 52,9 M€ + 42% dont + 21% de croissance organique
08/02/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
08/02/08	Balo	Publication périodique	Chiffre d'affaires
13/02/08	Site Solucom	Rapport	Information financière trimestrielle 2007/2008
07/03/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
27/03/08	Site Solucom	Lettre aux actionnaires	En bonne voie !
02/04/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Rapprochement avec Cosmos-Vectis : Solucom devient l'un des tous premiers cabinets de conseil SI indépendants
09/04/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
06/05/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Chiffre d'affaires 2007/2008 : 73,0 M€ + 38% dont + 21% de croissance organique
14/05/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée
30/05/08	Balo	Publication périodique	Chiffre d'affaires
03/06/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Résultats annuels 2007/2008 : 38% de croissance et 13% de marge opérationnelle courante
04/06/08	Les Echos	Avis financier	
10/06/08	Site Solucom Actusnews	Communiqué	Information réglementée

Documents accessibles au public

Le document de référence est disponible au siège social de la société, Tour Franklin 100-101, terrasse Boieldieu, 92042 Paris-La-Défense Cedex.
Téléphone : 01 49 03 25 00 ainsi que sur le site Internet de Solucom : www.solucom.fr

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège du groupe :

- les statuts de la société,
- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande du groupe dont une partie est incluse ou visée dans ce document,
- les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication du document de référence.

Personnes responsables

Responsable du document de référence

Pascal Imbert, Président du Directoire de Solucom.

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 24 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture de l'ensemble de ce document ».

Fait à Paris le 30/06/2008.

Pascal Imbert, Président du Directoire.

Responsables du contrôle des comptes et contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires :

SLG Expertise, 60, rue Pierre Charron, 75008 Paris : nommé par l'Assemblée Générale du 30/09/02 ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31/03/08, représenté par Madame Marion Bolze.

Constantin Associés, 26, rue de Marignan, 75008 Paris : nommé par l'Assemblée Générale du 28/09/07 ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31/03/13, représenté par Monsieur Laurent Levesque.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Madame Isabelle Gareau, 60, rue Pierre Charron, 75008 Paris : nommée par l'Assemblée Générale du 30/09/02 ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31/03/08.

Monsieur Michel Bonhomme au 114, rue Marius AUFAN, 92532 Levallois Perret : nommé par l'Assemblée Générale du 28/09/07 ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31/03/13.

Responsables de l'information financière

Pascal Imbert, Président du Directoire,
Pascale Besse, Directeur Financier.

Solucom
Tour Franklin
100-101, terrasse Boieldieu
La Défense 8,
92042 Paris-La-Défense Cedex

Tél. : 01 49 03 25 00 - Fax : 01 49 03 25 01 -

Email : action@solucom.fr

Table de concordance

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004

Sections / Rubriques	Pages
1 Personnes responsables	
1.1 Nom et fonction des responsables du document	135
1.2 Attestation des responsables	135
2 Nom et adresse des contrôleurs légaux	135
3 Informations financières sélectionnées	4 à 20
4 Facteurs de risques	37 à 39 et 45 à 50
5 Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	5 et 114
Raison sociale et nom de la société	114
Lieu et numéro d'enregistrement	114
Date de constitution et durée de vie	114
Siège social et forme juridique	114
Evènements importants dans le développement	114
5.2 Investissements, politique d'investissement	20
6 Aperçu des activités	
6.1.2 Principales activités et marchés	4 et 10 à 14
6.1.3 Degré de dépendance, position concurrentielle	14 et 49
7 Organigramme	17 et 18
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	20
9 Examen de la situation financière et du résultat	24 à 28
10 Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	30, 67 et 118 à 123
10.2 Flux de trésorerie	5, 45, 56 et 78
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	45, 46 et 68 à 70
11 Recherche et développement, brevets, licences	28, 50 et 62
12 Information sur les tendances	26 à 28 et 51
13 Prévisions et estimation du bénéfice	27
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance, direction générale	17, 31 à 35 et 109
15 Rémunération et avantages	33
16 Fonctionnements des organes d'administration et de direction	100 à 103
17 Salariés	
17.1 Effectifs	36 et 37
17.2 Stock-options	31 et 111
17.3 Participation des salariés dans le capital	31
18 Principaux actionnaires	120 et 122
19 Opérations avec des apparentés	18
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques et états financiers, vérification des informations financières historiques annuelles	5
20.2 Politiques de distribution des dividendes	123
20.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	129
21 Informations complémentaires	
21.1 Capital social	30, 31, 86, 93, 118 et 121
21.2 Acte constitutif et statuts	114 à 118
22 Contrats importants	NA
23 Informations provenant de tiers	NA
24 Documents accessibles au public	134
25 Informations sur les participations	18, 28, 29, 91 et 92

www.
solucom.fr



solucom
group

Tour Franklin, 100-101 Terrasse Boieldieu, La Défense 8
92042 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 49 03 25 00, fax : 01 49 03 25 01